

Présidence

Vice-Présidente de la CFVU
Cindy CARREIN-LEROUGE

Direction Générale des Services

Sylvie MONSINJON

DEPE

Affaire suivie par :

Marjorie CESNE

 secretariatcfvu@univ-rouen.fr

CFVU - URN
12 juin 2026
Délibération n°CFVU-2026-21

À l'ouverture de la réunion, le quorum est atteint par 25 votants, dont 6 membres représentés.

Dossiers d'accréditation des formations de santé

- Vu la note annexe portant sur le référentiel de formation conduisant au Diplôme d'État de Docteur en Maïeutique
- Vu le dossier de demande d'accréditation à délivrer le Diplôme de formation approfondie en Sciences maïeutiques
- Vu le tableau de répartition de crédit ECTS
- Vu le dossier de demande d'accréditation à délivrer le certificat de capacité d'orthophoniste
- Vu le tableau annexe

Approbation des dossiers d'accréditation des formations santé : 2^{ème} cycle maïeutique et Certificat de Capacité en Orthophonie

Pour	25
Contre	0
Abstention	0

La CFVU approuve les dossiers d'accréditation des formations santé : 2^{ème} cycle maïeutique et Certificat de Capacité en Orthophonie.

Le Président de l'Université de Rouen Normandie

Franck LE DERF

**DOSSIER DE DEMANDE D'ACCREDITATION A DELIVRER LE DIPLOME DE FORMATION APPROFONDIE
EN SCIENCES MAIEUTIQUES (DFASMa)**

Arrêté du 11 février 2026

I. NOM DE LA STRUCTURE ASSURANT LA FORMATION DE SAGE-FEMME

Département des Etudes de Sage-Femme / Sciences Maïeutiques (DESF) -UFR Santé – Université de Rouen Normandie.

II. STATUT DE LA STRUCTURE ASSURANT LA FORMATION

- Vu la loi n° 2023-29 du 25 janvier 2023 visant à faire évoluer la formation de sage-femme
- Vu le décret n° 2018-472 du 12 juin 2018 relatif au service sanitaire des étudiants en santé
- Vu le décret n° 2020-821 du 29 juin 2020 modifiant le décret n° 2018-472 du 12 juin 2018 relatif au service sanitaire des étudiants en santé
- Vu l'arrêté du 11 septembre 2009 relatif à l'agrément et au fonctionnement des écoles de sages-femmes.
- Vu l'arrêté du 29 juin 2020 modifiant l'arrêté du 12 juin 2018 relatif au service sanitaire pour les étudiants en santé
- Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence
- Vu l'arrêté du 3 juillet 2024 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat de docteur en maïeutique
- Vu l'arrêté du 11 février 2026 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2024 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat de docteur en maïeutique

Le campus Santé de la métropole de Rouen est le regroupement sur un site géographique unique du Centre Hospitalo-Universitaire (CHU) de Rouen - (2453 lits, 9178 employés, 855 praticiens, 500 internes, 60 techniciens ou attachés de recherche clinique), du Centre de Recherche et de Lutte Contre le Cancer Henri Becquerel (158 lits, 681 employés, 70 praticiens, 12 techniciens ou attachés de recherche clinique), de l'UFR Santé de l'université de Rouen Normandie (URN) (7700 étudiants, 135 chercheurs et enseignants-chercheurs, 35 ingénieurs et techniciens, 126 étudiants en Master, doctorants ou post-doctorants) et de l'Espace Régional de Formation des Professions de Santé de Rouen (ERFPS) (13 écoles et instituts de formations paramédicaux et de la maïeutique, 1481 étudiants), engagé dans le soin, l'enseignement et la recherche (*Sources : données année 2024*).

Celui-ci est situé au cœur de Rouen, sur une zone en plein développement, regroupant des lieux de soins, de recherches et d'enseignement. Ce véritable écosystème dédié à la Santé est composé des 3 membres fondateurs, mais également : du Centre Hospitalier du Rouvray, des unités de recherche regroupées au sein de l'Institut de Recherche et d'Innovation Biomédicale (IRIB), des 13 écoles et instituts de formations paramédicales de l'Espace Régional de Formation des Professions de Santé (ERFPS), de Neopolis (pépinière-hôtel d'entreprises), du Médical Training Center (Centre de formation par simulation et entraînement aux techniques biomédicales) et de l'ANIDER (Centre de Prévention, de dialyse et d'accompagnement). Ces différents acteurs interagissent au quotidien pour former un réseau scientifique d'excellence.

Plus précisément, l'Espace Régional de Formation des Professions de Santé a pour missions :

- La formation initiale des professionnels de santé (sages-femmes et paramédicaux),
- La proposition d'une offre de formation continue pour ces mêmes professionnels, notamment en matière d'adaptation à l'emploi,
- Le développement de la recherche en soins,
- Une mise à disposition de ressources documentaires (centre de documentation et d'information, ressources en ligne),
- La mise en œuvre des droits des étudiants et le respect des conditions d'accès et de suivi médical,
- Le partenariat avec les établissements pouvant accueillir les stagiaires.

Ces missions sont déclinées dans les projets pédagogiques de chaque école ou institut, ou lors d'activités transversales à plusieurs écoles ou instituts. Leur mise en œuvre s'appuie sur des valeurs communes et une éthique professionnelle.

Le bâtiment de l'ERFPS, conçu pour favoriser la qualité des formations, la mutualisation des compétences et des ressources, le développement d'une culture commune, combine des espaces dédiés à chaque école ou institut et des espaces partagés.

Les étudiants accueillis à l'ERFPS sont soit des personnes se formant à leur premier métier, soit des professionnels de santé en démarche de promotion professionnelle, soit des personnes en reconversion ou réinsertion professionnelle.

Organisation actuelle (École / Département de maïeutique / Autre)

Le DESF est intégré pédagogiquement à l'UFR Santé mais pas organiquement. Les salles de formation sont localisées au sein de l'ERFPS, distincts de l'UFR Santé mais sur le Campus Santé.

Comme expliqué précédemment, le DESF est rattaché au centre hospitalier Charles Nicolle (CHU-Hôpitaux de Rouen) ; lui-même établissement support du groupement hospitalier de territoire « Rouen Cœur de Seine ». A ce titre, le DESF de Rouen s'inscrit dans son territoire de santé et ses orientations stratégiques sont en cohérence avec les axes prioritaires du GHT « Rouen Cœur de Seine ».

La formation proposée par le DESF vise à positionner celui-ci dans un réseau de communication, d'informations et de compétences internes et externes sur le plan départemental et régional. Elle assure une formation répondant aux besoins en compétences des futurs professionnels de santé en vue d'accompagner les besoins en santé de la population.

La gouvernance administrative du DESF est assurée par une sage-femme directrice dont les missions principales sont de :

- Piloter le fonctionnement général du département ESF
- Définir les priorités stratégiques, la politique qualité et la politique de communication
- Gérer les ressources humaines
- Assurer la gestion administrative et réglementaire

La direction pédagogique est assurée par la directrice, accompagnée par un médecin spécialiste en gynécologie-obstétrique qui assure une fonction de conseiller pédagogique.

La coordination et la planification des enseignements de la formation sont sous la responsabilité pédagogique de la directrice du département. La déclinaison de la maquette de formation,

comprenant notamment la répartition des enseignements entre enseignants universitaires et non universitaires, est co-construite par l'université et par le département, puis validée par les instances de l'université.

Date prévisionnelle d'intégration à l'université (au plus tard 1^{er} septembre 2027).

A ce stade des discussions, une date n'a pas été arrêtée. Il est donc probable que l'intégration se fera au 1er septembre 2027.

Quelle modalité d'intégration à l'université est choisie ou envisagée :

☒ Département de maïeutique rattaché à une UFR. Préciser le nom de l'UFR : UFR Santé – Université de Rouen Normandie

☐ UFR de maïeutique

III. NOM ET QUALITE DU RESPONSABLE DE LA FORMATION

La direction du DESF est actuellement assurée par Madame DARCET Fabienne, sage-femme directrice (fabienne.darcet@chu-rouen.fr).

Par ailleurs, Monsieur le docteur Alain Diguët, médecin spécialiste en gynécologie-obstétrique assure une fonction de conseiller pédagogique.

IV. MODALITES DE GOUVERNANCE DE LA STRUCTURE ASSURANT LA FORMATION DE SAGE-FEMME

Le DESF est actuellement une école hospitalière. La Région Normandie et l'ARS ont renouvelé l'agrément pour dispenser une formation dans le secteur sanitaire pour la formation de sage-femme, en date d'octobre 2024, à compter du 1er août 2025 et ce, pour une durée de 5 ans.

Le Conseil de Département (CD) est l'instance décisionnelle du DESF. Il est composé comme suit :

- Membres de Droit
 - Le Doyen de l'UFR Santé ou son représentant
 - Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant Médecin
 - Le Directeur Général du CHU de Rouen ou son représentant
 - Le Directeur Technique et d'Enseignement / conseiller pédagogique
 - La Sage-Femme Directrice ou Sage-Femme Enseignante déléguée
 - L'Enseignant Hospitalo-Universitaire titulaire coordinateur de l'enseignement de gynécologie-obstétrique ou son représentant
 - L'Enseignant Hospitalo-Universitaire titulaire appartenant au département médico-chirurgical de Pédiatrie, coordinateur de l'enseignement de pédiatrie ou son représentant.
 - Les Sage-Femmes Enseignantes
 - Un Représentant des enseignants de l'école désigné par la Sage-Femme Directrice et le Directeur Technique et d'Enseignement
 - Une Sage-Femme d'un établissement de la région participant à la formation clinique des étudiants
 - Une Sage-Femme exerçant en libéral et participant à la formation clinique des étudiants
 - Une Secrétaire pédagogique

- Le Chef de service du Service des Formations sanitaires et sociales de la Région Normandie ou son représentant
- Quatre Etudiants représentant de chaque année d'études, élus par vote par leurs pairs avec un droit de procuration.

Ces membres siègent avec voix délibérative.

- Membres invités

Selon les questions inscrites à l'ordre du jour, des personnalités qualifiées peuvent être appelées à participer aux réunions avec voix consultative.

- Missions

Le CD du DESF propose les périodes d'enseignement, les activités d'enseignement et leur évaluation.

Il peut donner son avis sur :

- Les questions relatives à l'enseignement
- Le choix des enseignants chargés de dispenser les enseignements
- Le budget du département : le CD peut faire des propositions d'utilisation des crédits de fonctionnement
- Le règlement intérieur, les modalités de contrôle des connaissances et des compétences, le règlement des études
- Les demandes d'interruption des études de sage-femme formulées par les étudiants reçus au concours et affectés au département ou en cours de scolarité
- Les demandes de reprise des études formulées par d'anciens étudiants qui étaient en scolarité dans l'école à la date d'interruption de leur scolarité.

Il peut créer des groupes de réflexion pour les problèmes relevant de sa compétence.

Le CD pourra être amené à modifier son mode de fonctionnement et ses missions en fonction de l'évolution éventuelle de la réglementation.

- Fonctionnement

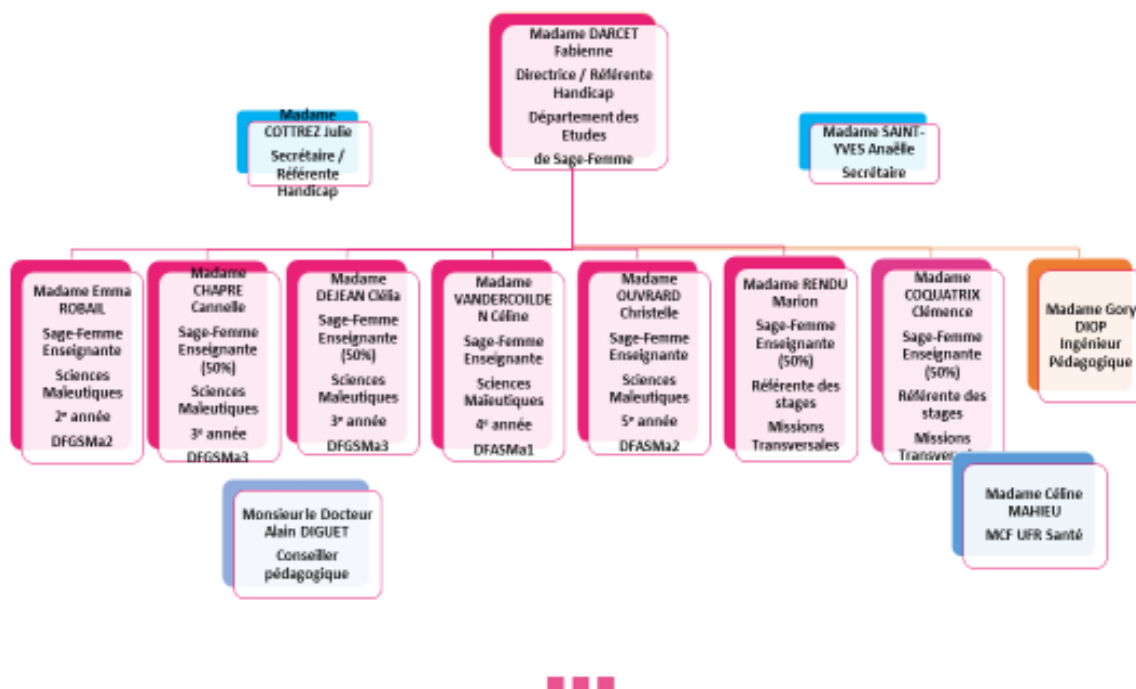
Le président du conseil de département est nommé par le doyen de l'UFR Santé sur proposition de la direction du DESF. Le CD se réunit au moins une fois par an sur convocation de son Président ou demande conjointe de la Sage-Femme Directrice et du Directeur Technique et d'Enseignement. La présence ou la représentation de la moitié au moins des membres est nécessaire pour la validité des délibérations. Les avis du Conseil sont prononcés par vote à la majorité simple.

Au niveau de l'université de Rouen Normandie, la directrice du DESF est membre du conseil de gestion de l'UFR Santé. Ainsi, toutes les modalités pédagogiques telles que les maquettes d'enseignement, les modalités de contrôle des connaissances et des compétences, les règlements des études et tout autre document sont discutés au sein de ce conseil, avant d'être discutés puis formellement validés au sein des instances centrales compétentes de l'université de Rouen Normandie (Commission Formation et Vie Universitaire, Conseil Académique, Conseil d'Administration).

V. PRESENTATION DE L'EQUIPE ENSEIGNANTE

Préciser le nom et le prénom, la discipline

Afin d'accompagner au mieux la loi, les décrets et les arrêtés liés à cette formation, l'université de Rouen Normandie a recruté une maîtresse de conférences en sciences maïeutiques au 1er septembre 2024. L'équipe statutaire est donc composée actuellement comme présenté dans l'organigramme ci-dessous :



Les enseignements sont assurés par l'équipe pédagogique du DESF, les enseignants de l'UFR Santé, le personnel du CHU de Rouen et des intervenants extérieurs à l'établissement. Au-delà de l'équipe pédagogique, près de 120 vacataires d'enseignement interviennent au cours de l'ensemble des cycles de formation en sciences maïeutiques. Environ la moitié de ces intervenants sont des médecins attachés à l'université (MCU-PH, PU-PH) ou au CHU (PH), une vingtaine de sage-femmes, une dizaine de pharmaciens attachés à l'université ou au CHU. D'autres corps de métiers interviennent également dans la formation tels que des anthropologues, des psychologues, des avocats ...

VI. ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS ET LES AXES DU PROJET PEDAGOGIQUE

Joindre les axes du projet pédagogique et la maquette de formation (utilisation de la structure de l'annexe de l'arrêté en respectant le libellé des unités d'enseignement)

a) Présentation générale

Les études sont organisées sur le modèle d'alternance en cours et en stage.

La formation en 2ème cycle a pour objectif, dans la continuité du 1er cycle, de poursuivre l'acquisition par les étudiants des compétences indispensables à l'exercice de la profession de sage-femme.

Le référentiel de formation est basé sur une approche par compétences. Il comporte au 2ème cycle, un parcours personnalisé et 6 domaines de compétences professionnelles :

- Domaine prénatal : assurer le suivi médical de la grossesse ;
- Domaine pernatal : assurer le suivi médical de l'accouchement et de la naissance ;
- Domaine postnatal : assurer le suivi médical de la période postnatale ;

- Domaine gynécologique : assurer le suivi gynécologique de prévention et de contraception, et la promotion de la santé sexuelle et reproductive ;
- Domaine recherche : adosser sa pratique médicale à une démarche scientifique ;
- Domaine générique : agir en professionnel de santé publique, médical et responsable.

Cinq principes régissent l'acquisition des connaissances et des compétences. Le DESF de Rouen met un point d'honneur à leur respect :

- La non-exhaustivité : les étudiants acquièrent des concepts clés qui leur permettront, au cours de leurs études ultérieures et de leur vie professionnelle, de disposer des outils pour faire évoluer leur exercice professionnel, dans le respect de l'actualisation de connaissances ;
- La participation active des étudiants est privilégiée, par des activités pédagogiques, sous forme notamment de travaux dirigés, d'exposés, d'approches par problèmes et de situations professionnelles simulées ou authentiques ;
- La multidisciplinarité : l'objectif est de préparer à la collaboration entre professionnels de santé, en intégrant les différentes disciplines et les différents professionnels autour de l'étude de situations clés ou de problèmes de santé ;
- La personnalisation du parcours de formation : il convient de préparer les étudiants, dès le premier cycle, à construire leur projet professionnel. Ainsi, les étudiants peuvent développer des compétences autres que celles du champ strict de la maïeutique ;
- Le bien-être étudiant : il convient de veiller, aussi bien dans les structures de formation que lors des stages, au respect et à l'amélioration du bien-être étudiant, permettant ainsi leur épanouissement personnel et professionnel durant la formation.

Les enseignements sont organisés par domaines de compétences, lesquels sont divisés en unités d'enseignement (UE) associées. La formation comprend des enseignements théoriques, méthodologiques, appliqués, pratiques et cliniques. La formation fait appel aux technologies de l'information et de la communication appliquées à l'enseignement et aux soins et aux différentes approches de simulation. Elle est dispensée sur site, à distance ou selon un mode hybride.

Les enseignements prennent la forme de cours magistraux, travaux dirigés ou pratiques, tables rondes, pédagogie à distance en e-learning, pédagogie inversée, ... Ces derniers peuvent être organisés en inter-professionnalité.

L'emploi du temps hebdomadaire est fourni aux étudiants sous forme affichée et sous forme numérique, accessible à distance. Les changements qui surviendraient sont fournis aux étudiants dans les plus brefs délais, sous forme numérique.

Les épreuves sont planifiées sur l'année universitaire et le calendrier général des examens est communiqué aux étudiants dans le mois qui suit la rentrée.

Le contrôle des connaissances et des compétences est organisé pour chaque semestre par un contrôle continu et régulier et/ou par un examen terminal. Les épreuves des examens peuvent être réalisées sous formes écrite, orale, pratique ou informatique. La session de rattrapage intervient dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines après la publication des résultats semestriels.

Une note supérieure ou égale à 10 sur 20 est exigée pour la validation de chaque UE. Quand l'évaluation d'une UE est constituée de plusieurs épreuves un coefficient peut être attribué à ces dernières. En 2^{ème} cycle, il n'y a pas de compensation possible, les modalités sont définies et remises à

jour chaque année dans le document des modalités de contrôle des connaissances et des compétences du DESF.

Une délibération du jury d'examen 1ère session a lieu à la fin de chaque semestre et statue souverainement sur le résultat des contrôles de connaissances et compétences, en vue de la validation des UE dispensées. Une délibération portant sur les 2èmes sessions des 2 semestres est organisée sous la forme d'une Commission d'Attribution des Crédits (CAC). Les jurys sont composés par l'équipe pédagogique du DESF, des représentants de l'université, des représentants de l'enseignement et un représentant des responsables de stage.

b) Mutualisations

Un certain nombre d'enseignements de la formation est mutualisé avec d'autres formations.

- Mutualisations avec les étudiants de médecine :

Ce sont des séances de simulation haute-fidélité, au Médical training center, en groupe de 6 à 8 étudiants. Sont concernées les thématiques suivantes :

- Réanimation néonatale avec les internes en pédiatrie
- Urgences vitales en salle de naissance avec les internes en anesthésie et en gynécologie-obstétrique
- Urgences extrahospitalières avec des internes urgentistes
- Mutualisations avec les étudiants en santé :
 - Raisonnement clinique avec les externes en stage en gynécologie-obstétrique
 - Service Sanitaire / e-learning sur plateforme Collégium Santé pour la Normandie pour les étudiants de Médecine, Maïeutique (DFGSMa3), Pharmacie, Soins Infirmiers et Kinésithérapie. L'action du SSES est réalisée en DFASMa 1
 - Cours de « pédiatrie » mutualisés avec certaines formations paramédicales
 - Formation à la collaboration interprofessionnelle (MMOP, IFSI, Kiné, ergothérapie, orthophoniste, psychomotriciens).

c) Les stages :

Au cours de leur formation clinique, les étudiants abordent les différents modes d'exercice de la profession de sage-femme en réalisant potentiellement :

- Des stages hospitaliers en établissement de santé public ou privé
- Des stages extra hospitaliers, notamment en cabinet libéral, centre de santé, centre de santé sexuelle, centre d'orthogénie, communauté professionnelle territoriale de santé, maison de naissance, maison de santé ou structure de la protection maternelle et infantile.

Les étudiants sont soumis au règlement intérieur de la structure d'accueil et ont l'obligation de respecter le principe de laïcité et de neutralité dans leur fonction. L'équipe pédagogique s'assure de la concordance entre le lieu de stage et les objectifs pédagogiques et personnels de l'étudiant. Elle veille également à la qualité du lieu de stage, de l'accueil et de l'encadrement des étudiants en stage.

L'équipe pédagogique entretient le lien avec les équipes d'encadrement sur le lieu de stage et promeut la formation des maîtres de stage. Sur chaque lieu de stage, le responsable de la structure d'accueil ou son représentant coordonne les activités des étudiants durant le stage. Il désigne un maître de stage qui accueille et encadre l'étudiant. Il met en œuvre les activités pédagogiques adaptées à la

construction des compétences à acquérir par l'étudiant et à son évaluation. Il définit le positionnement de l'étudiant dans l'équipe pluri professionnelle. L'étudiant est informé des connaissances et compétences à acquérir au cours du stage. Cette information peut prendre la forme notamment d'un carnet de stage ou d'un portfolio. Cet outil servira au suivi de l'évolution de l'acquisition des compétences et de lien entre les différentes parties.

La validation du stage est prononcée par le directeur de la structure de formation ou son représentant, sur avis du responsable de la structure d'accueil ou son représentant dans laquelle l'étudiant a été affecté, à partir de l'outil de suivi.

➤ Modalités « d'agrément » des terrains de stage

L'organisation et la gestion des stages sont formalisées au DESF, un poste de sage-femme enseignante (mission transversale) est dédié aux stages entre autre.

- Des stages hors région sont possibles sur demande des étudiants (en Métropole et DOM TOM) .
- Des stages peuvent avoir lieu dans le cadre d'ERASMUS +.
- Des stages peuvent avoir lieu au VIETNAM, grâce à un partenariat avec l'Hôpital d'HAIPHONG et l'Université.

Le DESF travaille en étroite collaboration avec les coordinatrices en Maïeutique des différents établissements de santé de la région et de la PMI. Des réunions sont très régulièrement organisées. Pour la mise en œuvre de la réingénierie mais aussi pour tenir compte de la baisse de natalité qui impacte les activités et l'organisation des établissements de santé, nous avons repris les accueils par service dans chacun des établissements.

Nous rencontrons aussi l'association des sages-femmes libérales pour faciliter l'accueil des étudiants en stage ambulatoire. De plus, une « fiche de présentation » de chaque sage-femme libérale a été réalisée, reprenant ainsi toutes les informations (lieu cabinet, accueil...) nécessaires aux étudiants mais aussi les activités exercées par la sage-femme, permettant le stage au regard des objectifs attendus de stage.

Depuis début 2017, le groupe de travail des sages-femmes coordinatrices du réseau périnatal haut normand travaille pour « l'agrément » des stages. Chaque structure d'accueil a validé la charte d'accueil des étudiants et a produit un livret de stage.

Les stages sont présentés lors du Conseil de Département.

La répartition et les plannings des stages sont effectués sous la responsabilité de la directrice en lien avec les sages-femmes enseignantes. Les terrains de stage sont majoritairement les établissements de soins en gynécologie ou périnatalité de la Normandie.

Les stages optionnels s'inscrivent dans le cadre du parcours personnalisé.

La répartition nominative dans les stages est arrêtée et communiquée en début d'année. Un soin particulier est accordé au respect des vœux émis par les étudiants. La répartition définitive doit cependant être établie avec les contraintes et modalités de stage arrêtées avec les partenaires de la formation clinique.

Une convention de stage est rédigée pour chaque stage. Cette convention est signée par la directrice du DESF, l'établissement d'accueil et l'étudiant. Un exemplaire de chaque convention est remis à l'étudiant en version numérique. Cela vient alimenter son portfolio.

La présence des étudiants en stage est obligatoire. Les roulements hebdomadaires sont communiqués aux étudiants deux semaines au minimum avant leur départ en stage et sont consultables sur

UniversiTICE (plateforme Moodle). Les étudiants assurent des amplitudes horaires variables dont des gardes de jour et de nuit, y compris les week-ends et jours fériés, dans le respect de la continuité des soins et des repos de sécurité et conformément au fonctionnement des établissements d'accueil publics et privés. En cas d'absence, les modalités de récupération du temps de stage sont définies en lien avec le DESF et le terrain de stage, au regard du règlement intérieur. Après chaque garde ou quart, l'étudiant remplit un relevé de son activité, complété par son auto-évaluation suivi d'un feedback du professionnel encadrant.

Une évaluation des stages par les étudiants est proposée à la fin de chaque stage. Nous utilisons le logiciel LIME SURVEY, pour requêter de façon anonyme les étudiants. Le questionnaire d'évaluation des stages est revu et amendé, en collaboration avec les étudiants régulièrement. Les résultats des évaluations par les étudiants sont communiqués aux SF Coordinatrices en fin d'année universitaire. En cas de problème spécifique une action peut être menée rapidement. Suite aux remarques des étudiants et des coordinatrices en Maïeutique, nous apportons des modifications, par exemple les horaires au PME ont été revus pour le stage de Salle de naissance. Les résultats des évaluations des stages par les étudiants sont présentés en Conseil de Département où les délégués de chaque promotion sont présents.

Nous organisons une formation « accompagnement des étudiants sage-femme en stage » à destination des sages-femmes qui encadrent les étudiants dans les services ou en libéral.

Afin de communiquer sur l'évolution de la formation de sage-femme, nous projetons de faire un webinaire à destinations des SF. L'information sera transmise aux SF via les conseils départementaux de notre région.

➤ Typologie des terrains de stage (hospitalier, libéral, PMI...)

Les stages des étudiants sont organisés en fonction des objectifs de chacun des domaines de compétences et de chaque année de formation. Nos partenaires de stage sont sur le département de la Seine-Maritime et l'Eure, soit dans un rayon de 100 km maximum.

Pour le 2^{ème} cycle, les étudiants sont accueillis :

- En établissement de santé public ou privé, dans les différents services de chacun, à savoir la salle de naissances, les suites de naissances, les services d'hospitalisation de grossesses et de gynécologie et bloc opératoire, les consultations d'urgence, les hospitalisations de jour, l'AMP...
- En PMI, un stage est organisé en 5^{ème} année
- En planification familiale.
- En libéral auprès des sage-femmes libérales qui de par leur activité déclarée peuvent accueillir des étudiants.

Dans le cadre du parcours personnalisé :

- Les étudiants peuvent partir avec ERASMUS +. Une période de stage institutionnel est couplée avec une période de stage optionnel, permettant ainsi un stage de plus de 2 mois. Les pays choisis sont notamment l'Estonie, la République Tchèque, le Brésil...
- Un partenariat est organisé avec le Vietnam, aussi 3 étudiants ont la possibilité chaque année de partir en stage à Haiphong durant 4 sem.

d) Le parcours personnalisé

Le parcours personnalisé se compose d'unités d'enseignement librement choisies par l'étudiant sur une liste fixée par la structure de formation, ou des unités d'enseignement libres proposées par l'étudiant et validées par la structure de formation : projet professionnel, parcours master recherche ou autre double-cursus, engagement étudiant, international, disciplines médicales ou non strictement médicales, stages....

Ces unités d'enseignement permettent à l'étudiant d'individualiser son parcours de formation. Elles s'intègrent dans la formation théorique et clinique et peuvent s'inscrire dans « un parcours recherche » d'enseignement. Elles peuvent être suivies dans une université en France ou à l'étranger. Le parcours personnalisé représente 10% du total des enseignements du 2^{ème} cycle.

VII. NOMBRE DE CANDIDATS SUSCEPTIBLES D'ETRE ACCUEILLIS

Préciser la répartition des étudiants en formation continue et en formation initiale

Seuls les étudiants titulaires du diplôme de formation générale en sciences maïeutiques peuvent s'inscrire en première année du deuxième cycle des études de maïeutique.

Les étudiants sont quasiment tous dans un parcours de formation initiale. Les étudiants inscrits en formation continue sont ceux qui sont entrés en formation sage-femme via la passerelle tardive. De ce fait au maximum, 2 étudiants peuvent par année être en formation continue.

Les capacités d'accueil définies actuellement sont de 28 places en 2ème année de DFGSMa, réparties comme suit :

- 13 PASS,
- 4 LAS 1,
- 7 LAS 2,
- 2 LAS 3,
- 2 passerelles tardives

VIII. DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT DES ETUDIANTS MIS EN PLACE PAR LA STRUCTURE DE FORMATION ASSURANT LA FORMATION DE SAGE-FEMME

Lors de l'entrée en formation, une sage-femme enseignante « référente » est attribuée à chaque étudiant. Des entretiens individualisés sont organisés régulièrement afin de personnaliser l'accompagnement. Le binôme sage-femme référente-étudiant ainsi formé reste le même tout au long du cursus universitaire. Il peut cependant être amené à changer sur demande de l'un de ses deux membres.

Des entretiens sur demande de l'étudiant ou de l'équipe avec la directrice du DESF sont réalisés notamment lors d'une demande de réorientation, de mutation, de césure, en cas de difficultés financières, personnelles....

Un accompagnement personnalisé par l'équipe pédagogique du DESF peut être mis en place si nécessaire.

Des entretiens post évaluations cliniques sommatives avec discussion portant sur les ressemblances et différences entre la grille de notation de la sage-femme enseignante et la grille d'auto-évaluation de l'étudiant sont proposés (confrontation des deux appréciations).

De plus, des actions ponctuelles et personnalisées sont mises en place comme du tutorat lors d'un stage, diagnostic pédagogique,...

Différents éléments sont mis en place pour favoriser le bien être de chacun au sein du DESF, par exemple :

- Des sofas gonflables pour un « espace détente » ;
- Des UE libres pour renforcer la confiance en soi de l'étudiant
 - o « Perceptions et représentations du métier de Sage-Femme »
 - o « Préparation mentale : gestion des émotions »
 - o « Sophrologie »,
 - o « Activité Physique et sportive »
 - o « Premiers secours : s'engager et intervenir »
- Un partenariat avec la commission d'aide aux étudiants de l'UFR Santé,
- Un temps de retour d'expérience de stage avec une psychologue.

Une visite médicale annuelle est organisée avec la médecine du travail du CHU.

En cas de situation personnelle particulière, les étudiants sont invités à communiquer selon leurs souhaits avec l'équipe enseignante. Des dispositions exceptionnelles pourront être mises en place.

Les demandes de réorientation, mutation, césure... sont

Chaque étudiant a accès à un portfolio numérique qui lui est présenté à la rentrée. Ce portfolio numérique sera alimenté pendant la durée de ses études au sein du DESF. Il contient les différents documents entourant la formation, les objectifs de stage, etc. Il appartient à l'étudiant de le mettre à jour régulièrement, il sera utilisé pour les entretiens individualisés, pour les validations de stage, etc.

IX. PARTENARIATS MIS EN PLACE OU ENVISAGES

Les partenariats mis en place sont ceux des terrains de stage principalement (cf. stages)

- Etablissements de santé
- ERASMUS +
- Vietnam

Nous avons un partenariat avec :

- La société Anonyme des Eaux Minérales d'Evian (SAEME) pour le GRAND PRIX EVIAN DES ECOLES DE SAGES-FEMMES qui récompense 3 mémoires de fin d'études dans le domaine de la périnatalité, distingués par leur pertinence et leur impact.
- L'association des sages-femmes libérales de Normandie
- Le Conseil de l'ordre départemental des sages-femmes de Seine-Maritime
- L'URPS sages-femmes
- L'Association des étudiants sage-femme nationales (ANESF) et de Rouen (AESFR)
- Les laboratoires de recherche qui accueillent des étudiants en stage
- L'UFR Santé pour les UE libres des étudiants
- Le Médical Training Center (MTC) du CHU
- Les différentes organisations nationales professionnelles
- La caisse primaire d'assurance maladie

Nous envisageons un partenariat avec le département de médecine générale pour la formation aux Maîtres de Stage Universitaires (MSU) mais également avec les départements de Médecine, Odontologie et Pharmacie pour des enseignements spécifiques.

X. DISPOSITIF D’EVALUATION DE LA FORMATION ET DES ENSEIGNEMENTS

Analyse et prise en compte des informations recueillies, dont l’évaluation des enseignements par les étudiants

L’ensemble des stages et des enseignements théoriques sont évalués en ligne par les étudiants, via Lime Survey. A la fin de chaque stage et de chaque semestre pour les UE théoriques, l’étudiant est invité par mail, sur sa boîte universitaire, à compléter un questionnaire d’évaluation. L’évaluation est anonyme et confidentielle.

Ces dispositifs d’évaluation de la formation et des enseignements par les étudiants contribuent au dialogue entre l’équipe pédagogique et les étudiants, à faire évoluer le contenu de la formation ainsi que les méthodes d’enseignement afin de favoriser l’appropriation des savoirs, des connaissances et des compétences et d’améliorer la qualité de la formation.

Le Conseil de Perfectionnement (CP) est un organe consultatif, de dialogue qui se réunit au moins une fois par an.

Membres :

- La sage-femme directrice du DESF,
- Les sages-femmes enseignantes,
- Le directeur Technique et d’enseignements / conseiller pédagogique,
- Les 4 Délégués étudiants,
- 2 représentants des enseignants,
- 2 représentants des professionnels.

Il est présidé par la directrice du DESF et contribue au processus d’amélioration continue de la formation. Son rôle consiste notamment :

- À participer à la détermination des objectifs de formation, des innovations pédagogiques, ...
- A participer à la coordination des enseignements au sein du DESF,
- A débattre sur les résultats des évaluations des formations et des enseignements par les étudiants afin d’en tirer des enseignements pour l’avenir,
- Et plus généralement, à participer aux choix pour l’organisation de la formation au DESF.

Le conseil de perfectionnement se réunit au moins une fois par an sur convocation de son président. Chaque réunion fait l’objet d’un compte-rendu.

Les évaluations de la formation et des stages font l’objet d’un point spécifique lors du Conseil de Département.

XI. AVIS DES INSTANCES (à joindre)

- De la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique : vendredi 12 juin 2026 => en attente
- Du conseil d’administration : vendredi 3 juillet 2026 => en attente
- Du conseil technique

Date de dépôt des dossiers d’accréditation pour instruction à partir du 15 mai dans l’application FRESQ.

ANNEXE

REFERENTIEL DE FORMATION CONDUISANT AU DIPLOME D'ETAT DE DOCTEUR EN MAÏEUTIQUE

Les titulaires du diplôme d'État de docteur en maïeutique exercent une profession médicale autonome à compétences définies et réglementées.

Toutes les compétences présentées dans le référentiel de formation ci-dessous s'exercent dans le respect de la réglementation, de la législation, de la déontologie et de l'éthique professionnelle. Dans une démarche inclusive, l'étudiant prend en compte tous les facteurs qui peuvent impacter ses activités (personnes en situation de handicap et de vulnérabilité, besoins spécifiques ...)

Les modalités pédagogiques mobilisables sont notamment : cours magistraux, classes inversées, apprentissages par problème, apprentissages du raisonnement clinique, exposés, analyses de cas, patients partenaires, enseignements en ligne et tout autre dispositif défini par les formateurs.

L'apprentissage clinique peut consister en :

- De la simulation en santé ;
- Des séances d'apprentissage du raisonnement clinique ;
- Des stages hospitaliers et extrahospitaliers.

Pour chacun des domaines de compétences, les modalités d'évaluation suivantes peuvent être mobilisées :

- Évaluation des ressources de la compétence : contrôle de connaissances, synthèse de documentation professionnelle... ;
- Évaluation de la combinatoire de ressources : études de cas clinique, analyse de situations problèmes, ECOS, simulations ... ;
- Évaluation de la mise en œuvre de la compétence : gestion de situations professionnelles en stage clinique, conduite de projet, gestion de situations professionnalisantes, analyses réflexives ... Ces évaluations peuvent bénéficier de la participation des référents professionnels des terrains de stages.

Domaine Prénatal : Assurer le suivi médical de la grossesse

Ce domaine de compétences est présent dans les 3 cycles.

Au 2 ^{ème} cycle	10 à 12 ECTS pour l'enseignement théorique 11 à 13 ECTS pour l'apprentissage clinique dont au minimum 85% de stage
Université ROUEN	10 ECTS pour l'enseignement théorique 12 ECTS pour l'apprentissage clinique dont minimum 85 % de stage

Compétence 1 - Assurer le suivi des grossesses à bas risque en menant les différentes consultations de suivi prénatal et d'urgence obstétricale	UE ASSOCIEES
Cycle 2 - Réaliser les différentes consultations de suivi prénatal et d'urgence obstétricale dans les situations courantes : • Dépister les facteurs de risques et les vulnérabilités ayant un impact sur la grossesse • Diagnostiquer les troubles bénins liés à la grossesse • Elaborer le bilan de situation de la femme enceinte et du fœtus à partir de l'ensemble des données cliniques et paracliniques afin d'établir un diagnostic, de délivrer des conseils adaptés, de prescrire et/ou réaliser les examens complémentaires, les thérapeutiques nécessaires ou de repérer une situation pathologique ou une anomalie et orienter le cas échéant vers les professionnels et structures appropriés • Planifier le suivi de la femme enceinte à partir du bilan de situation effectué • Evaluer et adapter le parcours de soin mis en place	UE Suivi des grossesses à bas risque

Compétence 2 - Accompagner la femme et le couple dans son projet de naissance en menant l'entretien prénatal précoce, en concevant et animant des séances de préparation à la naissance et à la parentalité	UE ASSOCIEES
Cycle 2 - Réaliser l'entretien prénatal précoce dans les situations courantes et coanimer des séances de préparation à la naissance et à la parentalité : Concernant l'entretien prénatal précoce : • Dépister les situations de vulnérabilités et repérer les violences • Favoriser l'élaboration d'un projet autour de la naissance et de la vie familiale • Rédiger une synthèse de l'entretien avec les préconisations dans les situations courantes Concernant la préparation à la naissance et la parentalité : • Co-animer des séances en s'appuyant sur différentes techniques d'animations	UE Accompagnement du projet de naissance
Compétence 3 – Assurer, en collaboration, le suivi des grossesses à risque en dépistant les situations pathologiques, en participant à leur prise en charge pluridisciplinaire, en entreprenant la prise en charge lors de situations d'urgence	UE ASSOCIEES
Cycle 2 - Dépister les situations pathologiques, orienter et participer à leur prise en charge dans les situations courantes : • Identifier les situations pathologiques courantes au regard des données cliniques et paracliniques recueillies • Orienter vers les professionnels et structures appropriés afin d'assurer une continuité de prise en soin pluridisciplinaire • Alerter et mobiliser les professionnels appropriés • Entreprendre les soins d'urgence et de réanimation • Collaborer à une prise en charge pluridisciplinaire et opérationnelle • Assurer une surveillance adaptée et évaluer la stratégie mise en place	UE Suivi des grossesses à haut risque

Domaine Périnatal : Assurer le suivi médical de l'accouchement et de la naissance

Ce domaine de compétences est présent dans les 3 cycles.

Au 2 ^{ème} cycle	de 8 à 10 ECTS pour l'enseignement théorique de 20 à 24 ECTS pour l'apprentissage clinique dont minimum 85 % de stages
Université ROUEN	8 ECTS pour l'enseignement théorique 24 ECTS pour l'apprentissage clinique dont minimum 85 % de stage

Compétence 4 - Assurer la gestion des naissances eutociques en menant le suivi du travail, en pratiquant l'accouchement eutocique, en surveillant le post-partum immédiat en accueillant le nouveau-né	UE ASSOCIEES
Cycle 2 - Assurer la surveillance du travail, la réalisation d'un accouchement eutocique en présentation céphalique et la prise en charge du post-partum immédiat : - Favoriser la mise en place du projet de naissance - Analyser les données permettant d'identifier le stade du travail et d'établir le pronostic obstétrical, à partir des différents paramètres de la surveillance clinique et paraclinique - Adapter la prise en charge au regard de l'évolution du travail et de la santé maternelle et fœtale - Pratiquer un accouchement eutocique en présentation céphalique en autonomie (y compris la délivrance) - Evaluer les lésions périnéales et réaliser les sutures - Surveiller l'état de santé maternel en post-partum immédiat, en l'adaptant aux situations à risque	UE Naissances eutociques
Compétence 5 - Accompagner l'instauration des interactions précoces parent-enfant	UE ASSOCIEES
Cycle 2 - Réunir les conditions favorables à l'instauration des interactions précoces parent-enfant dans les situations courantes : Transmettre aux parents l'ensemble des repères et des informations sur les besoins et les compétences sensorielles et sociales de l'enfant dans les situations courantes	UE Accompagnement de la parentalité en périnatal

Compétence 6 – Assurer, en collaboration, le suivi des situations pathologiques perpartum en dépistant les situations pathologiques, en participant à leur prise en charge pluridisciplinaire, en entreprenant la prise en charge lors de situations d'urgence	UE ASSOCIEES
Cycle 2 - Dépister les situations pathologiques courantes, orienter et participer à leur prise en charge : • Identifier les situations pathologiques des différents stades du travail et du postpartum immédiat et évaluer le caractère d'urgence au regard des données cliniques et paracliniques recueillies • Évaluer la nécessité d'une réanimation du nouveau-né et identifier les urgences médico-chirurgicales néonatales • Alerter et mobiliser les professionnels appropriés • Entreprendre les manœuvres et les soins d'urgence et de réanimation • Collaborer à une prise en charge pluridisciplinaire et opérationnelle • Assurer une surveillance adaptée et évaluer la stratégie mise en place	UE Suivi des situations perpartum à haut-risque

Domaine Postnatal : Assurer le suivi médical de la période postnatale

Ce domaine de compétences est présent dans les 3 cycles.

Au 2 ^{ème} cycle	de 8 à 10 ECTS pour l'enseignement théorique de 11 à 13 ECTS pour l'apprentissage clinique dont minimum 85 % de stages
Université ROUEN	10 ECTS pour l'enseignement théorique 12 ECTS pour l'apprentissage clinique dont minimum 85 % de stage

Compétence 7 - Assurer le suivi postnatal de la mère et de l'enfant à bas risque en menant les visites postnatales mère/enfant, en menant une consultation postnatale, en menant une consultation de suivi néonatal	UE ASSOCIEES
Cycle 2 - Réaliser les visites post-natales mère-enfant, la consultation postnatale et les consultations de suivi néonatal dans les situations courantes : • Réaliser un débriefing du vécu maternel de l'accouchement et repérer les dysfonctionnements des interactions parentales • Dépister les situations de vulnérabilités et repérer les violences • Apprécier l'évolution staturo-pondérale et le développement neuro-sensori-moteur, psycho-affectif et cognitif de l'enfant • Elaborer le bilan de situation de la mère et de l'enfant à partir de l'ensemble des données cliniques et paracliniques afin d'établir un diagnostic, de délivrer des conseils adaptés, de prescrire les examens complémentaires, les thérapeutiques nécessaires ou de repérer une situation pathologique ou une anomalie et orienter vers les professionnels et structures appropriés le cas échéant • Organiser la continuité des soins dans ses dimensions médico-psycho-sociales	UE Suivi mère-enfant à bas risque
Compétence 8 - Accompagner la parentalité en menant un entretien postnatal, en animant des séances de soutien à la parentalité	UE ASSOCIEES
Cycle 2 - Réaliser l'entretien postnatal précoce dans les situations courantes et co-animer des séances de soutien à la parentalité : Concernant l'entretien post-natal précoce : • Instaurer un dialogue afin de recueillir le vécu de l'accouchement et du postpartum et les besoins	UE Accompagnement de la parentalité en postnatal

• Dépister les situations de vulnérabilités et repérer les violences • Rédiger une synthèse de l'entretien avec les préconisations dans les situations courantes Concernant les séances postnatales de soutien à la parentalité : • Co-animer des séances en s'appuyant sur différentes techniques d'animation	
Compétence 9 - Assurer en collaboration le suivi des situations pathologiques postnatales de la mère et de l'enfant en dépistant les situations pathologiques, en participant à leur prise en charge pluridisciplinaire, en entreprenant la prise en charge lors de situations d'urgence	UE ASSOCIEES
Cycle 2 - Dépister les situations pathologiques, orienter et participer à leur prise en charge dans les situations courantes : • Identifier les situations pathologiques courantes au regard des données cliniques et paracliniques recueillies • Orienter vers les professionnels et structures appropriés afin d'assurer une continuité de prise en soin pluridisciplinaire • Alerter et mobiliser les professionnels appropriés • Entreprendre les soins d'urgence et de réanimation • Collaborer à une prise en charge pluridisciplinaire et opérationnelle • Assurer une surveillance adaptée et évaluer la stratégie mise en place	UE Suivi des situations postnatales à haut risque

Domaine Gynécologique : Assurer le suivi gynécologique de prévention et de contraception et la promotion de la santé sexuelle et reproductive

Ce domaine de compétences est présent dans les 3 cycles.

Au 2 ^{ème} cycle	de 8 à 10 ECTS pour l'enseignement théorique de 6 à 8 ECTS pour l'apprentissage clinique dont minimum 85 % de stages
Université ROUEN	9 ECTS pour l'enseignement théorique 6 ECTS pour l'apprentissage clinique dont minimum 85 % de stage

Compétence 10 - Assurer un suivi gynécologique en menant une consultation de suivi gynécologique de prévention et de contraception, et en réalisant la rééducation périnéo-sphinctérienne	UE ASSOCIEES
Cycle 2 - Réaliser dans les situations courantes les consultations gynécologiques et la rééducation périnéo-sphinctérienne : Concernant la consultation gynécologique : • Dépister les facteurs de risques et les vulnérabilités ayant un impact sur la santé génésique • Aborder la sexualité et identifier les éventuels troubles • Elaborer le bilan de situation de la femme, à partir de l'ensemble des données cliniques et paracliniques afin d'établir un diagnostic, de délivrer des conseils adaptés, de prescrire les examens complémentaires, les thérapeutiques nécessaires, repérer les situations pathologiques ou les éventuelles anomalies et orienter vers les professionnels et structures appropriés le cas échéant • Prescrire et réaliser les examens de dépistage des cancers gynécologiques et des I.S.T., y compris au(x) partenaire(s) • Planifier le suivi de la femme (et du ou de la partenaire) à partir du bilan de situation effectué • Evaluer et adapter la stratégie mise en place Concernant la rééducation périnéo-sphinctérienne : • Conduire une démarche de dépistage afin de repérer et traiter les éventuels troubles fonctionnels • Mettre en œuvre la rééducation périnéale, en choisissant la ou les techniques de rééducation adaptées	UE Suivi gynécologique

Compétence 11 - Assurer la promotion et le suivi de la santé sexuelle et reproductive en concevant et animant des séances éducatives sur la vie affective et sexuelle, en menant une consultation de contraception, en réalisant une interruption volontaire de grossesse	UE ASSOCIEES
Cycle 2 - Réaliser la consultation de contraception et assurer les différentes étapes d'une interruption volontaire de grossesse dans les situations courantes, concevoir et animer des séances éducatives sur la vie affective et sexuelle : Concernant la consultation de contraception : • Prescrire et renouveler les contraceptifs choisis ainsi que les examens complémentaires nécessaires • Réaliser la pose et le retrait des dispositifs contraceptifs • Planifier le suivi de la femme • Évaluer et adapter la contraception mise en place Concernant l'interruption volontaire de grossesse: • Réaliser une consultation pré-IVG, prescrire et ou réaliser les examens complémentaires • Conseiller et informer les femmes dans le choix de la méthode • Orienter la femme vers les professionnels et structures appropriés dans le cadre d'une prise en soin en réseau • Prescrire et pratiquer les IVG médicamenteuse et instrumentale • Réaliser une consultation post-IVG afin d'évaluer le succès ou l'échec de la méthode, les effets secondaires et les éventuelles complications, et de prescrire une contraception pour les suites de l'IVG • Traiter les effets secondaires et, en cas de complications, orienter la femme vers les professionnels et structures appropriés Concernant les séances éducatives sur la vie affective et sexuelle : • Concevoir des séances contenant toutes les informations essentielles aux attentes du groupe • Animer des séances interactives en s'appuyant sur des outils éducatifs et d'accompagnement adaptés • Evaluer les séances en s'appuyant sur des indicateurs afin de proposer des actions d'amélioration	UE Santé sexuelle et reproductive

Compétence 12 - Assurer en collaboration le suivi des situations gynécologiques particulières en identifiant les situations à risque et pathologiques, en entreprenant la prise en charge lors de situations d'urgence, en participant à l'assistance médicale à la procréation	UE ASSOCIEES
Cycle 2 - Dépister les situations pathologiques courantes, orienter et participer à leur prise en charge et identifier les différentes étapes de l'assistance médicale à la procréation (AMP): Concernant les situations pathologiques : • Identifier les situations pathologiques courantes au regard des données cliniques et paracliniques recueillies • Orienter vers les professionnels et structures appropriés afin d'assurer une continuité de prise en soin pluridisciplinaire • Alerter et mobiliser les professionnels appropriés • Entreprendre les soins d'urgence et de réanimation • Collaborer à une prise en charge pluridisciplinaire et opérationnelle • Assurer une surveillance adaptée et évaluer la stratégie mise en place Concernant l'assistance médicale à la procréation (AMP) : • Informer les femmes sur l'autoconservation des ovocytes • Prescrire les examens de première intention devant des difficultés à concevoir • Orienter vers un service d'AMP et rédiger un courrier de liaison • Décrire le parcours de l'AMP	UE Suivi des situations gynécologiques particulières

Domaine Recherche : Adosser sa pratique médicale à une démarche scientifique

Ce domaine de compétences est présent dans les 3 cycles.

Au 2 ^{ème} cycle	6 à 8 ECTS pour les unités d'enseignement Recherche
Université ROUEN	7 ECTS pour les unités d'enseignement Recherche

Compétence 13 - Analyser des données scientifiques et professionnelles en mobilisant les outils de recherche bibliographiques, en réalisant la lecture critique d'articles	UE ASSOCIEES
Cycle 2 – Analyser et interpréter l'information scientifique avec des outils adaptés : • Réaliser la lecture critique d'articles scientifiques y compris en langue étrangère • Maîtriser les outils numériques et bibliographiques • S'initier à la revue systématique de littérature • Interpréter l'information scientifique et professionnelle • S'initier aux logiciels de traitement de données	UE Recherche
Compétence 14 : Expérimenter une démarche de recherche en développant une méthodologie appropriée, en faisant preuve d'intégrité et d'éthique scientifiques	UE ASSOCIEES
Cycle 2 - Rédiger un projet de thèse d'exercice : • Initier une démarche de recherche : conceptualiser et problématiser • Expérimenter les approches méthodologiques (quantitative, qualitative, mixte... avec un accompagnement individualisé en fonction du projet de thèse) et les outils de recueil de données • Valider les démarches d'autorisations institutionnelles et les aspects réglementaires de la recherche, de la collecte et gestion de données • Rédiger un protocole de recherche et d'expérimentation, dans le respect de l'intégrité et l'éthique scientifiques, en veillant aux autorisations institutionnelles et en développant une méthodologie appropriée (approche quantitative, qualitative, mixte...) pour répondre aux objectifs de la recherche • Présenter un projet de thèse d'exercice complet, cohérent et pertinent	UE Recherche

Domaine générique : Agir en professionnel de santé publique, médical et responsable

Ce domaine de compétences est présent dans les 3 cycles.

Au 2 ^{ème} cycle	6 à 10 ECTS pour les unités d'enseignement
Université ROUEN	10 ECTS pour les unités d'enseignement

Compétence 15 – Participer à la politique de santé publique en prévenant, dépistant et éduquant en santé, en coordonnant le parcours de soins de la femme, l'enfant et son entourage		UE ASSOCIEES
Cycle 2 – Concevoir et mettre en œuvre un programme éducatif individuel ou collectif : • Identifier les thèmes prioritaires de santé publique afin de sensibiliser la femme/le couple ou un groupe de personnes • Élaborer un projet d'action en promotion de la santé sur des thèmes prioritaires de la santé publique, en déterminant les informations essentielles à transmettre • Appréhender le parcours de soin de la femme, l'enfant et son entourage		UE Santé publique
Compétence 16 - Communiquer et collaborer en situation professionnelle en établissant une relation adaptée, en assurant sa propre santé et son bien-être		UE ASSOCIEES
Cycle 2 : Communiquer efficacement à l'écrit et à l'oral avec différents interlocuteurs et renforcer son positionnement au sein de l'équipe: • Utiliser des techniques de communications appropriées afin de renforcer les comportements favorables à la santé • Accompagner la personne dans un processus décisionnel concernant sa santé lors de situations courantes • Rédiger un document professionnel (documents administratifs, certificats, comptes-rendus...) afin de caractériser un état de santé particulier ou d'assurer une continuité de soins • Participer à des retours d'expériences des situations difficiles, au sein de l'équipe pluridisciplinaire, afin de mettre en place des actions d'amélioration des pratiques professionnelles • Mobiliser les compétences non techniques (communication, leadership, prise de décision partagée, conscience de la situation) • Analyser l'impact des facteurs humains en santé sur la sécurité des soins et le travail en équipe • Intégrer le numérique dans l'exercice professionnel • Communiquer en langue vivante étrangère notamment par la capacité à lire, écrire, comprendre et s'exprimer		UE Communication, Humanités, Société, Éthique et Législation

• Participer à l'accueil et à la supervision d'apprenants	
Compétence 17 - Exercer une activité professionnelle conforme à la législation et à la déontologie, en prenant en compte la dimension éthique	UE ASSOCIEES
Cycle 2 - Positionner sa pratique dans une approche réflexive et responsable : • Positionner sa pratique dans une approche, éthique, sociétale, économique et environnementale • Élargir ses habiletés intellectuelles permettant de renforcer ses stratégies de mobilisation de connaissances actualisées • Définir la notion de médecine intégrative, la signification et la place, au sein du système de santé, d'une thérapie complémentaire utilisée en association aux soins conventionnels, en gardant un esprit critique • Illustrer l'intérêt, les bénéfices et les risques des thérapies complémentaires	UE Communication, Humanités, Société, Éthique et Législation

Parcours Personnalisé

Ces unités d'enseignement permettent à l'étudiant d'individualiser son parcours de formation.

Elles s'intègrent dans la formation théorique et clinique et peuvent s'inscrire dans « un parcours recherche » d'enseignement.

Elles peuvent être suivies dans une université en France ou à l'étranger.

Elles sont proposées soit par la structure de formation, soit par l'étudiant. Dans ce cas, l'étudiant en fait la demande qui est validée par le responsable pédagogique.

Elles vont permettre à l'étudiant :

- d'approfondir ses connaissances ou un domaine de compétences spécifiques
- de découvrir d'autres disciplines non strictement médicales : management, pédagogie...
- de valoriser un engagement dans la vie associative, sociale ou professionnelle, conformément aux articles D. 611-7 à D. 611-9 du code de l'éducation.
- de s'engager dans un parcours recherche

Au 2 ^{ème} cycle	Minimum 12 ECTS pour les unités d'enseignement et/ou les stages
Université ROUEN	12 ECTS pour les unités d'enseignement et/ou les stages

REPARTITION ECTS												
DIPLOME DE FORMATION APPROFONDIE EN SCIENCES MAIEUTIQUES												
ENSEIGNEMENTS THEORIQUES								ENSEIGNEMENTS CLINIQUES				
			SMa4		SMa5		CYCLE 2		SMa4	SMa5	CYCLE 2	
			S1	S2	S3	S4			S1 ET S2	S3 ET S4		
DOMAINE	COMPETENCE	UNITES D'ENSEIGNEMENTS / ELEMENTS CONSTITUTIFS	ECTS		ECTS		ECTS		ECTS	ECTS	ECTS	
PRENATAL	Compétence 1	UE Suivi des grossesse à bas risque	0	0	0	0	10	10 à 12	6	6	12	11 à 13
	compétence 2	UE Accompagnement du projet de naissance	0	0	0	0						
	Compétence 3	UE Suivi des grossesses à haut risque	5	2	3	0						
PERNATAL	Compétence 4	UE Naissances eutociques	0	0	0	0	8	8 à 10	12	12	24	20 à 24
	Compétence 5	UE Accompagnement de la parentalité en pernatal	0	0	0	0						
	Compétence 6	UE Suivi des situations perpartum à haut risque	2	3	3	0						
POSTNATAL	Compétence 7	UE suivi mère-enfant à bas risque	3	0	0	0	10	8 à 10	6	6	12	11 à 13
	Compétence 8	UE Accompagnement de la parentalité en postnatal	0	0	0	0						
	Compétence 9	UE Suivi des situations postnatales à haut risque	0	3	0	4						
GYNECOLOGIQUE	Compétence 10	UE Suivi gynécologique	1	0	0	1	9	8 à 10	0	6	6	6 à 8
	Compétence 11	UE Santé sexuelle et reproductive	2	0	0	0						
	Compétence 12	UE Suivi des situations gynécologiques particulières	1	0	0	4						
RECHERCHE	Compétence 13	UE Outils de recherche	0	1	2	0	7	6 à 8				
	Compétence 14	UE Projet de thèse	0	1	0	3						
GENERIQUE	Compétence 15	UE Santé publique	2	0	3	0	10	6 à 10				
	Compétence 15	SSES	0	2								
	Compétence 16	UE Communication	1	0	1	0						
	Compétence 17	UE éthique et Législation	1	0	0	0						
PARCOURS PERSONNALISE		UE Théorique ou clinique		6	0	6	12	10% mini				
		TOTAL	18	18	12	18	66		24	30	54	
		TOTAL ATTENDU						58 à 72				48 à 58

REPARTITION ECTS													
DIPLOME DE DOCTEUR EN MAIEUTIQUES / DIPLOME D'ETAT													
ENSEIGNEMENTS THEORIQUES								ENSEIGNEMENTS CLINIQUES					
			SMA6		CYCLE 3			SMA6		CYCLE 3			
			S1	S2				S1 ET S2					
DOMAINE	COMPETENCE	UNITES D'ENSEIGNEMENTS / ELEMENTS CONSTITUTIFS	ECTS		ECTS			ECTS		ECTS			
PRENATAL	Compétence 1	UE Maïeutique	2				2			4 à 10			
	Compétence 2	UE Maïeutique											
	Compétence 3	UE Maïeutique											
PERNATAL	Compétence 4	UE Maïeutique	2				2			8 à 14			
	Compétence 5	UE Maïeutique											
	Compétence 6	UE Maïeutique											
POSNATAL	Compétence 7	UE Maïeutique	2				2			4 à 10			
	Compétence 8	UE Maïeutique											
	Compétence 9	UE Maïeutique											
GYNECOLOGIQUE	Compétence 10	UE Maïeutique	2				2			4 à 10			
	Compétence 11	UE Maïeutique											
	Compétence 12	UE Maïeutique											
RECHERCHE	Compétence 13	UE Recherche	2	8			10 à 12						
	Compétence 14	UE Recherche											
GENERIQUE	Compétence 15	UE Maïeutique	2				2						
	Compétence 16	UE Maïeutique											
	Compétence 17	UE Maïeutique											
PARCOURS PERSONNALISE		UE Théorique ou clinique	12		12	12	6 à 12						
		TOTAL						28	20 à 44				

DOSSIER DE DEMANDE D'ACCREDITATION A DELIVRER LE CERTIFICAT DE CAPACITE D'ORTHOPHONISTE

Table des matières

I - Présentation de la formation	4
II – Université et UFR assurant la formation	4
III – Statut de la structure assurant la formation	5
IV – Nombre de candidats susceptibles d’être accueillis	6
IV-1- Capacité d’accueil 2025-2026 :	6
IV-2- Projection concernant les capacités d’accueil :	7
IV-3- Bassin de recrutement des admis à l’URN :	7
IV-3-1- Bassin de recrutement 2025-2026 :	7
IV-3-2- Bassin de recrutement depuis 2022 :	8
IV-4- Profils des candidats :	9
IV-1- Moyens financiers.....	10
IV-2- Moyens humains.....	10
IV-2-1- Moyens humains actuels	10
IV-2-2- Moyens humains prévisionnels	11
IV-3- Locaux	11
IV-3-1- Locaux actuels	11
IV-3-2- Locaux prévisionnels.....	11
VII-1- Volumes horaires enseignement et stage	13
VII-1-1- Respect ECTS et définition des volumes horaires des enseignements	13
VII-1-2- Volumes horaires des stages	13
VII-1-4- Réplication des MCC actuelles par matière et par UE.....	13
VII-1-5- Privilégier l’enseignement présentiel.....	13
VII-1-6- Prévision des équivalences d’UE en cas de redoublement	14

VII-1-7- Intégration des heures d'encadrement des stages par les responsables de stage au sein des tableaux d'enseignement	14
VII-1-8- Intégration des heures d'encadrement des trois étapes du Certificat de Compétences Cliniques au sein des tableaux d'enseignement	14
VII-1-9- Minimiser les changements de semestre des UE par rapport au référentiel de 2026	14
VII-2- Règles de compensation, de progression ou de redoublement.....	14
VII-3- Maintien et déploiement des mutualisations	15
VII-4- Déploiement de l'approche par compétences (APC) : activités pour le suivi et validation des compétences	15
VII-5- Renforcement de la politique des stages régionaux	16
VII-6- Renforcement pédagogique du Certificat de Compétences Cliniques.....	17
VII-7- Formation à la recherche : APC et renforcement des liens avec les laboratoires de recherche	17
VII-8- Mémoires format article.....	18
VII-9- Double cursus de second cycle	18
VII-10- Mise en place d'une stratégie de déploiement de l'apprentissage dernière année de formation initiale.....	18
VIII-1- Indicateurs généraux : volumes horaires d'enseignement et de stage et coûts en hTD	19
VIII-2- Semestres 1 à 6 (1 ^{er} cycle de formation)	20
VIII-1-1- Première année	20
VIII-1-2- Deuxième année.....	21
VIII-1-3- Troisième année	21
VIII-2- Semestres 7 à 10 (2 ^{ème} cycle de formation).....	22
VIII-2-1- Quatrième année.....	22
VIII-2-2- Cinquième année.....	22
IX-1- Données OVEFIP sur la réussite étudiante en formation d'orthophonie	23
IX-2- Dispositifs transverses à l'URN et suivi de la QVE.....	23
IX -3- Déploiement des contrôles continus et assiduité.....	23
IX -4- Suivi des étudiants et ARE « Talent Campus Université Positive ».....	24
X-5- Conseils de perfectionnement.....	24
X-6- Questionnaires stages et enseignements.....	24
X-7- Mise en place di Contrat d'Allocation Etudiant (CAE) pour les étudiant.es en orthophonie	24
XI – Partenariats mis en place ou envisagés.....	24
XI-1- Stages	24
XI-3- Recherche	25

XII – Avis des instances	25
XII-1- Conseil de Département d’Orthophonie :	25
XI-2- Conseil de Gestion de l’UFR Santé :	25
XI-3- Délibération de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique	25
XI-4- Délibération du conseil d’administration	25
ANNEXE 1 : Articles des statuts de l’UFR Santé qui concernent le département d’orthophonie	26

I - Présentation de la formation

Le Certificat de Capacité d'Orthophoniste (C.C.O.) est délivré à l'issue d'une formation de 5 ans préparant les étudiants au métier d'orthophoniste. Cette formation comprend deux cycles (cycle 1 de 3 ans et cycle 2 de deux ans) sans pour autant que le premier de ces deux cycles n'offre un grade licence. Les étudiants bénéficient des crédits ECTS acquis tout au long du cursus : 180 pour le premier cycle, 120 pour le second. Cette formation, qui confère le grade master, est dispensée au sein de l'UFR Santé de l'Université de Rouen Normandie. L'obtention du C.C.O. ouvre, de droit (grade master), aux diplômés, la possibilité d'accès à un troisième cycle. Celle-ci est favorisée par la validation d'un parcours spécifique recherche qui ouvre aux diplômés la possibilité d'accès à une école doctorale correspondant à leur thématique de recherche.

Ce cursus est déployé au regard du référentiel de formation régi par le Décret n° 2026-174 du 11 mars 2026 relatif au certificat de capacité d'orthophoniste et à la formation conduisant à cette profession. Ce décret est complété par 5 annexes qui précisent le cadrage général : l'Annexe 1 « Référentiel d'activités », l'Annexe 2 « Référentiel de compétences », l'Annexe 3 « Référentiel de formation du certificat de capacité d'orthophoniste », l'Annexe 4 « Cahier des charges des stages en orthophonie » et l'Annexe 5 « Cahier des charges du mémoire en orthophonie ».

Seules les personnes remplissant les conditions exigées aux articles L4341-2 et L4341-6 pour l'exercice de la profession d'orthophoniste peuvent porter le titre d'orthophoniste.

La fiche RNCP 38986 concernant le Certificat de Capacité en Orthophonie a été actualisée en avril 2026.

Les connaissances et compétences attendues à l'issue de la formation sont précisément décrites par l'Annexe 2 du décret de 2026. Cette annexe indique les compétences attendues pour l'exercice de la profession sachant que, pour chacune des UE du référentiel de formation, les compétences engagées sont indiquées. Ces compétences, au nombre de 11, sont les suivantes :

1. Analyser, évaluer une situation et élaborer un diagnostic orthophonique ;
2. Elaborer et mettre en œuvre un projet thérapeutique en orthophonie adapté à la situation du patient ;
3. Concevoir, conduire et évaluer une séance d'orthophonie ;
4. Etablir et entretenir une relation thérapeutique dans un contexte d'intervention orthophonique ;
5. Elaborer et conduire une démarche d'intervention en santé publique : prévention, dépistage et éducation thérapeutique ;
6. Concevoir et mettre en œuvre une prestation d'expertise et de conseil dans le domaine de l'orthophonie ;
7. Analyser, évaluer et faire évoluer sa pratique professionnelle ;
8. Rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques ;
9. Gérer et organiser une structure ou un service en optimisant ses ressources ;
10. Organiser les activités et coopérer avec les différents acteurs ;
11. Former et informer des professionnels et des personnes en formation.

II – Université et UFR assurant la formation

La formation universitaire en orthophonie sera dispensée par l'Université de Rouen Normandie, au sein de l'UFR Santé.

Université de Rouen Normandie :

- Adresse : 1 rue Thomas-Becket 76130 Mont-Saint-Aignan France
- Contacts :
 - Présidence, Monsieur LE DERF Franck ;
 - Cabinet : amandine.de-sousa@univ-rouen.fr ; marie.bellet1@univ-rouen.fr
 - Vice-Présidence CFVU : LETELLIER Rachel ; rachel.letellier@univ-rouen.fr

UFR Santé :

- Adresse : 22 bd Gambetta, 76183 ROUEN Cedex
- Contacts :
 - Doyen UFR Santé, Pr VEBER Benoit ; doyen.medecine@univ-rouen.fr ,
 - Cabinet : florine.jegou1@univ-rouen.fr
 - Responsable administratif UFR Santé, Jean-Sébastien VALET, jean-sebastien.valet@univ-rouen.fr

III – Statut de la structure assurant la formation

La formation sera assurée par le Département d'Orthophonie, intégré statutairement à l'UFR Santé. Les statuts de l'UFR Santé sont insérés en Annexe 2. Les articles qui concernent le département d'Orthophonie sont les suivants :

- Titre II, Article 4
- Titre III, Chapitre IV, Articles 18 et 19-3,

La gouvernance du Département est prévue à l'article 19-3-1 des statuts de l'UFR Santé :

« Le département est co-dirigé par un-e directeur/trice médical-e PU/PH élu-e pour 5 ans par les enseignant-e-s PU/PH responsables d'enseignement au sein du département et par un-e directeur/trice pédagogique, titulaire du certificat de capacité d'orthophoniste, élu-e pour 5 ans par les enseignants-chercheurs/enseignantes-chercheuses titulaires du département. Leurs mandats sont renouvelables. »

A la date de rédaction de ce dossier (avril 2026), la direction du département est composée de :

- Directeur médical : Pr Jean-Paul MARIE
- Direction pédagogique : Frédéric PASQUET, orthophoniste, maîtres de conférences en sciences du langage

IV – Nombre de candidats susceptibles d’être accueillis

IV-1- Capacité d’accueil 2025-2026 :

Ouvert en 2013, le département d’orthophonie de l’Université de Rouen Normandie accueillait 18 étudiants par promotion. La capacité d’accueil actuelle (depuis la rentrée 2025-2026) **est de 40** soit une augmentation de plus de 120% en 13 ans. Afin d’appréhender plus précisément la capacité de formation de l’Université de Rouen Normandie, nous produisons, ci-après un tableau qui indique, par regroupement Parcoursup, le nombre d’habitants pour une place de formation en orthophonie (données INSEE 2023 pour 2026 et quotas 2026).

Tableau 1. Calcul du nombre d’habitants par région pour une place de formation en orthophonie

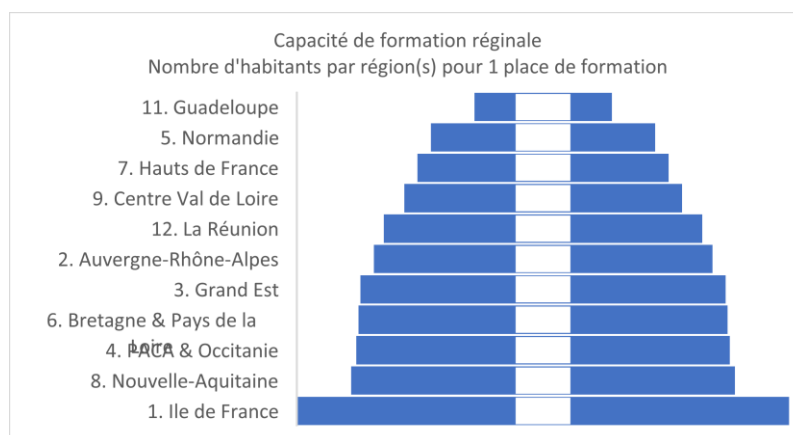
Région(s)	Regroupements	Ville(s)/Université(s)	Capacité	Population régionale (INSEE)	Nbre habitants pour 1 place
Île-de-France	Paris	Sorbonne	136	12 463 067	91 640
Auvergne-Rhône-A	Auvergne-Rhône-A	Lyon et Clermont-Fd	130	8 205 557	63 119
Bourgogne-Franche-Comté & Grand Est	Grand Est	Nancy, Strasbourg et Besançon	123	8 366 048	113 247
PACA & Occitanie	PACA & Occitanie	Nice, Marseille, Montpellier, Toulouse	163	11 343 613	101 610
Normandie	Normandie *	Caen, Rouen	80	3 345 842	41 823
Bretagne & Pays de la Loire	Bretagne & Pays de la Loire	Brest, Rennes, Nantes	107	7 356 526	100 989
Hauts-de-France	Hauts de France	Lille et Amiens	128	5 992 194	46 814
Nouvelle-Aquitaine	Nouvelle-Aquitaine	Poitiers, Limoges, Bdx	86	6 150 451	71 516
Centre-Val de Loire	Tours	Tours	50	2 587 031	51 740
Guadeloupe	Guadeloupe	Guadeloupe	15	384 160	25 610
La Réunion	La Réunion	La Réunion	15	889 679	59 311

Notes. Source INSEE pour les Populations des régions en vigueur au 1^{er} janvier 2026, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/8680653?sommaire=8681011>

* Bien que faisant partie du regroupement Caen-Rouen-Amiens, la capacité d’accueil de l’Université d’Amiens UPIV a été additionnée à celle de Lille pour correspondre à la région Hauts de France

Les universités de Caen et Rouen, avec une capacité de 80 places, sont celles qui, après celle de la Guadeloupe, forment le plus d’étudiants en rapport au nombre d’habitants de la région considérée (1 pour 41 823).

Figure 1. Capacités régionales de formation (Nbre habitants pour une place de formation)



Notes. Source INSEE pour les Populations des régions en vigueur au 1^{er} janvier 2026, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/8680653?sommaire=8681011>

IV-2- Projection concernant les capacités d'accueil :

Même si les universités de la région Normandie sont celles qui forment, en France métropolitaine, le plus d'étudiants en rapport à la population régionale, l'Université de Rouen Normandie (URN) est actuellement en réflexion sur les stratégies permettant l'augmentation de sa capacité de formation, à horizon 2030. En l'occurrence, la PROPOSITION DE LOI, n°666, visant à renforcer la démographie professionnelle des orthophonistes, adoptée à l'Assemblée Nationale le 3 avril 2025 et en attente toujours en première lecture au Sénat, prévoit une augmentation éventuelle des capacités nationales de 1073 en 2025 à 1463 en 2030. La capacité de l'URN était de 35 lors du vote du 3 avril 2025. Ainsi, pour respecter la feuille de route, la réflexion porte sur une augmentation de 35 en 2025 à 50 en 2030.

Le maintien de la qualité de la formation dépendra des moyens affectés au département d'orthophonie sachant que passer le seuil de la capacité 40 nécessite la création d'un groupe TD supplémentaire. En cohérence avec les éléments d'évolution liés à l'application de la réforme de 2026, les prévisions concernant la création d'un groupe TD supplémentaire sous-tendent l'augmentation de la capacité d'enseignement de 1804 hTD. Ce coût supplémentaire n'est assimilable que moyennant le renforcement de l'équipe de titulaires, contractuels et vacataires. Nous fournissons, ci-après, une simulation :

- 2 postes de MCF : $192 \times 2 = 384 \text{hTD}$
- 2 postes d'enseignants contractuels (MAST) : $96 \times 2 = 192 \text{hTD}$
- Heures restantes à réaliser par les enseignants vacataires : 1228hTD

Les modélisations à horizon 2030 sont rendues possibles en termes de locaux par la construction d'un nouveau bâtiment au sein du Campus Santé, pour lequel des salles de capacités de 60 ont été prévues.

IV-3- Bassin de recrutement des admis à l'URN :

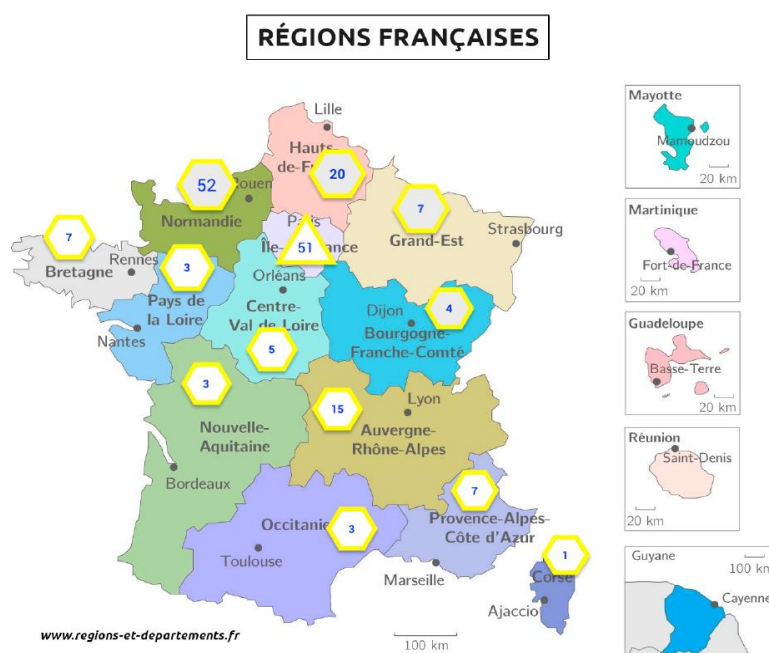
IV-3-1- Bassin de recrutement 2025-2026 :

Le bassin de recrutement des candidats est national puisque la procédure d'admission sur Parcoursup le prévoit. Le principe d'équité est respecté notamment quant à l'origine des candidats. Pour autant, on observe un resserrement progressif du bassin de recrutement au fil des années.

L'admission en orthophonie est réalisée au sein d'un regroupement des universités de Caen Normandie (40 places), Rouen Normandie (40 places) et Amiens Picardie Jules Verne (38 places). Le quota de ce regroupement d'établit donc à 118 places.

Les données les plus récentes concernent le processus d'admission pour la rentrée 2026-2027. Pour celui-ci, 2100 candidatures ont été validées sur Parcoursup pour les 118 places du regroupement. Comme chaque année, 540 candidats ont été auditionnés lors des entretiens, après études des 2100 dossiers. 180 candidats sont auditionnés en parallèle au sein des trois universités du regroupement (dont 4 entretiens distanciels pour les candidats des DOM-TOM). A titre indicatif, la figure 2 ci-après indique l'origine des 178 candidats présents aux auditions à l'Université de Rouen Normandie en mai 2026.

Figure 2. Origine géographique des 178 candidats auditionnés à l'URN en mai 2026



On constate qu'en 2026, 103 des 178 candidats auditionnés (soit 58%) sont originaires pour moitié de la Normandie et pour moitié de la région IdF, 20 viennent des Hauts de France et 15 de la région Auvergne Rhône-Alpes, le solde venant, de façon restreinte, des autres régions.

IV-3-2- Bassin de recrutement depuis 2022 :

Tableau 2. Attractivité et origine des admis en Licence 1 depuis 2020-2021 et attractivité depuis 2022-2023

Licence 1		2020-2021		2021-2022		2022-2023		2023-2024		2024-2025		2025-2026	
Capacité d'accueil	Nombre de places offertes					35		35		35		40	
Candidatures	Taux d'attraction					1 573	4 494 %	1 439	4 111 %	1 256	3 589 %	1 398	3 495 %
	Taux de réponses positives							35	2%	35	3%	40	3%
Admissions	Taux d'acceptation					35		35	100%	35	100%	40	100%
	Taux de remplissage					35	100%	35	100%	35	100%	40	100%
	Nombre d'inscrits					34		35		36		39	
Inscriptions	Taux de réalisation						97%		100%		103%		98%
	Taux d'occupation						97%		100%		103%		98%
Origine des inscrits	Seine-Maritime	12	34%	9	30%	4	12%	14	40%	15	42%	13	33%
	Eure	2	6%	2	7%	1	3%	0	0%	3	8%	1	3%
	Académie de Rouen (76+27)	14	40%	11	37%	5	15%	14	40%	18	50%	14	36%
	Normandie	16	46%	11	37%	5	15%	15	43%	19	53%	16	41%

Note. Source OVEFIP

Désormais, et en moyenne, sur les 5 dernières années, l'origine géographique des candidats admis en première année, se décline selon les tendances suivantes :

- Entre 12 et 42% sont originaires du département Seine-Martime
- Entre 0 et 7 % (2) % sont originaires de l'Eure
- Entre 5 et 53 % sont de Normandie

- Et hors données fournies : Environ 15 % sont originaires de la région Hauts de France

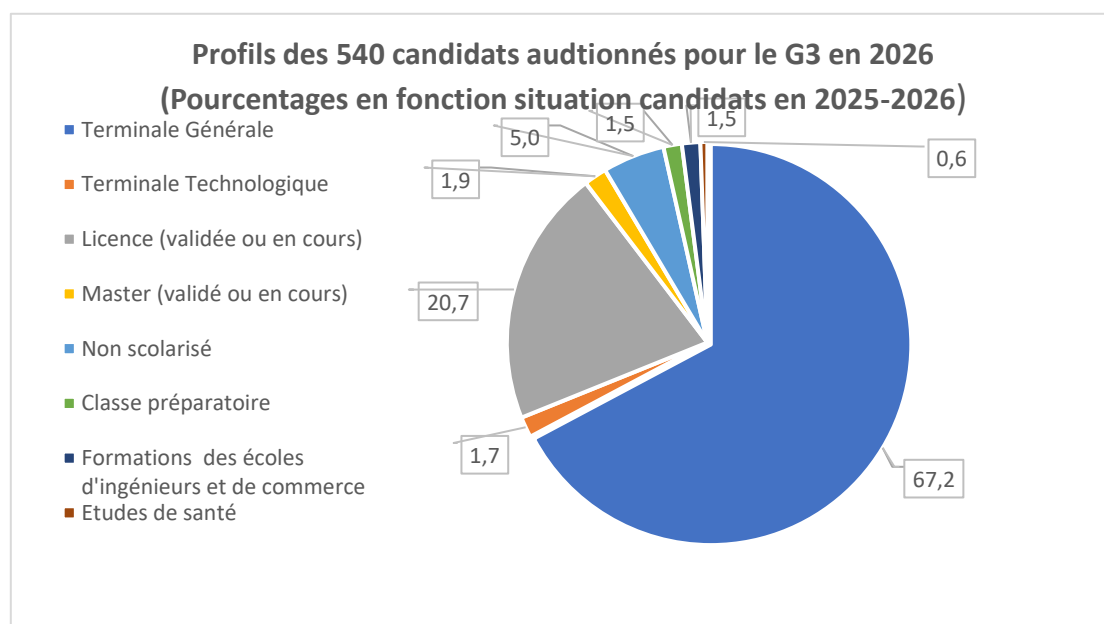
Ces données moyennes corroborent les données concernant l'origine géographiques des candidats auditionnés à l'Université de Rouen Normandie pour la rentrée 2026-2027.

IV-4- Profils des candidats :

Nous fournissons ci-après, deux types d'indicateurs permettant de qualifier le profil des candidats :

- Données récentes : profils des candidats auditionnés sur le regroupement Caen-Rouen-Amiens lors de la phase d'entretien du processus d'admission pour la rentrée 2026-2027 (cf. Figure 3)
- Profils de baccalauréat pour les 3 premières années depuis 2019 (cf. Tableau 3)

Figure 3. Profils des 540 candidats auditionnés sur le regroupement Caen-Rouen-Amiens lors de la phase d'entretien du processus d'admission pour la rentrée 2026-2027



La majorité des auditionnés pour l'année 2026 sont des terminales (environ 70%). Les candidats en situation de réorientation sont environ 35 % alors que les personnes en situation de reconversion sont environ 5 %. Le tableau 3 ci-après fournit les profils de baccalauréat des admis à l'URN pour les 3 premières années depuis 2019.

Tableau 3. Profils de baccalauréat pour les 3 premières années depuis 2019

		2019-2020		2020-2021		2021-2022		2022-2023		2023-2024		2024-2025		2025-2026	
Baccalauréat	Licence 1	30		35		30		34		35		36		39	
	Général	30	100%	34	97%	30	100%	34	100%	35	100%	33	92%	38	97%
	Technologique	0	0%	1	3%	0	0%	0	0%	0	0%	3	8%	1	3%
	Professionnel	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
	Autre	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Profil	Part des néobacheliers	1	3%	16	46%	7	23%	21	62%	23	66%	15	42%	30	77%
Licence 2		30		30		35		30		34		34		35	
Baccalauréat	Général	27	90%	30	100%	34	97%	30	100%	34	100%	34	100%	33	94%
	Technologique	2	7%	0	0%	1	3%	0	0%	0	0%	0	0%	2	6%
	Professionnel	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
	Autre	1	3%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%

Licence 3		30		30		31		35		30		33		34	
Baccalauréat	Général	29	97%	27	90%	31	100%	34	97%	30	100%	33	100%	34	100%
	Technologique	0	0%	2	7%	0	0%	1	3%	0	0%	0	0%	0	0%
	Professionnel	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
	Autre	1	3%	1	3%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%

Note. Source OVEFIP

Sur les 7 dernières années, la part des néo bacheliers admis oscille entre 23 et 77% si l'on excepte l'année 2019-2020 pour laquelle l'admission n'était pas encore implémentée sur Parcoursup.

IV – Moyens affectés à la formation

IV-1- Moyens financiers

Les moyens financiers affectés à la formation en orthophonie au sein de l'UFR Santé sont les suivants :

- Chaque étudiant bénéficie des mêmes moyens et supports que tout étudiant inscrit à l'UFR Santé,
- Des crédits dédiés au paiement des salaires des 2 titulaires, des 3 contractuels, des heures complémentaires pour les EC universitaires titulaires intervenants et des heures de vacation,
- Un budget de 14 000€ annuels pour les frais de fonctionnement du département d'orthophonie

IV-2- Moyens humains

IV-2-1- Moyens humains actuels

L'équipe pédagogique est constituée de :

- Titulaires :
 - Pr Jean-Paul MARIE, Professeur HU
 - Frédéric PASQUET, orthophoniste, maîtres de conférences en sciences du langage
 - Anne-Sophie PEZZINO, Maîtresse de conférences en Psychologie
- Contractuelles :
 - Séverine ROBERT, orthophoniste, Professeure Associée des Universités
 - Léopoldine DEHEINZELIN, orthophoniste, Professeure Associée des Universités
 - Marie-Christel HELLOIN, orthophoniste, Professeure Associée des Universités
- Vacataires responsables des stages :
 - PREVEL-ROUTIER Sophie, enseignante, responsable des stages de L1
 - Léopoldine DEHEINZELIN, orthophoniste, Professeure Associée des Universités, responsable de stages de L2
 - Rebecca d'AMORRE, orthophoniste, responsable de stages de L3
 - Marie TERRIER, orthophoniste, responsable de stages de M1
 - Séverine ROBERT, orthophoniste, Professeure Associée des Universités, responsable de stages de M2
- L'équipe de scolarité comprend deux collègues :
 - Audrey LEROUX, contractuelle, 1 ETP
 - Hinde BLITA, contractuelle, 0,5 ETP
- Enseignants universitaires et hospitalo-universitaires dispensant des enseignements en orthophonie : effectif 40
- Professionnels vacataires dispensant des enseignements en orthophonie : effectif 138

Les données ci-après fournies indiquent comment le nombre d'heures réalisées (payées) en orthophonie sont réparties en fonction des statuts des enseignants (cf. Tableau 4).

Tableau 4. Nombre d'heures réalisées en orthophonie en fonction du statut des enseignants entre 2022 et 2025

	2022-2023		2023-2024		2024-2025	
Nombre total d'heures réalisées	2 773		2 752		3 058	
Permanents	1 039	37%	1 114	40%	1 283	42%
Dont Enseignants Titulaires	845	30%	869	32%	827	27%
Dont Enseignants Chercheurs (E/C)	741	27%	724	26%	712	23%
Dont PR	5	0%	13	0%	28	1%
Dont MCF	737	27%	711	26%	684	22%
Dont Enseignants titulaires (Hors E/C)	104	4%	145	5%	115	4%
Dont PRAG	30	1%	55	2%	55	2%
Dont Enseignants (Hors E/C et PRAG)	74	3%	90	3%	60	2%
Dont Enseignants contractuels	194	7%	245	9%	456	15%
Dont Doctorants contractuels	0	0%	0	0%	0	0%
Dont autres enseignants contractuels	194	7%	245	9%	456	15%
Vacataires	1 734	63%	1 638	60%	1 776	58%

Note. Source OVEFIP

On notera qu'entre 37 et 42 % des heures sont réalisées par des permanents, en majorité des autres composantes de l'URN (puisque seulement 2 titulaires au département). Par conséquent, environ 60 % des heures sont réalisées par des enseignants vacataires, dans leur immense majorité orthophonistes.

IV-2-2- Moyens humains prévisionnels

Dans la double perspective de la mise en place de la maquette réformée et d'une éventuelle augmentation de la capacité de formation sur le Campus Santé de l'Université de Rouen Normandie (cf. III-2), est envisagé un plan de recrutement sur les 2 à 3 années à venir en fonction de la capacité de révision des effectifs. Comme indiqué précédemment, le maintien de la capacité de formation et la pérennisation du fonctionnement du département d'orthophonie passe par le recrutement de 2 enseignants chercheurs titulaires (MCF) et de deux enseignants contractuels (MAST) supplémentaires.

IV-3- Locaux

IV-3-1- Locaux actuels

Le département d'orthophonie dispose de :

- 3 bureaux dédiés (un pour la scolarité et un pour chacun des 2 EC), les 3 enseignantes contractuelles utilisent le bureau d'un des deux EC titulaires,
- La majorité des enseignements est dispensée dans des salles ou amphithéâtres mutualisés au sein de l'UFR Santé, réservés sur ADE Campus,
- Les enseignements mutualisés avec le Département des Sciences du langage sont réalisés au sein de salles mutualisées de l'UFR SHS, à Mont Saint Aignan.
- Certains enseignements mutualisés avec l'ERFPS (école du CHU de Rouen) sont réalisés au sein de salles de l'URFPS.

IV-3-2- Locaux prévisionnels

Comme indiqué au paragraphe III-2, le Campus Santé se dote, à horizon 2030 d'un nouveau bâtiment qui accueillera notamment le département d'odontologie. L'élaboration de ce bâtiment prévoit la disponibilité de salles de 60 places qui pourront être utilisées pour la formation des étudiants en orthophonie.

V – Nom et qualité du responsable de la formation

A la date de rédaction de ce dossier (avril 2026), la direction du département est composée comme suit :

- Direction de l'UFR : Pr VEBER Benoit, PUPH
- Directeur médical : Pr Jean-Paul MARIE, PUPH
- Direction pédagogique : Frédéric PASQUET, orthophoniste, maîtres de conférences en sciences du langage

Pour la rentrée universitaire 2026-2027, le Pr David WALLON, PUPH, Chef de Service de Neurologie au CHU Charles Nicolle de Rouen, prendra la succession du Pr Jean-Paul MARIE qui fait valoir son droit à la retraite.

VI – Présentation de l'équipe enseignante

L'équipe pédagogique actuelle est constituée de :

- Titulaires :
 - o Pr Jean-Paul MARIE, Professeur, PUPH, Chef de Service ORL du CHU Charles Nicolle de Rouen
 - o Frédéric PASQUET, orthophoniste, maîtres de conférences en sciences du langage
 - o Anne-Sophie PEZZINO, Maîtresse de conférences en Psychologie
- Contractuelles :
 - o Séverine ROBERT, orthophoniste, Professeure Associée des Universités
 - o Léopoldine DEHEINZELIN, orthophoniste, Professeure Associée des Universités
 - o Marie-Christel HELLOIN, orthophoniste, Professeure Associée des Universités
- Vacataires responsables des stages :
 - o PREVEL-ROUTIER Sophie, enseignante, responsable des stages de L1
 - o Léopoldine DEHEINZELIN, orthophoniste, Professeure Associée des Universités, responsable de stages de L2
 - o Rebecca d'AMORRE, orthophoniste, responsable de stages de L3
 - o Marie TERRIER, orthophoniste, responsable de stages de M1
 - o Séverine ROBERT, orthophoniste, Professeure Associée des Universités, responsable de stages de M2
- Enseignants universitaires et hospitalo-universitaires dispensant des enseignements en orthophonie : effectif 40
- Professionnels vacataires dispensant des enseignements en orthophonie : effectif 138

La liste complète des enseignants prévus pour l'application de la maquette réformée est proposée au sein du tableur : Tableau_1er&2nd_cycle_Dept Orthophonie_Rouen_2026

Par ailleurs, la Région Normandie et l'ARS Normandie ont financé un poste de coordonnateur régional des stages en orthophonie, pour optimiser la réalisation des stages cliniques sur le territoire normand et l'insertion professionnelle des étudiants diplômés au sein des universités de Caen Normandie et de Rouen Normandie. Le poste, basé à l'UFR Santé de l'URN, donne lieu à un recrutement en cours et les missions liées à ce poste doivent couvrir les besoins, après harmonisation, des deux universités.

VII – Evolutions majeures de la formation réformée

VII-1- Volumes horaires enseignement et stage

Les tableaux d'enseignements (détails au paragraphe VIII) votés par les différentes instances de l'URN (Conseil Département, Conseil Gestion UFR Santé, CFVU URN et CA URN) ont été élaborés, dans le respect du décret de 2026 en appliquant les 9 principes généraux suivants :

VII-1-1- Respect ECTS et définition des volumes horaires des enseignements

Le décret prévoit qu'à 1 ECTS correspond à un volume d'enseignement compris entre 10 et 15h.

La règle suivante a été appliquée : le volume de base correspondant à un ECTS correspond à 12h d'enseignement. Ce principe s'applique à l'exception des UE qui comprennent des mutualisations pour lesquelles nous sommes dépendants des fonctionnements des autres départements partenaires. La répartition CM/TD se claquent sur la répartition CM/TD des UE 'correspondantes' de la maquette de 2013.

VII-1-2- Volumes horaires des stages

Les volumes horaires de stage minimaux sont respectés, avec quelques augmentations minimales pour certaines UE afin de maintenir des partenariats de stage en cours, notamment avec le CHU de Rouen.

VII-1-3- Principe de maintien des mutualisations

Les mutualisations, pour des questions de qualité et de stabilité des enseignements, de coût et de respect des collaborations avec les départements partenaires, ont été maintenues car compatibles avec le nouveau référentiel.

VII-1-4- Réplication des MCC actuelles par matière et par UE

Les MCC actuelles ont été, dans leur ensemble, répliquées pour les UE du nouveau référentiel. De façon générale, les MCC répondent à trois grands principes :

- Contrôle continu et contrôle terminal en premier cycle,
- Contrôle continu uniquement en second cycle,
- Session 2 pour les deux semestres, fin juin

Les UE qui comportent des MCC en contrôle continu (partiel ou total) donneront lieu à l'application d'évaluations qui répondent aux principes de l'Approche par Compétences (APC), avec des formats, en cours d'élaboration, de Situations d'Apprentissage et d'Evaluation, pour lesquelles les tâches réalisées par l'étudiant doivent lui permettre d'atteindre des buts fixés à partir du référentiel de compétences, ceci de façon différenciée, en fonction des contenus, années et niveaux de compétence à atteindre.

VII-1-5- Privilégier l'enseignement présentiel

L'équipe pédagogique, et notamment les collègues enseignantes vacataires, conçoivent la transmission de leur savoirs et savoir faire selon la modalité présentielle, ceci pour une formation professionnalisante en santé et pour un métier centré sur la communication et le langage. Dès lors, l'application de la maquette réformée reprendra le principe de l'enseignement présentiel, en œuvre à l'heure actuelle. Les règles d'assiduité du règlement intérieur du département sont en cohérence avec la présence des étudiant.es en CM et TD (moyennement un taux d'ABI qui varie en fonction du volume horaire de l'UE). Quelques très rares exceptions à cette modalité présentielle sont prévues (cf. paragraphe VIII).

VII-1-6- Prévion des équivalences d'UE en cas de redoublement

Le tableur intégré à cette demande d'accréditation prévoit l'équivalence d'UE en contexte de redoublement (UEs du nouveau référentiel validées au regard de la validation des UEs de l'ancien référentiel). Bien entendu, certaines UEs du nouveau référentiel ne possèdent pas d'UE de référence dans le référentiel de 2013.

VII-1-7- Intégration des heures d'encadrement des stages par les responsables de stage au sein des tableaux d'enseignement

La mission de responsabilité de stage au sein du département est occupée par 5 collègues, une par année. Cette mission est essentielle car elle permet l'accompagnement pédagogique de la formation clinique des étudiant.es sur le terrain. Cette mission consiste en la formation des étudiant.es en amont de chaque stage, en le suivi de leur stage notamment en coordination avec les maîtres de stage sur le terrain, à la validation des stages. Chaque Responsable de Stage, souvent vacataire, (RDS) était rémunérée, jusqu'à présent en HC hors maquette. Désormais les heures d'encadrement sont insérées dans le coût de déploiement de la maquette afin de stabiliser cette activité pédagogique essentielle à la formation clinique des étudiant.es. Pour chaque UE Stage, une heure TD est affectée au suivi pédagogique de l'étudiant.e.

VII-1-8- Intégration des heures d'encadrement des trois étapes du Certificat de Compétences Cliniques au sein des tableaux d'enseignement

L'application de la maquette de formation réformée permettra aussi de stabiliser une activité clinique centrée sur les compétences déjà mise en œuvre au sein du département d'orthophonie. Le certificat de compétence clinique (CCC) donne lieu à une approche par compétence (APC) depuis plusieurs années. Il s'agit en 3A puis 4A et enfin en 5A de mener des activités cliniques sur le terrain qui font le lien entre les enseignements et les stages. A chaque fin d'année, des soutenances se tiennent pour valider l'intégration de ces compétences à celles de l'étudiant.e : construire une grille d'observation et l'appliquer à des patients en 3A, analyse clinique diagnostique (réaliser des bilans et produire les CR) en 4A et réaliser un diagnostic clinique, prévoir et appliquer le soin en 5A). Jusqu'à présent, les heures de soutenance ne faisaient pas l'objet de paiement des collègues car hors maquette. Désormais, un volume horaire est prévu afin que les collègues des jurys puissent être rémunérés. IL faudra donc considérer que la baisse générale des coûts de formation telle que prévue par les tableaux d'enseignement (cf. paragraphe VIII) est effective moyennant la stabilisation au sein de la maquette d'heures de formation qui entrent dans le cadre de l'APC.

VII-1-9- Minimiser les changements de semestre des UE par rapport au référentiel de 2026

Nous appliquons, pour la proposition inscrite au chapitre VIII, de minimiser les changements d'UE au sein des semestres d'une même année (2 changements de semestre en 2A).

VII-2- Règles de compensation, de progression ou de redoublement

Puisqu'elles ont fait leurs preuves en termes de lisibilité et de fonctionnalité et que par ailleurs elles ont été votées positivement par les étudiant.es lors de la mise en œuvre de la maquette de 2013, les règles de compensation, de progression et de redoublement en vigueur ont été reconduites. Le tableau 5 ci-dessous rapporte ces règles, de façon exhaustive.

Tableau 5. Règles de compensation, de progression ou de redoublement

1. Compensation
La compensation est effective sans seuil pour les matières d'une UE.
La compensation est effective avec seuil de 8 inclus pour les UE appartenant à un même module, au sein d'un même semestre.
Un module comprend les UE qui débutent par un même premier chiffre au regard de l'annexe 3 du référentiel de formation de 2026.
2. Validation
Les UE (à l'exception des UE stage) sont validées dès lors que la note est supérieure ou égale à 10 ou supérieure ou égale à 8 et compensée.
Les UE stage sont validées par le responsable de stage de l'année d'étude par dichotomie Validée/ Non-Validée.
Pour qu'une UE stage soit validée, les matières de l'UE stage doivent être validées. En cas de non-validation d'une ou plusieurs matières en session 1, seule(s) la ou les matières non-validées doivent l'être en session 2.
3. Progression/redoublement
Le passage en année supérieure est conditionné par la validation, en session 2, de l'ensemble des UE de l'année.
En contexte de session 2, seules les matières n'ayant pas donné lieu à une note minimale de 10 donnent lieu à composition.
Le redoublement est effectif en cas de non validation d'une UE ou plusieurs au sein d'une année. Les UE validées sont acquises.
4. Equivalences 2013/2026
En cas de redoublement pour une année qui donne lieu à changement de maquette, se référer à la colonne UE validée.
L'UE de la maquette réformée est validée si l'UE indiquée est validée.
Pour ces UE, les ECTS acquis sont ceux de la maquette réformée de 2026.

VII-3- Maintien et déploiement des mutualisations

La formation réformée sera dispensée en maintenant les mutualisations avec les départements historiquement partenaires du département d'orthophonie. Ces mutualisations concernent principalement le Département des Sciences du Langage (DESILAC), UFR LSH, à Mont Saint-Aignan. Les mutualisations sont indiquées au sein du tableur annexe « Tableau_1er&2nd_cycle_Dept Orthophonie_Rouen_2026 ». Ces processus de mutualisation, dès lors que l'on excepte les difficultés de mise en place calendaire, ne possède que des avantages : minimisation de l'effet silo des études en orthophonie, mixité des publics formés, enseignements de qualité dispensés par des EC, harmonisation des MCC, appui ultérieur pour le second cycle et la recherche mais aussi baisse des coûts de formation pour les départements concernés. Les contraintes concernent uniquement les capacités d'accueil en termes de locaux. D'autres mutualisations, à la marge, sont prévues et concernent les autres filières en santé de l'ERFPS (Etablissement Régional public de Formation des Professions de Santé, du CHU de Rouen). La convention entre l'URN et l'ERFPS couvre ces processus de mutualisation en termes de coûts.

VII-4- Déploiement de l'approche par compétences (APC) : activités pour le suivi et validation des compétences

L'APC est un des objectifs de la maquette réformée. Nous déploierons à différents niveaux de granularité cette APC : au niveau micro et au niveau macro. Nous nous appuierons sur la nomenclature de la maquette réformée qui comprend les cinq domaines de compétences suivants :

Tableau 6. Regroupement des compétences en 5 domaines pour la FI

Domaine de compétence 1 : Conduire une démarche de soins orthophoniques
C1.a. Analyser, évaluer une situation et élaborer un diagnostic orthophonique C1.b. Elaborer et mettre en œuvre un projet thérapeutique en orthophonie adapté à la situation du patient C1.c. Concevoir, conduire et évaluer une séance d'orthophonie C1.d. Concevoir et mettre en œuvre une prestation d'expertise et de conseil dans le domaine de l'orthophonie C1.e. Analyser, évaluer et faire évoluer sa pratique professionnelle
Domaine de compétence 2 : Interagir dans le cadre des soins orthophoniques
C2.a. Etablir et entretenir une relation thérapeutique dans un contexte d'intervention orthophonique C2.b. Organiser les activités et coopérer avec les différents acteurs
Domaine de compétence 3 : Gérer la pratique orthophonique
C3.a. Gérer et organiser une structure ou un service en optimisant ses ressources C3.b. Organiser les activités et coopérer avec les différents acteurs
Domaine de compétence 4 : Réaliser une recherche scientifique en orthophonie
C4.a. Rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques C4.b. Organiser les activités et coopérer avec les différents acteurs
Domaine de compétence 5 : Mener une action de santé publique
C5.a. Elaborer et conduire une démarche d'intervention en santé publique : prévention, dépistage et éducation thérapeutique C5.b. Former et informer des professionnels et des personnes en formation C5.c. Organiser les activités et coopérer avec les différents acteurs

Note. Source Décret 2026

L'APC sera mise en œuvre au niveau micro selon deux grands principes : les modalités d'apprentissage et les modalités de validation. Il faut considérer que chaque UE du référentiel est référencée en termes de compétences réorganisées (C1 à C5) et de niveau d'expertise attendue (3). Par ailleurs, pour faire écho aux modalités d'évaluation des stages cliniques actuellement mises en œuvre, nous procéderons par une validation d'activités qui, elle, déterminera la validation des ou de la compétence ciblée.

Ainsi, pour chacune des UE, sera prévue une série d'activités pédagogiques chacune concourant à des objectifs fixés (notamment mentionnés au sein des fiches UE). Nous déploierons une méthodologie générale de type SAE : Situations d'Apprentissage et d'Evaluation. Chaque responsable d'UE déterminera, en fonction des contenus et des objectifs, une liste d'activités correspondant à des situations d'apprentissage. Celles-ci devront être présentées dès le début de l'enseignement et être proposées au fil du déroulement de l'UE. C'est la somme des activités réalisées au cours de l'UE qui déterminera sa validation et le niveau d'expertise correspondant. Des notes continueront d'être affectées à l'UE et dépendront du niveau de maîtrise attribué, par l'enseignant, de chacune des activités. Ces activités pourront être de différentes natures, réalisées en présentiel ou entre les enseignements. Elles seront à visée formative stricte pour leur majorité, certaines, dans le cadre d'UEs disposant d'un contrôle continu pourront être à visée d'évaluation formative.

Au niveau macro, nous déterminerons, au sein des UE qui s'y prêtent, des activités transversales correspondant aux compétences réorganisées. La réalisation de ces activités transversales validera trois parcours de formation (théorique, clinique ou de recherche), avec des indicateurs progressifs d'avancement du niveau de compétence. L'étégeement du Certificat de Compétence Clinique participera au parcours clinique.

VII-5- Renforcement de la politique des stages régionaux

Le département d'orthophonie a, depuis sa création, déployé une politique des stages volontariste. En effet, une partie des stages (petite enfance, milieux hospitaliers d'exercice de l'orthophonie, stage de clinique filé de Semestre 6, stage clinique filé de S7 et stage clinique filés de S9 et S10) a donné lieu à affectation après recensement des opportunités de stage. Cette politique a permis un accueil en stage sur le territoire normand pour peu que les terrains de stage soient accessibles par les transports en

commun ou individuels. Cette politique a donné lieu à des partenariats avec des collectivités locales (Département de l'Eure) ou des CPTS (CPTS Sextan du Havre) qui permettent le remboursement des frais de transport pour les stagiaires affectés sur les territoires concernés. Cette politique sera amplifiée notamment grâce au recrutement, sur financement région Normandie et ARS, d'un coordonnateur régional des stages cliniques en orthophonie. Sa mission sera, pour les universités de Caen Normandie et Rouen Normandie, de faciliter l'accès aux terrains de stages sur l'ensemble du territoire normand.

VII-6- Renforcement pédagogique du Certificat de Compétences Cliniques

Comme esquissé plus avant, l'approche par compétences renforce l'intérêt de la modalité de construction actuel du Certificat de Compétences Clinique. Cette réforme permet donc non seulement de valider la procédure en cours mais de la renforcer en l'intégrant à un parcours de compétence clinique.

Le fonctionnement actuel comprend trois temps qui couvrent les 3, 4 et 5^{èmes} années, avec des activités d'apprentissage qui se réalisent au cours de ces années, à l'interface entre les enseignements et les stages, et qui donnent lieu à une soutenance au terme des trois années citées. De façon synthétique, les activités sont les suivantes : construire une grille d'observation et l'appliquer à des patients en 3A, étayer et affiner l'analyse clinique diagnostique (réaliser des bilans et produire les CR) en 4A et réaliser un diagnostic clinique, déployer sa capacité de soin, dans le cadre EBP, produire une démarche diagnostique et l'articuler à un plan de soin qui sera mis en œuvre, en 5A.

La réforme des études va permettre d'intégrer cette structure existante non seulement au parcours clinique de formation tel que décrit au paragraphe VII-3 mais aussi de l'articuler avec la recherche de sources théoriques scientifiquement validées et l'application de la démarche scientifique pour la mise en œuvre du soin.

VII-7- Formation à la recherche : APC et renforcement des liens avec les laboratoires de recherche

Nous maintiendrons les ambitions liées à la formation à la recherche en orthophonie et ceci pour deux objectifs : que chaque professionnel de soin puisse étayer sa pratique sur une approche scientifique de type EBP mais aussi préparer les étudiant.es à l'obtention d'un grade master qui octroie la possibilité de candidater à l'inscription en parcours doctoral.

Pour cela, nous proposons, non seulement pour toutes les UE qui préparent à la recherche, des SAE sur les versants apprentissage et évaluation, mais intégrons aussi ces SAE dans d'autres UE (par exemple rapport de stage de 2A avec bibliographie visée par les enseignants de bibliographie).

Nous maintenons ensuite un stage de sensibilisation à la recherche conforme avec les volumes horaires de la maquette, voire ici de niveau supérieur au minimum requis (cf. VIII-1-3). En effet, nous souhaitons un véritable engagement de l'étudiant.e au sein du processus de sensibilisation à la recherche. Pour cela, nous maintiendrons et renforcerons, au besoin le processus actuel qui veut que le département ait établi des partenariats avec des EC et donc des laboratoires, qui proposent des thèmes de recherche, des objectifs aux étudiant.es. Chaque année, nous proposons un nombre de 'places' de stage qui correspond au nombre d'étudiant.es de l'année en cours. Bien entendu, une étudiante peut choisir un autre stage que ceux proposés, sur le territoire national ou à l'étranger. Dès lors, nous avons augmenté le nombre de mémoires de fin d'études encadrés par des EC car une proportion de 60% des étudiantes réalisent un mémoire dans la continuité de leur stage recherche. Nous maintiendrons et renforcerons cette politique d'accueil et d'encadrement des étudiantes dans les laboratoires de l'URN sachant qu'actuellement ce sont les laboratoires de sciences humaines (CRFDP et DY LIS) qui accueillent la majorité des étudiant.es.

VII-8- Mémoires format article

Le mémoire format article est l'un des deux formats actuellement proposés. Il sera celui qui restera l'unique possibilité avec l'application de la réforme. Les modalités actuelles de validation du mémoire de fin d'étude, sous format article, sont les suivantes : l'article doit être soumis à une revue après soutenance du mémoire. Jusqu'à présent chaque étudiant.e réalisait un mémoire car l'appropriation d'une démarche scientifique dans le cadre de la rédaction d'un manuscrit est une démarche très personnelle. Puisque le décret prévoit que les mémoires puissent être réalisés à deux alors cette possibilité sera offerte dès l'application de la réforme.

VII-9- Double cursus de second cycle

Le département d'orthophonie a pour objectif de faciliter la réalisation de double cursus de second cycle. L'objectif est de parfaire la formation des étudiant.es de second cycle dans une discipline existante et donc un laboratoire existant, afin notamment d'améliorer la qualité des dossiers des postulants au cursus doctoral.

Nous prévoyons, en coordination avec le département des sciences du langage, dans le cadre du changement de maquette de la vague B, de proposer un double cursus de master orthophonie/sciences du langage en EAD avec mémoire commun. Ce double cursus sera proposé aux étudiant.es de second cycle en orthophonie. Ce montage est rendu possible par le fait qu'une partie des UE du master SDL, langue, discours et société EAD seront validées de facto pour ces étudiant.es.

Ainsi, plus précisément, la co-habilitation du double master orthophonie-SDL (parcours LDS) en EAD est envisagée. En effet, les étudiant.es en orthophonie suivent une formation en SDL en licence dans les principales disciplines de la linguistique, en particulier, mais pas seulement, dans les cours mutualisés du parcours Linguistique Théorique et Appliquée des licence 2 et licence 3 SDL. En raison de leur mémoire davantage tourné vers les SDL, certains étudiants ont continué à se former dans ce domaine en s'inscrivant d'ores et déjà dans le master LDS en EAD parallèlement à leur formation en orthophonie, et souhaitent continuer en thèse. La co-habilitation envisagée vise ainsi à formaliser la collaboration déjà existante entre les deux départements. En concertation avec le département d'orthophonie, un préprojet de maquette a déjà été établi. Pour l'essentiel, ce double cursus permettrait aux étudiants en orthophonie d'être automatiquement dispensés des matières similaires (ex. l'anglais), déjà mutualisées par les deux départements, ou pour lesquelles ils ont déjà eu une formation poussée en amont dans leur cursus en orthophonie (ex. cours la parole atypique).

VII-10- Mise en place d'une stratégie de déploiement de l'apprentissage dernière année de formation initiale

Un fait récent, en date du 29 septembre 2025, veut que la fiche RNCP38986 concernant l'orthophonie intègre désormais la possibilité officielle pour une université accréditée de certifier, en FI, sous régime de contrat d'apprentissage. L'URN se propose d'étudier la faisabilité du déploiement de quelques places en contrat d'apprentissage, concernant la 5ème année, sous conditions pour l'étudiant.e. Ce projet est envisageable puisque le volume horaire de stages cliniques en 5ème année, de 540 heures (cf. VII-2-2), est anticipé pour être compatible avec une situation de FI en apprentissage.

VIII – Organisation des enseignements

Les enseignements mais aussi les stages ont fait l'objet d'un travail de programmation qui est soumis aux votes des instances. Les tableaux votés sont fournis au sein du « Tableau_1er&2nd_cycle_Dept Orthophonie_Rouen_2026 » intégré au dossier d'accréditation déposé. Nous reportons ci-après, les programmations effectives aux seins de tableaux synthétiques sachant que les données exhaustives sont fournies au sein du tableur annexe pour le premier cycle. Ce tableur annexe intègre par ailleurs les projections pour le second cycle.

VIII-1- Indicateurs généraux : volumes horaires d'enseignement et de stage et coûts en hTD

Nous présentons ci-après des données générales concernant les volumes horaires globaux d'enseignement et de stage, en comparaison avec la maquette de 2013 (cf. Tableaux 7 et 8). Les données sources de ces indicateurs généraux sont fournies lors des paragraphes suivants, année par année, et au sein du tableur annexe à ce document.

Tableau 7. Comparaison, par semestre, des volumes horaires étudiants entre les maquettes de 2013 et 2026

	CM 2026	TD 2026	Stages 2026	Volume CM/TD/Stages 2026	Volume CM/TD/Stages 2013	Différence
Semestre 1	263	96	0	359	380	-21
Semestre 2	169	200	80	449	452	-3
Semestre 3	187	169	105	461	471	-10
Semestre 4	211	197	105	513	533	-20
Semestre 5	150	156	140	446	613	-167
Semestre 6	97	193	245	535	532,5	2,5
Semestre 7	72	240	150	462	602	-140
Semestre 8	52	240	150	442	489	-47
Semestre 9	76	128	270	474	551	-77
Semestre 10	64	180	270	514	624	-110
Total	1341	1799	1515	4655	5247,5	-592,5

Note. Sources Conseils Département et Gestion UFR Santé

Si les deux premières années conservent des volumes horaires étudiants relativement similaires entre les deux maquettes, on constate par contre un allègement très significatif des semestres 5, 7, 9 et 10 qui induit une baisse générale de 592 heures de CM/TD/Stages entre les deux maquettes.

Le tableau 8 reporte, par semestre et au total, les coûts (en hTD) induits par les enseignements, l'encadrement des stages et le certificat de compétences cliniques (CCC) (cf. VII) en réalisant une comparaison entre les référentiels de 2013 et de 2026.

Tableau 8. Comparaison des coûts induits par la formation (en hTD) entre les maquettes de 2013 et 2026

	Coût hTD 2026	Coût hTD 2013	Différence
Semestre 1	359	501	-142
Semestre 2	409	446,5	-37,5
Semestre 3	396	521,5	-125,5
Semestre 4	465,5	545,5	-80
Semestre 5	346	463	-117
Semestre 6	370	430	-60
Semestre 7	388	359,5	28,5
Semestre 8	358	372	-14
Semestre 9	282	291	-9
Semestre 10	316	298,5	17,5
Total	3672	4228,5	-539

Note. Sources Conseils Département et Gestion UFR Santé ; intégration des heures d'encadrement des stages et de formation au Certificat de Compétences Cliniques

On constate que, même en intégrant, donc sécurisant les heures de responsabilité de stage et de formation au CCC, le coût total de la formation sous régime du décret de 2026 baisse de 539 hTD. Les baisses les plus notables concernent le premier cycle puisque les coûts du second cycle intègrent désormais les coûts de formation au CCC. Nous soulignerons par ailleurs que ces coûts sont des coûts maximaux car ils n'intègrent pas la répartition des coûts d'enseignement entre les UFR dans le cadre des mutualisations. Ces volumes de mutualisations sont accessibles avec les données fournies dans les paragraphes suivants, année par année.

VIII-2- Semestres 1 à 6 (1^{er} cycle de formation)

Les tableaux ci-après fournis recensent des données synthétiques par UE sachant que les données complètes sont fournies dans le tableur annexe au document.

VIII-1-1- Première année

Tableau 9. Description synthétique de la Licence 1, granularité à l'UE

Liste des UE Licence 1	ECTS	UE validée 2013	Semestre référentiel	Semestre proposé	Mutu.	CM	TD	Stage
1.1.1 Sciences du Langage 1 : introduction à l'étude de la langue et de la communication verbale	5	1.1.1	S1	S1	non oui	40 12	0 12	
1.2.1 Psychologie du développement : domaines moteur, cognitif, psychoaffectif et social tout au long de la vie	4	1.2.1	S1	S1	non	50	10	
1.4 Sciences de l'éducation : introduction à la didactique et aux processus d'apprentissage	4	1.3.1	S1	S1	non	35	10	
2.1 Biologie cellulaire, moléculaire et génétique : concepts fondamentaux	3	2.1	S1	S1	non	30	10	
2.2 Audition : Anatomie, physiologie, exploration fonctionnelle, pathologies et parcours de soins	4	2.3.1	S1	S1	non non	20 18	6 6	
2.4.1 Neurosciences 1 : Anatomie, physiologie et exploration fonctionnelle	4	2.2.1	S1	S1	non non	20 18	6 6	
3.1.1 Introduction à la profession d'orthophoniste	4	4.1	S1	S1	non	10	20	
3.1.2 Compétences professionnelles socles	2	8.7	S1	S1	non	10	10	
1.1.2 Sciences du Langage 2 : concepts et méthodes pour l'analyse des différents niveaux linguistiques	5	1.1.2	S2 S2 S2	S2 S2 S2	oui oui non	12 12 0 15	12 12 24 0	
1.3 Sciences sociales : introduction à la sociologie, psychologie sociale et anthropologie de la santé	3	1.2.2	S2	S2	non	26	10	
1.5 Stages Développement 1 : Enfants scolarisés en maternelle et primaire	2	6.1	S2	S2	non non non	0 0 14	6 0 10	80
2.3 Fonctions faciales, orales, pharyngées et laryngées : Anatomie, physiologie, exploration fonctionnelle, pathologies et parcours de soins	4	2.3.3	S2	S2	non	14	10	
2.6 Santé de l'enfant (0-18 ans), pathologies et parcours de soins	3	2.4	S2	S2	oui	30	6	
4.1 Introduction à la méthodologie de la recherche et statistiques descriptives	4		S2	S2	non	20	28	
5.2.1 Anglais 1	2	4.1	S2	S2	non	0	24	
5.3.1 Santé publique et santé environnementale : Organisations du système de santé, recherche en épidémiologie, actions de santé publique et développement durable	5	9.1	S2	S2	non non	10 10	12 12	
5.4 Infectiologie, hygiène, pharmacologie	2		S2	S2	non	16	10	

VIII-1-2- Deuxième année

Tableau 10. Description synthétique de la Licence 2, granularité à l'UE

	ECTS	UE validée 2013	Semestre référentiel	Semestre proposé	Mutu.	CM	TD	Stage
1.1.3 Sciences du Langage 3 : développement du langage oral et écrit, modèles et outils d'analyse de corpus appliqués à l'orthophonie	8	1.1.3 et 1.1.4	S3	S3	oui oui oui oui	12 12 12 24	12 12 12	105
1.2.2 Psychologie cognitive et neuropsychologie	4	1.2.3	S3	S3	non oui	30 15	30 15	
2.5 Santé mentale, psychopathologie et parcours de soins	3		S4	S3	non	25	5	
2.7 Santé de l'adulte âgé, pathologies et parcours de soins	2	2.5	S3	S3	non	12	12	
2.8 Stages Développement 2 : Jeunes enfants et adultes âgés	3	6.2	S3	S3	non non	0 0	6 0	
3.1.3 Posture professionnelle soignante, évaluation et diagnostic orthophonique	5		S3	S3	non non non	15 15 10	15 15 10	
4.2 Lecture critique d'articles et statistiques inférentielles	5		S4	S3	non	10	10	
					non	10	10	
1.2.3 Développement des compétences en mathématiques (outils et modèles)	4	5.3.1	S3	S4	non	24	24	105
2.4.2 Neurosciences 2 : Pathologies et parcours de soins	4		S3	S4	non non	30 12	30 12	
3.2.1 Troubles du langage oral, de la parole et de la fluence 1	4	5.5.1 matière devpt et comm.	S4	S4	oui oui	24 12	12	
3.2.5 Troubles du langage écrit 1	5		S4	S4	oui non	24 15	12 20	
3.5.1 Troubles du langage, de la parole, de la communication, de la cognition dans les pathologies neurologiques acquises 1	5	5.5.1 matière acquis.	S4	S4	non	25 30	0 30	
3.6.1 Stages cliniques 1	3		S4	S4	non non	0 0	6 0	
5.1 Numérique en santé	2	8.8	S4	S4	non	0	24	
5.2.2 Anglais 2	2	8.5	S4	S4	non	0	24	
5.5 Formation aux Gestes et Soins d'Urgence	1		S4	S4	non	0	20	

VIII-1-3- Troisième année

Tableau 11. Description synthétique de la Licence 3, granularité à l'UE

	ECTS	UE validée 2013	Semestre référentiel	Semestre proposé	Mutu.	CM	TD	Stage
3.2.3 Troubles de la communication et du langage secondaires à une condition biomédicale 1	4		S5	S5	non	24	24	140
3.2.7 Troubles des apprentissages en mathématiques 1	4	5.3.2	S5	S5	non	24	24	
3.3.1 Troubles de la communication et du langage secondaires à des troubles de l'audition chez l'enfant et chez l'adulte 1	4	5.5.1	S5	S5	non	24	24	
3.4.1 Troubles des fonctions faciales, orales, pharyngées et laryngées chez l'adulte 1	4	5.4.2	S5	S5	non	24	24	
3.4.2 Troubles des fonctions faciales, orales, pharyngées et laryngées chez l'enfant 1	4	5.4.2	S5	S5	non	24	24	
3.5.2 Troubles du langage, de la parole, de la communication, de la cognition dans les pathologies neurologiques neuroévolutives 1	5		S5	S5	non	30	30	
3.6.2 Stages cliniques 2	5	6.4	S5	S5	non non	0 0	6 0	
3.2.2 Troubles du langage oral, de la parole et de la fluence 2	5		S6	S6	non oui	20 0	20 20	
3.2.6 Troubles du langage écrit 2	5		S6	S6	non	25	25	
3.4.3 Troubles des fonctions laryngées chez l'enfant et l'adulte 2	4		S6	S6	non	20	20	
3.4.4 Troubles des fonctions faciales, orales et pharyngées chez l'adulte 2	4		S6	S6	non	20	20	140
3.6.3 Stages cliniques 3	5	6.5	S6	S6	non	0 0	6 40	
4.3 Méthodologie de la recherche : applications	4		S6	S6	non	12	36	
4.5 Stage de sensibilisation à la recherche	3		S6	S6	non	0	6	

VIII-2- Semestres 7 à 10 (2^{ème} cycle de formation)

VIII-2-1- Quatrième année

Tableau 12. Description synthétique du Master 1, granularité à l'UE)

	ECTS	Semestre référentiel	Semestre proposé	Mutu.	CM	TD	Stage
3.2.4 Troubles de la communication et du langage secondaires à une condition biomédicale 2	5	S7	S7	non	20	40	150
3.3.2 Troubles de la communication et du langage secondaires à des troubles de l'audition chez l'enfant 2	5	S7	S7	non	20	40	
3.3.3 Troubles de la communication et du langage secondaires à des troubles de l'audition chez l'adulte 2	3	S7	S7	non	12	24	
3.5.3 Troubles du langage, de la parole, de la communication, de la cognition dans les pathologies neurologiques acquises 2	5	S7	S7	non	20	40	
3.6.4 Stages cliniques 4	6	S7	S7	non non	0 0	6 0	
4.4.1 Mémoire 1	4	S7	S7	non	0	30	150
6.1 UE Optionnelle 1	2	S7	S7	non	0	24	
3.1.4 Communication professionnelle	2	S8	S8	non	0	24	
3.2.8 Troubles des apprentissages en mathématiques 2	5	S8	S8	non	20	40	
3.4.5 Troubles des fonctions faciales, orales et pharyngées chez l'enfant 2	4	S8	S8	non	12	36	
3.5.4 Troubles du langage, de la parole, de la communication, de la cognition dans les pathologies neurologiques neuroévolutives 2	5	S8	S8	non non	20 0	40 6	150
3.6.5 Stages cliniques 5	6	S8	S8	non non	0 0	0 40	
4.4.2 Mémoire 2	6	S8	S8	non	0	30	
6.2 UE Optionnelle 2	2	S8	S8	non	0	24	

VIII-2-2- Cinquième année

Tableau 13. Description synthétique du Master 2, granularité à l'UE)

	ECTS	Semestre référentiel	Semestre proposé	Mutu.	CM	TD	Stage
3.1.5 Intervention en orthophonie 1	7	S9	S9	non	0	84	270
3.6.6 Stages cliniques 6	10	S9	S9	non non	0 0	6 0	
4.4.3 Mémoire 3	6	S9	S9	non	0	30	
5.3.2 Dépistage, prévention et formation en orthophonie	3	S9	S9	non	12	24	
5.6 Education thérapeutique du patient	2	S9	S9	non	12	12	
6.3 UE Optionnelle 3	2	S9	S9	non	0	24	270
3.1.6 Intervention en orthophonie 2	5	S10	S10	non non	0 0	60 6	
3.6.7 Stages cliniques 7	10	S10	S10	non non	0 0	0 40	
4.4.4 Mémoire 4	6	S10	S10	non	0	30	
5.2.3 Anglais 3	2	S10	S10	non	0	24	
5.7 Exercice professionnel	3	S10	S10	non	12	24	270
5.8 Séminaires professionnels	2	S10	S10	non	12	12	
6.4 UE Optionnelle 4	2	S10	S10	non	0	24	

IX – Dispositif d’aide à la réussite étudiante mis en place par l’établissement ou l’UFR

IX-1- Données OVEFIP sur la réussite étudiante en formation d’orthophonie

La tableau 14 reporte pour les 5 dernières années complètes les taux de réussite étudiante au sein de la formation en orthophonie.

Tableau 14. Réussite étudiante en orthophonie depuis 2020

		2020-2021		2021-2022		2022-2023		2023-2024		2024-2025	
Licence 1	inscrits	35		30		34		35		35	
	Admis	34	97 %	30	100 %	34	100 %	33	94 %	35	100 %
Licence 2	inscrits	30		35		30		34		34	
	Admis	30	100 %	35	100 %	30	100 %	34	100 %	34	100 %
Licence 3	inscrits	30		31		35		30		33	
	Admis	30	100 %	30	97 %	34	97 %	29	97 %	33	100 %
Master 1	inscrits	30		30		30		37		29	
	Admis	30	100 %	29	97 %	29	97 %	37	100 %	29	100 %
Master 2	inscrits	26		32		30		28		37	
	Admis	88 %	32	100 %	29	97 %	28	100 %	36	97 %	

Note. Source OVEFIP

Les taux reportés sont stables et varient, pour les 4 premières années, entre 97 et 100%. Le constat est similaire pour la cinquième année si l’on excepte l’année 2020-2021 avec un taux de 88% lié à deux redoublements pour non soutenance de mémoire.

Ces taux de réussite très positifs sont liés à une conjonction de facteurs que nous allons détailler dans les paragraphes suivants. Il faut cependant souligner que le premier facteur reste la modalité d’admission en formation d’orthophonie via Parcoursup avec un taux de sélectivité très important témoignant de l’attractivité de la profession et donc de la formation. Pour autant, c’est bien le processus spécifique de sélection en deux temps qui produit un effet important sur ces niveaux de réussite. En effet, la phase d’entretien, pour laquelle des moyens importants sont déployés (540 candidats auditionnés pour le regroupement, avec 45 minutes octroyées à chaque candidat) permet une sélection en présentielle qui offre à l’équipe pédagogique les moyens de caractériser finement les compétences et la motivation des candidats classés. Ce point est à souligner car c’est cette phase d’entretien qui permet une meilleure adaptation de l’étudiant.e aux requis de la formation.

IX-2- Dispositifs transverses à l’URN et suivi de la QVE

L’URN dispose, comme tout établissement ESR, d’un ensemble de services dédiées à la QV des étudiants et à leur réussite : service social, service de médecine préventive, DEPE, services culture, projet de lutte contre les VSS ... Au-delà de ces services communs nous soulignerons le soutien continu du département aux deux associations des étudiants en orthophonie : OREO et OrthoGO. La première des deux mène, chaque année, une enquête auprès des étudiant.es en orthophonie pour évaluer l’évolution de la QVE.

IX -3- Déploiement des contrôles continus et assiduité

L’application des MCC en contrôle continu pour l’ensemble des UEs de second cycle et pour une partie des UEs de premier cycle est un facteur pour lequel le département porte une attention particulière car il favorise la réussite étudiante.

Par ailleurs, dans le respect des statuts du Régime Spécial Etudiant, les règles d’assiduité appliquée sont aussi un facteur expliquant la réussite. Le règlement intérieur indique l’assiduité certes aux TD mais aussi aux CM (émargement systématique), avec des taux d’absences injustifiées votées au conseil de département, CG et CFVU. Ainsi tout étudiant.e en situation potentielle de décrochage est rapidement identifié.e et bénéficie alors d’un entretien avec le responsable de cycle.

IX -4- Suivi des étudiants et ARE « Talent Campus Université Positive »

Comme mentionné, le suivi étudiant est assuré par différents membres de l'équipe pédagogique notamment les responsables de cycle, de stage ou la direction pédagogique. Dès qu'une situation de difficulté est détectée ces différents interlocuteurs s'entrelient avec l'étudiante concernée pour tenter de trouver, en co-construction, des éléments de solution.

Par ailleurs, depuis 5 années, les membres de l'équipe pédagogique se sont formés à un processus de formation proposé aux Licence 2 « talent Campus université positive ». Ce processus de formation labellisé permet aux étudiant.es, durant trois jours, de bénéficier d'une séquence immersive, avec l'équipe pédagogique, qui permet un travail de prise en considération des compétences transversales et personnelles de chacun. Ce processus bénéficie d'une ARE depuis 2 ans, même s'il est appliqué depuis 5 années.

X-5- Conseils de perfectionnement

Comme mentionné au sein des statuts du département (Statuts UFR Santé) se tiennent, deux fois par an, des conseils de perfectionnement qui donnent lieu à des échanges approfondis entre étudiants (représentants) et l'équipe pédagogique. Ces conseils permettent notamment de recenser les difficultés de fonctionnement et de tenter d'y apporter des solutions.

X-6- Questionnaires stages et enseignements

Deux types de données sont recueillies pour favoriser les ajustements pédagogiques : analyse et prise en compte des différentes informations recueillies dont l'évaluation des enseignements par les étudiants et évaluation des terrains de stages par les étudiant.es, au fil des 5 années.

X-7- Mise en place du Contrat d'Allocation Etudiant (CAE) pour les étudiant.es en orthophonie

Depuis l'année 2025-2026, l'ARS Normandie a ouvert la possibilité aux étudiant.es de cinquième année de signer des CAE co-subsidés par un établissement partenaire. Cette ouverture du CAE régional aux étudiant.es en orthophonie a été obtenue après échanges soutenus avec l'ARS de Normandie.

XI – Partenariats mis en place ou envisagés

XI-1- Stages

Les partenariats effectifs qui nécessitent un travail important de coordination concernent l'ensemble des lieux de stage des étudiant.es. A titre d'indication, des conventions ont été passées avec 1250 établissements ou libéraux durant les dernières années. Bien entendu ces partenariats seront étendus au fil des années universitaires.

Pour autant, afin de faciliter l'accès aux terrains de stage régionaux trois mesures ont été mises en place :

- Une convention avec la CPTS du Havre qui subsidie les trajets des étudiantes en stage sur leur territoire,
- Une convention avec le Département de l'Eure qui subsidie, lui aussi, les trajets des étudiant.es en stage sur leur territoire,
- L'obtention d'un poste de coordonnateur régional des stages (pour les universités de Caen et Rouen Normandie), financé par la région Normandie et l'ARS Normandie. La mission est prévue pour 3 années et débutera en septembre 2026

Une politique de déploiement de conventionnements avec les CPTS notamment sera mise en œuvre dans le cadre des missions du coordonnateur régional des stages cliniques.

XI-2- Développement de la politique internationale

Le déploiement de la politique internationale du département est un objectif de première importance pour les années à venir. Jusqu'à présent seuls des stages cliniques ont été réalisés par des étudiant.es à l'étranger ainsi qu'un semestre ERASMUS à l'université de Wien. Un correspondant RI du département a été nommé (F. PASQUET) et le projet de conventionnement avec, dans un premier temps, trois universités étrangères est envisagée (notamment l'Université d'Oviedo qui est la seule université du collectif INGENIUM dont fait partie l'URN à dispenser aussi une formation en orthophonie) pour faciliter les semestres ERASMUS. La situation est rendue complexe par une relative faible correspondance des contenus semestriels de formation entre les différents pays de l'UE en particulier (durées différentes d'études, et compétences professionnelles partiellement différentes). Cependant, le déploiement de la maquette réformée permettra d'établir des conventions à partir d'un socle de formation modernisé et stable.

XI-3- Recherche

Le département dispose de partenariats constants avec 4 laboratoires de l'URN dont les enseignants-chercheurs accueillent, en stage recherche, les étudiant.es en orthophonie. Ces partenariats seront maintenus et si possible renforcés avec d'autres EC ou laboratoires.

Des partenariats de recherche sont ensuite mis en œuvre dans le cadre de la participation des étudiant.es de master 2 à des travaux de recherche en cours (au sein de l'URN et du CHU de Rouen). Par ailleurs, des partenariats constitutifs des travaux de recherche des deux EC titulaires du département sont en cours.

XII – Avis des instances

XII-1- Conseil de Département d'Orthophonie :

- Date : le mardi 28 avril 2026
- Contenu : tableaux des enseignements et principes généraux de l'application de la réforme : voté positivement à l'unanimité

XI-2- Conseil de Gestion de l'UFR Santé :

- Date : le mercredi 29 avril 2026
- Contenu : tableaux des enseignements et principes généraux de l'application de la réforme : voté positivement à l'unanimité

XI-3- Délibération de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique

- Date : le vendredi 12 juin 2026
- Contenu : tableaux des enseignements et dossiers d'accréditation – vote en attente

XI-4- Délibération du conseil d'administration

- Date : le vendredi 03 juillet 2026
- Contenu : tableaux des enseignements et dossiers d'accréditation – vote en attente

Joindre :

- 1- Délibération de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique
- 2- Délibération du conseil d'administration

Dossier à déposer sur l'application FRESQ

ANNEXE 1 : Articles des statuts de l'UFR Santé qui concernent le département d'orthophonie

STATUTS DE L'UNITÉ DE FORMATION ET DE RECHERCHE en SANTÉ

Adoptés par le Conseil d'Administration du 06/12/1988

Modifiées par le conseil d'administration du 9 novembre 2010

Modifiées par le Conseil d'administration du

Propositions de la commission des statuts du 20 06 2017

....

Article 3 : Organisation générale

Pour assurer ses missions, l'UFR Santé dispose de ses propres organes d'administration, conformément à l'article [L.6142-3](#) du Code de la santé publique.

Elle dispose de services administratifs et techniques qui, sous l'autorité de ses organes d'administration, lui permettent d'exercer son autonomie dans les domaines où celle-ci lui est accordée par la loi, notamment le personnel hospitalo-universitaire, la pédagogie et la gestion de l'ordonnateur.

Les emplois hospitalo-universitaires attribués à l'URN sont directement affectés à l'UFR par les ministères compétents.

En ce qui concerne le personnel hospitalo-universitaire, les services de l'UFR Santé sont organisés en liaison avec les services administratifs du CHU - Hôpitaux de Rouen et, en ce qui concerne la scolarité, avec les UFR et les organismes précisés à l'alinéa 2 de l'article 2.

.....

TITRE II - COMPOSITION DE L'UFR

Article 4 : Composition

L'UFR Santé se compose :

- de 4 départements de formation : Médecine, Pharmacie, Orthophonie et Sciences de la santé ;
- d'une Unité Mixte de Formation Continue de Santé (UMFCS) ;
- de services administratifs et techniques ;
- d'unités de recherche labellisées dans le cadre du contrat quinquennal d'établissement ou créées par délibération du conseil d'administration de l'université après avis de la commission de la recherche de l'université.

...

CHAPITRE IV - LES DÉPARTEMENTS DE FORMATION

Article 18 : Liste des départements

Le département est une structure pédagogique qui regroupe les enseignants chercheurs/enseignantes-chercheuses, enseignant-e-s, IATSS et les représentant-e-s étudiant-e-s élu-e-s relevant d'une ou de plusieurs disciplines.

L'UFR Santé se compose de 4 départements de formation :

- Médecine,
- Pharmacie,
- Orthophonie,
- Sciences de la santé,

...

Article 19-3 : Département Orthophonie

Art. 19-3-1 : Composition

Le département est co-dirigé par un-e directeur/trice médical-e PU/PH élu-e pour 5 ans par les enseignant-e-s PU/PH responsables d'enseignement au sein du département et par un-e directeur/trice pédagogique, titulaire du certificat de capacité d'orthophoniste, élu-e pour 5 ans par les enseignants-chercheurs/enseignantes-chercheuses titulaires du département.

Leurs mandats sont renouvelables.

Le conseil de département Orthophonie est composé des membres suivants :

- le/la doyen-ne de l'UFR,
- le/la directeur/trice médical-e,
- le/la directeur/trice pédagogique,
- l'ensemble des enseignant-e-s du département, titulaires ou contractuel-le-s,
- le/la responsable des services administratifs de l'UFR,
- les responsables pédagogiques (Licence et Master) et responsables des stages (Licence et Master), si ces responsables ne sont pas membres du binôme de direction,

Il compte également des membres, élus par leurs pairs :

- 5 étudiant-e-s, représentant chaque année d'étude,
- 1 représentant-e des IATSS,

Il comprend par ailleurs, les membres suivants, nommés par le binôme de direction :

- 1 représentant-e de la CFVU,
- 1 représentant-e de l'ARS,
- 4 orthophonistes (deux salarié-e-s, deux du secteur libéral),
- 1 enseignant-e de l'UFR de lettres et sciences humaines (LSH),
- 1 enseignant-e de l'UFR des sciences de l'homme et de la société (SHS),
- 4 médecins dont les disciplines sont parmi celles enseignées en orthophonie,
- les membres invités de la commission pédagogique.

L'ensemble des membres du conseil dispose d'une voix délibérative. Le mandat des membres élus ou nommés est de 4 ans, à l'exception des représentants étudiants pour lesquels le mandat est de 1 an.

Art. 19-3-2 : Fonctionnement

Le/La président-e du conseil de département est nommé-e par le/la doyen-ne sur proposition du binôme de direction. Le conseil de département se réunit au moins une fois par année universitaire (avant la fin du second semestre) à la diligence de son/sa président-e ou à la demande de la commission pédagogique. Les convocations sont adressées au moins 8 jours avant la date de réunion. Elles précisent l'ordre du jour.

Art. 19-3-3 : Attributions

Le conseil de département conseille la commission pédagogique et le binôme de direction sur la constitution de la commission pédagogique (membres invités), l'organisation et le contenu des enseignements, les modalités d'organisation du contrôle des connaissances (enseignements et stages), la mise en œuvre des pratiques pédagogiques, l'organisation des stages. Les responsables pédagogiques et responsables des stages sont nommés par le binôme de direction.

La composition, le fonctionnement et les missions de la commission pédagogique sont précisées par le règlement intérieur du département.

CONSEIL DE GESTION UFR SANTÉ

DOSSIER ACCRÉDITATION URN FORMATION ORTHOPHONIE,
RÉFORME DU 11 MARS 2026

LE 29 AVRIL 2026



■ Rétroplanning contraint :

- Publication maquette réforme 2026, décret du 11 mars 2026
 - NOR : ESR2602756A
 - ELI : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2026/3/11/ESR2602756A/jo/texte>
- CD le 28 avril (vote unanimité des données suivantes)
- CG UFR Santé le 29 avril
- CFVU et CA URN mai 2026
- Dépôt FRESQ juin 2026
- CNESER de juillet 2026

- Le dossier accréditation comprend 2 documents :
 - Tableur UE et stages (vote ce jour) pour TE premier et second cycle
 - Premier cycle in extenso, second cycle à titre indicatif
 - Ce tableur (après traduction en TE URN) donne lieu aux votes des instances
 - Document explicatif argumenté (en cours de rédaction)



COMPENSATION, VALIDATION, PROGRESSION ET ÉQUIVALENCES

Compensation

La compensation est effective sans seuil pour les matières d'une UE.

La compensation est effective avec seuil de 8 inclus pour les UE appartenant à un même module, au sein d'un même semestre.

Un module comprend les UE qui débutent par un même premier chiffre.

Validation

Les UE (à l'exception des UE stage) sont validées dès lors que la note est supérieure ou égale à 10 ou supérieure ou égale à 8 et compensée.

Les UE stage sont validées par le responsable de stage de l'année d'étude par dichotomie Validée/ Non-Validée.

Pour qu'une UE stage soit validée, les matières de l'UE stage doivent être validées. En cas de non-validation d'une ou plusieurs matières en session 1, seule(s) la ou les matières non-validées doivent l'être en session 2.

Progression/redoublement

Le passage en année supérieure est conditionné par la validation, en session 2, de l'ensemble des UE de l'année.

En contexte de session 2, seules les matières n'ayant pas donné lieu à une note minimale de 10 donnent lieu à composition.

Le redoublement est effectif en cas de non validation d'une UE ou plusieurs au sein d'une année. Les UE validées sont acquises.

Equivalences 2013/2026

En cas de redoublement pour une année qui donne lieu à changement de maquette, se référer à la colonne UE validée.

L'UE de la maquette réformée est validée si l'UE indiquée est validée.

Pour ces UE, les ECTS acquis sont ceux de la maquette réformée de 2026.

Vote

RÈGLES DE CONSTITUTION DES TE

1 Principe ECTS/ volume horaire UE

Décret : 1 ECTS correspond à un volume cours compris entre 10 et 15 h

Règle appliquée : 12h sauf rares exceptions

2 Principe volume horaire stage

Les volumes horaires de stage minimaux sont respectés, avec quelques augmentations minimales UE

3 Principe de maintien des mutualisations

Les mutualisations, pour des questions de qualité d'enseignement, de coût et de collaboration avec les SDL notamment, ont été maintenues

4 Réplication des MCC actuelles par matière et UE

5 Privilégier le présentiel

6 Equivalences 2013/2026

Le dossier prévoit les équivalences en contexte de redoublement.

7 Intégration des heures encadrement de stage par les RDS dans la maquette pour stabiliser cette activité pédagogique Sur recommandation RH de l'UFR Santé

Principe : 1 hTD par semestre par stage par étudiant.

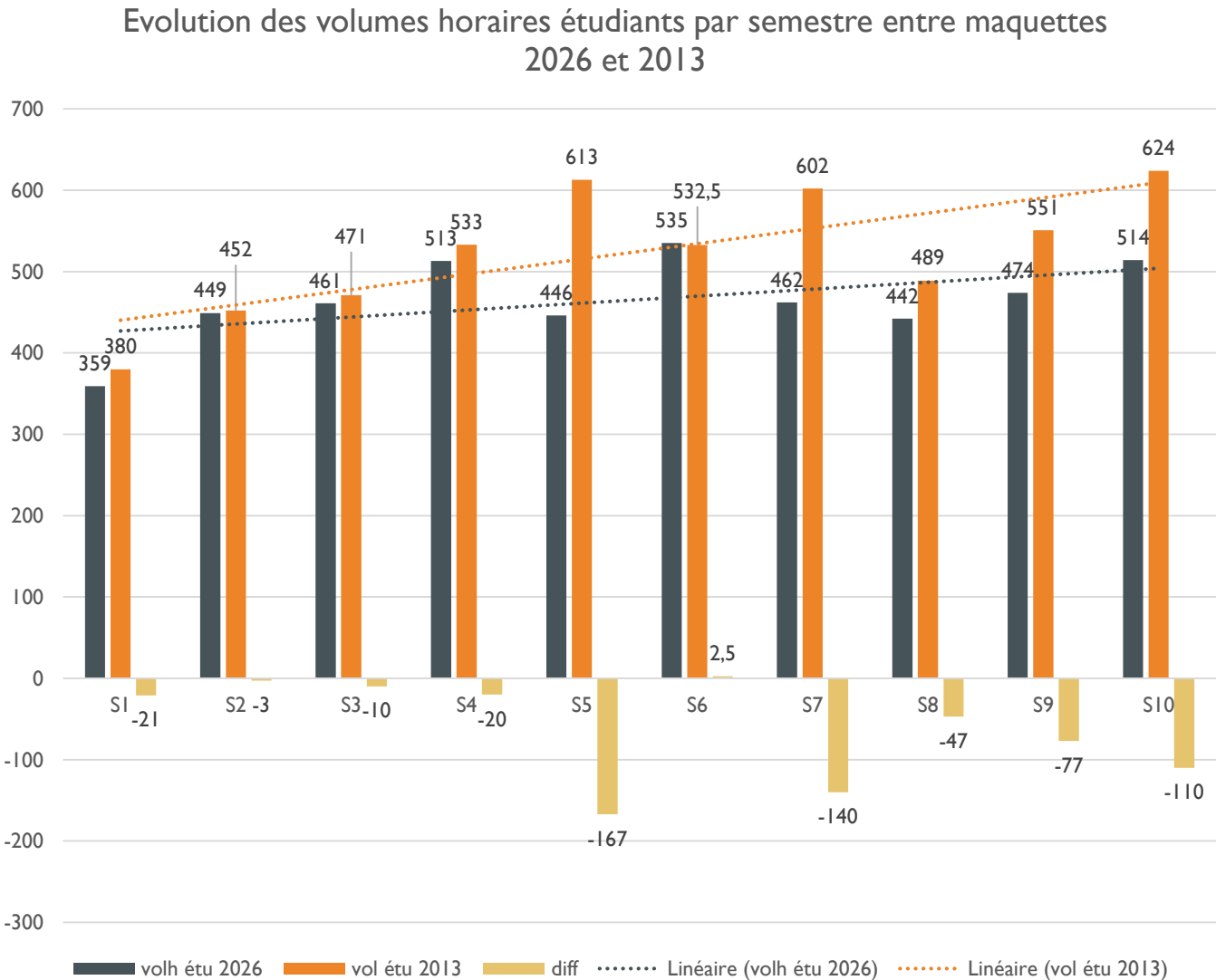
8 Intégration des heures de CCC dans la maquette pour stabiliser cette activité pédagogique

Il n'est plus possible que les collègues travaillent gratuitement

9 Possibilité du décret de changer des UE de semestre, au sein d'une même année

COMPARAISON VOLUMES HORAIRES ÉTUDIANTS 2026/2013

	CM 2026	TD 2026	Stages 2026	volh étu 2026	vol étu 2013	diff
S1	263	96	0	359	380	-21
S2	169	200	80	449	452	-3
S3	187	169	105	461	471	-10
S4	211	197	105	513	533	-20
S5	150	156	140	446	613	-167
S6	97	193	245	535	532,5	2,5
S7	72	240	150	462	602	-140
S8	52	240	150	442	489	-47
S9	76	128	270	474	551	-77
S10	64	180	270	514	624	-110
	1341	1799		4655	5247,5	-592,5



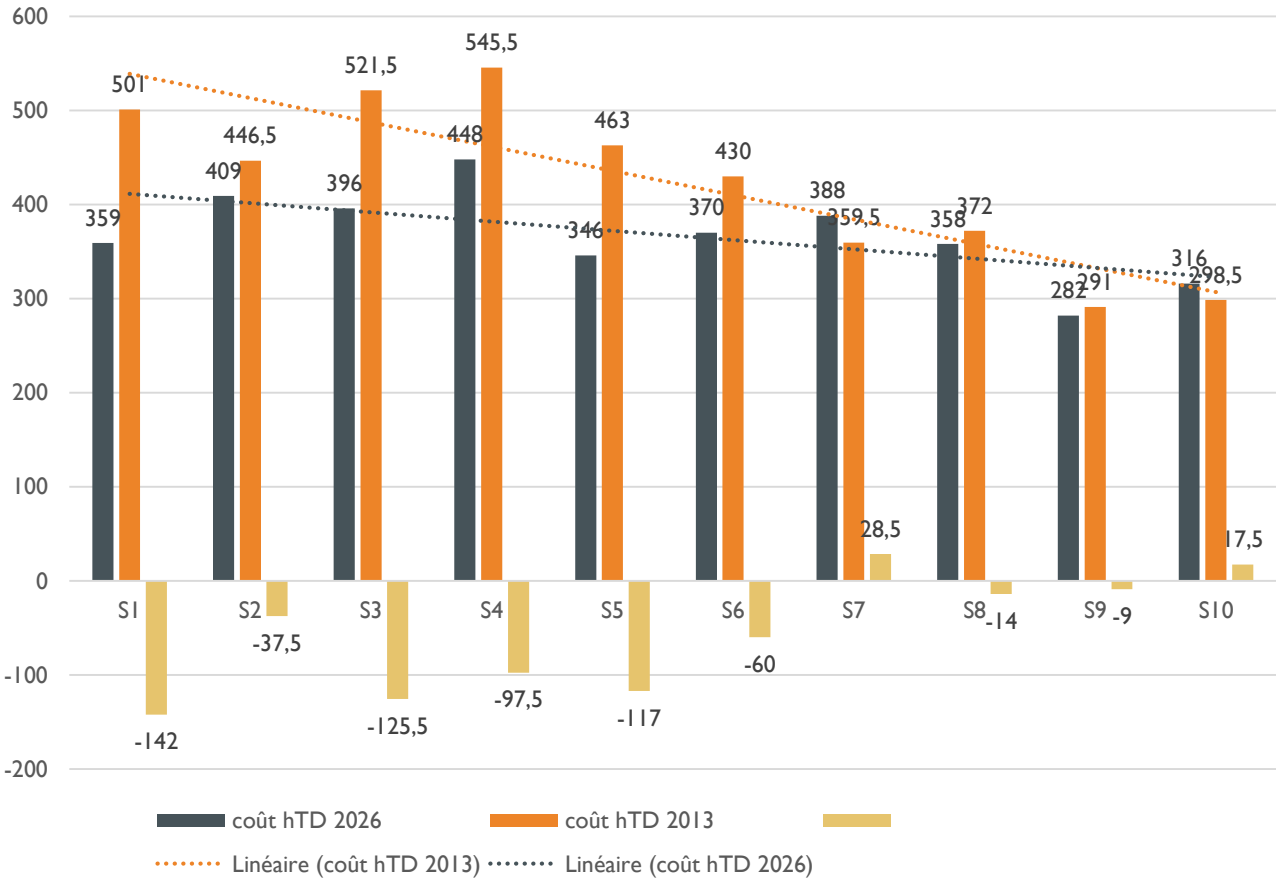
COMPARAISON COÛTS EN HTD 2026/2013

Attention

Pas de prise en compte des MUTU dans le calcul des coûts

	CM	TD	Encadrement stage	coût hTD 2026	coût hTD 2013		dont MUTU
S1	263	96	0	359	501	-142	24
S2	169	200	40	409	446,5	-37,5	108
S3	187	169	40	396	521,5	-125,5	92
S4	211	197	40	448	545,5	-97,5	96
S5	150	156	40	346	463	-117	0
S6	97	193	80	370	430	-60	0
S7	72	240	40	388	359,5	28,5	0
S8	52	240	40	358	372	-14	0
S9	76	128	40	282	291	-9	0
S10	64	180	40	316	298,5	17,5	0
	1341	1799		3672	4228,5	-556,5	320

Evolution des coûts en hTD/semestre entre maquettes 2026 et 2013



ANNEXES : DÉTAILS DES TE SUR LES 5 ANNÉES



PROPOSITION LICENCE I

Liste des UE Licence 1	ECTS UE validée		Positionnement des unités d'enseignement (UE)		Mutualisations		Modules/séquences associés par UE (détail des enseignements et des modules)	Modalités d'enseignement					Intervenants		Part en % d'enseignements à distance (EAD) et spécificités associées	Préciser les modalités de contrôle des connaissances (MCC)
			Positionnement de cette UE envisagé dans le référentiel par semestre	Déplacement de cette UE au sein d'une même année d'études*	Oui/Non	Quelles formations concernées ?		CM	TD	encadrement stage (hTD)	Stage	Volume horaire associé	Nom responsable UE	Qualification		
1.1.1 Sciences du Langage 1 : introduction à l'étude de la langue et de la communication verbale	5	1.1.1	S1	S1	non	non	Introduction étude de langue et de communication verbale	40	0				40F. PASQUET	MCF	total présentiel	100%CC
					oui	Sciences du Langage (L3)	Phonétique acoustique et instrumentale	12	12				24D. LE GAC	MCF	total présentiel	100%CC
1.2.1 Psychologie du développement : domaines moteur, cognitif, psychoaffectif et social tout au long de la vie	4	1.2.1	S1	S1	non	non	Domaines moteur, cognitif, psychoaffectifs et social, LS	50	10				60A.S PEZZINO	MCF	total présentiel	30%CC - 70%CT
1.4 Sciences de l'éducation : introduction à la didactique et aux processus d'apprentissage	4	1.3.1	S1	S1	non	non	Introduction didactique et processus d'apprentissage	35	10				45J. GANON	VACATAIRE	total présentiel	30%CC - 70%CT
2.1 Biologie cellulaire, moléculaire et génétique : concepts fondamentaux	3	2.1	S1	S1	non	non	Concepts fondamentaux	30	10				40A.S PEZZINO	MCF	total présentiel	100%CC
					non	non	Anatomie, physiologie	20	6				26F. CRAMPON	MCU-PH	total présentiel	100%CT
2.2 Audition : Anatomie, physiologie, exploration fonctionnelle, pathologies et parcours de soins	4	2.3.1	S1	S1	non	non	Exploration fonctionnelle et pathologies	18	6				24C. MAQUET	MCU-PH	total présentiel	100%CT
					non	non	Anatomie, physiologie	20	6				26F. CRAMPON	MCU-PH	total présentiel	100%CT
2.4.1 Neurosciences 1 : Anatomie, physiologie et exploration fonctionnelle	4	2.2.1	S1	S1	non	non	Exploration fonctionnelle et pathologies	18	6				24D. WALLON	PUPH	total présentiel	100%CT
					non	non	Introduction à la profession d'orthophoniste	10	20				30M.C HELLOIN	PAU	total présentiel	100%CC
3.1.2 Compétences professionnelles socles	2	8.7	S1	S1	non	non	Compétences professionnelles socles	10	10				20S. ROBERT	PAU	total présentiel	100%CC
1.1.2 Sciences du Langage 2 : concepts et méthodes pour l'analyse des différents niveaux linguistiques	5	1.1.2	S2	S2	oui	Sciences du Langage (L2)	Acquisition et développement du langage	12	12				24M.A AKINCI	PU	total présentiel	100%CC
			S2	S2	oui	Sciences du Langage (L2)	Grammaire et morphologie du français	12	12				24C. AMOURETTE	MCF	total présentiel	100%CC
			S2	S2	oui	Sciences du Langage (L2)	Illétrisme	0	24				24M. LENFANT	PAU	total présentiel	100%CC
			S2	S2	non	non	Syntaxe	15	0				15P. JALENQUES	MCF	total présentiel	100%CT
1.3 Sciences sociales : introduction à la sociologie, psychologie sociale et anthropologie de la santé	3	1.2.2	S2	S2	non	non	Sociologie, psychologie sociale et anthropologie santé	26	10				36B. MONTALAN	MCF	total présentiel	100%CT
1.5 Stages Développement 1 : Enfants scolarisés en maternelle et primaire	2	6.1	S2	S2	non	non	Stage Scolarisation maternelle et primaire	0	6		80		S. PREVEL-ROUTIER	VACATAIRE	stage	100%CC
					non	non	Rapport de stage	0	0	40			S. PREVEL-ROUTIER	VACATAIRE	encadrement stage	100%CC
2.3 Fonctions faciales, orales, pharyngées et laryngées: Anatomie, physiologie, exploration fonctionnelle, pathologies et parcours de soins	4	2.3.3	S2	S2	non	non	Anatomie, physiologie	14	10				24F. CRAMPON	MCU-PH	total présentiel	100%CT
					non	non	Exploration fonctionnelle et pathologies	14	10				24C. MAQUET	MCU-PH	total présentiel	100%CT
2.6 Santé de l'enfant (0-18 ans), pathologies et parcours de soins	3	2.4	S2	S2	oui	Maïeutique	Santé, pathologies, parcours de soins	30	6				36S. MARRET	PUPH	total présentiel	30%CC - 70%CT
4.1 Introduction à la méthodologie de la recherche et statistiques descriptives	4		S2	S2	non	non	Méthodologie de la recherche et statistiques descriptives	20	28				48A.S PEZZINO	MCF	total présentiel	100%CC
5.2.1 Anglais 1	2	4.1	S2	S2	non	non	Anglais	0	24				30H. BRAUND	PRAG	total présentiel	50%CC - 50%CT
5.3.1 Santé publique et santé environnementale : Organisations du système de santé, recherche en épidémiologie, actions de santé publique et développement durable	5	9.1	S2	S2	non	non	Santé publique		36				36J. LADNER	PUPH	EAD	100%CC
					non	non	Développement durable	10	12				22A. DEGUIGNE	PRAG	total présentiel	100%CC
5.4 Infectiologie, hygiène, pharmacologie	2		S2	S2	non	non	Infectiologie et hygiène	0	10				10S. MIAS	VACATAIRE	total présentiel	100%CT
					non	non	Pharmacologie	16	0				16J. BELLIEU	PUPH	total présentiel	100%CT

PROPOSITION LICENCE 2

Liste des UE Licence 2	ECTS UE validée		Positionnement des unités d'enseignement (UE)		Mutualisations		Modules/séquences associés par UE (détail des enseignements et des modules)	Modalités d'enseignement					Intervenants		Part en % d'enseignements à distance (EAD) et spécificités associées	Préciser les modalités de contrôle des connaissances (MCC)
			Positionnement de cette UE envisagé dans le référentiel par semestre	Déplacement de cette UE au sein d'une même année d'études*	Oui/Non	Quelles formations concernées ?		CM	TD	encadrement stage (hTD)	Stage	Volume horaire associé	Nom responsable UE	Qualification		
1.1.3 Sciences du Langage 3 : développement du langage oral et écrit, modèles et outils d'analyse de corpus appliqués à l'orthophonie	8	1.1.3 et 1.1.4	S3	S3	oui	Sciences du Langage (L2)	Acquisition des langues en contexte plurilingue	12	12				24M.A. AKINCI	PU	total présentiel	100%CC
					oui	Sciences du Langage (L2)	Développement typique et atypique du langage niveau 1	12	12				24F. PASQUET	MCF	total présentiel	100%CC
					oui	Sciences du Langage (L2)	Développement typique et atypique du langage niveau 2	12	12				24F. PASQUET	MCF	total présentiel	100%CC
					oui	Sciences du Langage (L2)	Politiques linguistiques et planification des langues	24					24S. AKIN	PU	total présentiel	100%CC
1.2.2 Psychologie cognitive et neuropsychologie	5	1.2.3	S3	S3	non	non	Psychologie cognitive et neuropsychologie	30	30				30A.S PEZZINO	MCF	total présentiel	100%CT
1.2.3 Développement des compétences en mathématiques (outils et modèles)	4	5.3.1	S3	S4	non	non	Développement des compétences en mathématiques (outils et modèles)	24	24				48M.C HELLOIN	PAU	total présentiel	100%CC
2.4.2 Neurosciences 2 : Pathologies et parcours de soins	4		S3	S4	non	non	Pathologies et parcours de soins	30	30				60D. WALLON	PUPH	total présentiel	100%CT
2.7 Santé de l'adulte âgé, pathologies et parcours de soins	2	2.5	S3	S3	non	non	Santé de l'adulte âgé, pathologies et parcours de soins	12	12				24F. ROCA	PUPH	total présentiel	100%CT
2.8 Stages Développement 2 : Jeunes enfants et adultes âgés	3	6.2	S3	S3	non	non	Stage Jeunes enfants et adultes âgés	0	6		105		L. DEHEINZELIN	PAU	stage	100%CC
					non	non	Rapport de stage	0	0	40			L. DEHEINZELIN	PAU	encadrement stage	100%CC
3.1.3 Posture professionnelle soignante, évaluation et diagnostic orthophonique	5		S3	S3	non	non	Evaluation et diagnostic	15	15				30F. PASQUET	MCF	total présentiel	100%CC
					non	non	Posture professionnelle	15	15				30M.C HELLOIN	PAU	total présentiel	100%CC
2.5 Santé mentale, psychopathologie et parcours de soins	3		S4	S3	oui	Maïeutique, ergo, psymot	Santé mentale et parcours de soins	15	15				30P. GERARDIN	PUPH	total présentiel	100%CC
					non	non	Psychopathologie	25	5				30J. MATHIEU	MCF	total présentiel	100%CC
3.2.1 Troubles du langage oral, de la parole et de la fluence 1	4	5.5.1 matière devpt et comm.	S4	S4	non	non	Troubles du langage oral, de la parole et de la fluence 1	12	12				24F. PASQUET	MCF	total présentiel	100%CC
					oui	Sciences du Langage (L3)	Phonétique et phonologie 2 appliquée aux TLO	24					24D. LE GAC	MCF	total présentiel	100%CC
					oui	Sciences du Langage (L3)	Syntaxe et sémantique 2 appliquée aux TLO	12	12				24C. AMOURETTE	MCF	total présentiel	100%CC
					oui	Sciences du Langage (LTA)	Linguistique Théorique et formelle appliquée aux TLO	24					24P. JALENQUES	MCF	total présentiel	100%CC
3.2.5 Troubles du langage écrit 1	5		S4	S4	non	non	Troubles du langage écrit 1	15	20				35S. ROBERT	PAU	total présentiel	100%CC
					oui	Sciences du langage L2 LTA	Acquisition typique et atypique	25	0				25S. ROBERT	PAU	total présentiel	100%CC
3.5.1 Troubles du langage, de la parole, de la communication, de la cognition dans les pathologies neurologiques acquises 1	5	5.5.1 matière acquis.	S4	S4	non	non	Troubles du langage, de la parole, de la communication, de la cognition dans les pathologies neurologiques acquises 1	30	30				60L. DEHEINZELIN	PAU	total présentiel	100%CC
3.6.1 Stages cliniques 1	3		S4	S4	non	non	Stages cliniques 1	0	6		105		L. DEHEINZELIN	PAU	stage	100%CC
					non	non	Rapport de stage	0	0	40			L. DEHEINZELIN	PAU	encadrement stage	100%CC
4.2 Lecture critique d'articles et statistiques inférentielles	5		S4	S3	non	non	Documentation et bibliographie	10	10				20J. BEAL	IATSS	total présentiel	100%CC
					non	non	Méthodologie d'analyse d'article	10	10				20M.P TAVOLACCI	PAU	total présentiel	100%CC
					non	non	Statistiques Inférentielles 1	10	10				20A.S PEZZINO	MCF	total présentiel	100%CC
5.1 Numérique en santé	2	8.8	S4	S4	non	non	Numérique en santé	0	24				20A.S PEZZINO	MCF	EAD50%/présentiel50%	100%CC
5.2.2 Anglais 2	2	8.5	S4	S4	non	non	Anglais	0	24				30H. BRAUND	PRAG	total présentiel	50%CC - 50%CT
5.5 Formation aux Gestes et Soins d'Urgence	1		S4	S4	non	non	AFGSU 1&2	0	20				20MTC CHU URN		total présentiel	100%CC

PROPOSITION LICENCE 3

Liste des UE Lience 3	ECTS	UE validée	Positionnement des unités d'enseignement (UE)		Mutualisations		Modules/séquences associés par UE (détail des enseignements et des modules)	Modalités d'enseignement					Intervenants		Part en % d'enseignements à distance (EAD) et spécificités associées	Préciser les modalités de contrôle des connaissances (MCC)
			Positionnement de cette UE envisagé dans le référentiel par semestre	Déplacement de cette UE au sein d'une même année d'études*	Oui/Non	Quelles formations concernées ?		CM	TD	encadrement stage (hTD)	Stage	Volume horaire associé	Nom responsable UE	Qualification		
3.2.3 Troubles de la communication et du langage secondaires à une condition biomédicale 1	4		S5	S5	non	non	Troubles de la communication et du langage secondaires à une condition biomédicale 1	24	24			48	S. ROBERT	PAU	total présentiel	100%CC
3.2.7 Troubles des apprentissages en mathématiques 1	4	5.3.2	S5	S5	non	non	Troubles des apprentissages en mathématiques 1	24	24			48	M.C HELLOIN	PAU	total présentiel	100%CC
3.3.1 Troubles de la communication et du langage secondaires à des troubles de l'audition chez l'enfant et chez l'adulte 1	4	5.5.1	S5	S5	non	non	Troubles de la communication et du langage secondaires à des troubles de l'audition chez l'enfant et chez l'adulte 1	24	24			48	E. HIS	VACATAIRE	total présentiel	100%CC
3.4.1 Troubles des fonctions faciales, orales, pharyngées et laryngées chez l'adulte 1	4	5.4.2	S5	S5	non	non	Troubles de la communication et du langage secondaires à des troubles de l'audition chez l'enfant et chez l'adulte 1	24	24			48	H. DEFROMERIE	VACATAIRE	total présentiel	100%CC
3.4.2 Troubles des fonctions faciales, orales, pharyngées et laryngées chez l'enfant 1	4	5.4.2	S5	S5	non	non	Troubles des fonctions faciales, orales, pharyngées et laryngées chez l'enfant 1	24	24			48	A. BOCQUIER	VACATAIRE	total présentiel	100%CC
3.5.2 Troubles du langage, de la parole, de la communication, de la cognition dans les pathologies neurologiques neuroévolutives 1	5		S5	S5	non	non	Troubles du langage, de la parole, de la communication, de la cognition dans les pathologies neurologiques neuroévolutives 1	30	30			60	L. DEHEINZELIN	PAU	total présentiel	100%CC
3.6.2 Stages cliniques 2	5	6.4	S5	S5	non	non	Stages cliniques 2	0	6		140		R. D'AMORE	VACATAIRE	stage	100%CC
3.2.2 Troubles du langage oral, de la parole et de la fluence 2	5		S6	S6	non	non	Rapport de stage	0	0	40			R. D'AMORE	VACATAIRE	encadrement stage	100%CC
					non	non	Troubles du langage oral, de la parole et de la fluence 2	20	20			40	F. PASQUET	MCF	total présentiel	100%CC
					oui	Sciences du langage L3 LTA	Recueil et analyse de corpus et de données	0	20			20	F. PASQUET	MCF	total présentiel	100%CC
3.2.6 Troubles du langage écrit 2	5		S6	S6	non	non	Troubles du langage écrit 2	25	25			50	S. ROBERT	PAU	total présentiel	100%CC
3.4.3 Troubles des fonctions laryngées chez l'enfant et l'adulte 2	4		S6	S6	non	non	Troubles des fonctions laryngées chez l'enfant et l'adulte 2	20	20			40	M. CHEVAUCHET	VACATAIRE	total présentiel	100%CC
3.4.4 Troubles des fonctions faciales, orales et pharyngées chez l'adulte 2	4		S6	S6	non	non	Troubles des fonctions faciales, orales et pharyngées chez l'adulte 2	20	20			40	H. DEFROMERIE	VACATAIRE	total présentiel	100%CC
3.6.3 Stages cliniques 3	5	6.5	S6	S6	non	non	Stages cliniques 3	0	6		140		R. D'AMORE	VACATAIRE	stage	100%CC
							Rapport de stage	0	0	40			R. D'AMORE	VACATAIRE	encadrement stage	100%CC
							Certificat de Compétence Clinique 1	0	40				R. D'AMORE	VACATAIRE	CCC	portfolio et soutenance
4.3 Méthodologie de la recherche : applications	4		S6	S6	non	non	Méthodologie de la recherche : statistiques inférentielles 2 et applications	12	36			48	A.S PEZZINO	MCF	total présentiel	100%CC
4.5 Stage de sensibilisation à la recherche	3		S6	S6	non	non	Stage	0	6		140		F. PASQUET	MCF	stage	100%CC
							Encadrement de stage	0	0	40			F. PASQUET	MCF	encadrement stage	100%CC

PROJECTION MASTER I

Liste des UE Master 1	ECTS	UE validée	Positionnement des unités d'enseignement (UE)		Mutualisations		Modules/séquences associés par UE (détail des enseignements et des modules)	Modalités d'enseignement					Intervenants		Part en % d'enseignements à distance (EAD) et spécificités associées	Préciser les modalités de contrôle des connaissances (MCC)
			Positionnement de cette UE envisagé dans le référentiel par semestre	Déplacement de cette UE au sein d'une même année d'études*	Oui/Non	Quelles formations concernées ?		CM	TD	encadrement stage (hTD)	Stage	Volume horaire associé	Nom responsable UE	Qualification		
3.2.4 Troubles de la communication et du langage secondaires à une condition biomédicale 2	5		S7	S7	non	non	Troubles de la communication et du langage secondaires à une condition biomédicale 2	20	40			60			total présentiel	100% CC
3.3.2 Troubles de la communication et du langage secondaires à des troubles de l'audition chez l'enfant 2	5		S7	S7	non	non	Troubles de la communication et du langage secondaires à des troubles de l'audition chez l'enfant 2	20	40			60			total présentiel	100% CC
3.3.3 Troubles de la communication et du langage secondaires à des troubles de l'audition chez l'adulte 2	3		S7	S7	non	non	Troubles de la communication et du langage secondaires à des troubles de l'audition chez l'adulte 2	12	24			48			total présentiel	100% CC
3.5.3 Troubles du langage, de la parole, de la communication, de la cognition dans les pathologies neurologiques acquises 2	5		S7	S7	non	non	Troubles du langage, de la parole, de la communication, de la cognition dans les pathologies neurologiques acquises 2	20	40			60			total présentiel	100% CC
3.6.4 Stages cliniques 4	6		S7	S7	non	non	Stages cliniques 4	0	6		150		M. TERRIER	VACATAIRE	stage	100% CC
					non	non	Rapport de stage	0	0	40			M. TERRIER	VACATAIRE	encadrement de stage	100% CC
4.4.1 Mémoire 1	4		S7	S7	non	non	Mémoire 1	0	30			30	AS. PEZZINO	MCF	total présentiel	100% CC
6.1 UE Optionnelle 1	2		S7	S7	non	non	Optionnelle 1	0	24			24	F. PASQUET	MCF	modalités diverses	modalités diverses
3.1.4 Communication professionnelle	2		S8	S8	non	non	Communication professionnelle	0	24			24	F. PASQUET	MCF	total présentiel	100% CC
3.2.8 Troubles des apprentissages en mathématiques 2	5		S8	S8	non	non	Troubles des apprentissages en mathématiques 2	20	40			60	MC. HELLOIN	PAU	total présentiel	100% CC
3.4.5 Troubles des fonctions faciales, orales et pharyngées chez l'enfant 2	4		S8	S8	non	non	Troubles des fonctions faciales, orales et pharyngées chez l'enfant 2	12	36			48	A. BOCQUIER _ J. CHARCOSSET	VACATAIRE	total présentiel	100% CC
3.5.4 Troubles du langage, de la parole, de la communication, de la cognition dans les pathologies neurologiques neuroévolutives 2	5		S8	S8	non	non		20	40			60	L. DEHEINZELIN	PAU	total présentiel	100% CC
3.6.5 Stages cliniques 5	6		S8	S8	non	non	Stages cliniques 5	0	6		150		M. TERRIER	VACATAIRE	stage	100% CC
					non	non	Rapport de stage	0	0	40			M. TERRIER	VACATAIRE	encadrement de stage	100% CC
					non	non	Certificat de Compétence Clinique 1	0	40			40	M. TERRIER	VACATAIRE	CCC	portfolio et soutenance
4.4.2 Mémoire 2	6		S8	S8	non	non	Mémoire 2	0	30			30	F. PASQUET	MCF	total présentiel	soutenance
6.2 UE Optionnelle 2	2		S8	S8	non	non		0	24			24	F. PASQUET	MCF	modalités diverses	modalités diverses

PROJECTION MASTER 2

Liste des UE Master 2			ECTS UE validée		Positionnement des unités d'enseignement (UE)		Mutualisations		Modules/séquences associés par UE (détail des enseignements et des modules)	Modalités d'enseignement					Intervenants		Part en % d'enseignements à distance (EAD) et spécificités associées	Préciser les modalités de contrôle des connaissances (MCC)
					Positionnement de cette UE envisagé dans le référentiel par semestre	Déplacement de cette UE au sein d'une même année d'études*	Oui/Non	Quelles formations concernées ?		CM	TD	encadrement stage (hTD)	Stage	Volume horaire associé	Nom responsable UE	Qualification		
3.1.5 Intervention en orthophonie 1	7		S9	S9	non	non	non	non	Stages cliniques 6	0	84			84	MC. HELLOIN	PAU	total présentiel	100% CC
3.6.6 Stages cliniques 6	10		S9	S9	non	non	non	non	Rapport de stage	0	6		270		S. ROBERT	PAU	stage	100% CC
4.4.3 Mémoire 3	6		S9	S9	non	non	non	non		0	30			30	F. PASQUET	MCF	total présentiel	100% CC dépôt document
5.3.2 Dépistage, prévention et formation en orthophonie	3		S9	S9	non	non	non	non		12	24			48	M. NKOUKA	VACATAIRE	total présentiel	100% CC
5.6 Education thérapeutique du patient	2		S9	S9	non	non	non	non		12	12			24	C. LELIEVRE	VACATAIRE	total présentiel	100% CC
6.3 UE Optionnelle 3	2		S9	S9	non	non	non	non		0	24			24	F. PASQUET	MCF	modalités diverses	modalités diverses
3.1.6 Intervention en orthophonie 2	5		S10	S10	non	non	non	non		0	60			60	MC. HELLOIN	PAU	total présentiel	100% CC
3.6.7 Stages cliniques 7	10		S10	S10	non	non	non	non	Stages cliniques 7	0	6		270		S. ROBERT	PAU	stage	100% CC
					non	non	non	non	Rapport de stage	0	0	40			S. ROBERT	PAU	encadrement de stage	100% CC
					non	non	non	non	Certificat de Compétence Clinique 1	0	40			40	S. ROBERT	PAU	CCC	portfolio et soutenance
4.4.4 Mémoire 4	6		S10	S10	non	non	non	non	Mémoire 4	0	30			30	F. PASQUET	MCF	total présentiel	écrit et soutenance
5.2.3 Anglais 3	2		S10	S10	non	non	non	non		0	24			24	H. BRAUND	PRAG	total présentiel	100% CC
5.7 Exercice professionnel	3		S10	S10	non	non	non	non		12	24			36	C. LELIEVRE	VACATAIRE	total présentiel	100% CC
5.8 Séminaires professionnels	2		S10	S10	non	non	non	non		12	12			24	Fonction des années	VACATAIRE	total présentiel	attestation présence
6.4 UE Optionnelle 4	2		S10	S10	non	non	non	non		0	24			24	F. PASQUET	MCF	modalités diverses	modalités diverses

MERCI !



Effectif attendu (nouvelle formation)										0				Normes groupes				CM				TD		TD(L)		TP		MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																					
Effectif au 15/01/2026										39				Présentiel :				400		36		24		18		Mise en place de la seconde chance : Non																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							
														A distance :				400		36		24		18		Dispositions particulières :																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							
														Accompagnement :				400		36		24		18																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
INFORMATIONS																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																	
Champ disciplinaire : Chimie, Biologie, Santé															Type de diplôme : Capacité																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																		
Domaine de formation : Sciences, Technologies, Santé															Année de formation : --- Sélectionner un niveau de formation ---																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																		
Composante : UFR Santé															Année universitaire : Année universitaire 2022-2023																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																		
Intitulé de la mention : Certificat de Capacité en Orthophonie																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																	
S1 - CCO 1er cycle															VOLUMES HORAIRES																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																		

Effectif attendu (nouvelle formation)	0	Normes groupes	CM	TD	TD(L)	TP
		Présentiel :	400	36	24	18
Effectif au 15/01/2026	39	A distance :	400	36	24	18
		Accompagnement :	400	36	24	18

INFORMATIONS	
Champ disciplinaire : Chimie, Biologie, Santé	Type de diplôme : Capacité
Domaine de formation : Sciences, Technologies, Santé	Année de formation : --- Sélectionner un niveau de formation ---
Composante : UFR Santé	Année universitaire : Année universitaire 2022-2023
Intitulé de la mention : Certificat de Capacité en Orthophonie	

[illegible]

															MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES																										
Effectif attendu (nouvelle formation)					0		Normes groupes			CM	TD	TD(L)	TP	Mise en place de la seconde chance : Non																											
							Présentiel :			400	36	24	18																												
Effectif au 15/01/2026					35		A distance :			400	36	24	18																												
							Accompagnement :			400	36	24	18																												
INFORMATIONS																																									
Champ disciplinaire : Chimie, Biologie, Santé															Type de diplôme : Capacité																										
Domaine de formation : Sciences, Technologies, Santé															Année de formation : --- Sélectionner un niveau de formation ---																										
Composante : UFR Santé															Année universitaire : Année universitaire 2022-2023																										
Intitulé de la mention : Certificat de Capacité en Orthophonie																																									
S3 - CCO 1er cycle															VOLUMES HORAIRES										Volume horaire étudiant (Stage, projet tutoré, mémoire, ...) A déclarer en heures (1 semaine = 35h)	T O T A L															
															Heures présentiellees					Heures distancielles																					
															CM	TD	TP	Total	Mutualisation(s)			CM	TD	TP	Total	Mutualisation(s)															
																			CM	TD	TP					CM	TD	TP													
⬇	Nature	Intitulé de l'Élément constitutif	Langue Enseignement	NC	Comodalité	CM	TD	TP	Total	CM	TD	TP	Total	CM	TD	TP	Total	CM	TD	TP	CM	TD	TP	Total	CM	TD	TP														
	UE1	1.1.3 Sciences du Langage 3 : développement du langage c	-	C	Non	60,00	36,00	0,00	96,00				0,00	0,00	0,00		96,00	0,00		96,00	8	8																			
	Obligatoire	Acquisition des langues en contexte plurilingue	Français	C	Non	12	12		24,00	2	2	1		0,00	1	1	1	24,00			24,00	2	2	100%			100%														
	Obligatoire	Développement typique et atypique du langage niveau 1	Français	C	Non	12	12		24,00	2	2	1		0,00	1	1	1	24,00			24,00	2	2	100%			100%														
	Obligatoire	Développement typique et atypique du langage niveau 2	Français	C	Non	12	12		24,00	2	2	1		0,00	1	1	1	24,00			24,00	2	2	100%			100%														
	Obligatoire	Politiques linguistiques et planification des langues	Français	C	Non	24			24,00	2	1	1		0,00	1	1	1	24,00			24,00	2	2	100%			100%														
	UE2	1.2.2 Psychologie cognitive et neuropsychologie	-	C	Non	30,00	30,00	0,00	60,00				0,00	0,00	0,00		60,00	0,00		60,00	4	4			100%	100%															
	Obligatoire	Psychologie cognitive et neuropsychologie	Français	C	Non	30	30		60,00	1	1	1		0,00	1	1	1	60,00			60,00																				
	UE3	2.5 Santé mentale, psychopathologie et parcours de soins	-	C	Non	40,00	20,00	0,00	60,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			60,00	0,00		60,00	3	3																			
	Obligatoire	Santé mentale et parcours de soins	Français	C	Non	15	15		30,00	4	4	1		0,00	1	1	1	30,00			30,00	1,5	1,5	100%			100%														
	Obligatoire	Psychopathologie	Français	C	Non	25	5		30,00	1	1	1		0,00	1	1	1	30,00			30,00	1,5	1,5	100%			100%														
	UE4	2.7 Santé de l'adulte âgé, pathologies et parcours de soins	-	C	Non	12,00	12,00	0,00	24,00				0,00	0,00	0,00		24,00	0,00		24,00	2	2			100%	100%															
	Obligatoire	Santé de l'adulte âgé, pathologies et parcours de soins	Français	C	Non	12	12		24,00	1	1	1		0,00	1	1	1	24,00			24,00																				
	UE5	2.8 Stages Développement 2 : Jeunes enfants et adultes âg	-	C	Non	0,00	6,00	0,00	6,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			6,00	105,00		111,00	3	3	100%			100%															
	Stage	Stage Jeunes enfants et adultes âgés	Français	C	Non				0,00	1	1	1		0,00	1	1	1	0,00	105		105,00	3																			
	Obligatoire	Méthodologie du rapport de stage	Français	C	Non		6		6,00	1	1	1		0,00	1	1	1	6,00			6,00																				
	UE6	3.1.3 Posture professionnelle soignante, évaluation et diag	-	C	Non	30,00	30,00	0,00	60,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			60,00	0,00		60,00	5	5																			
	Obligatoire	Evaluation et diagnostic	Français	C	Non	15	15		30,00	1	1	1		0,00	1	1	1	30,00			30,00	2,5	2,5	100%			100%														
	Obligatoire	Posture professionnelle	Français	C	Non	15	15		30,00	1	1	1		0,00	1	1	1	30,00			30,00	2,5	2,5	100%			100%														
	UE7	4.2 Lecture critique d'articles et statistiques inférentielles	-	C	Non	30,00	30,00	0,00	60,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			60,00	0,00		60,00	5	5																			
	Obligatoire	Documentation et bibliographie	Français	C	Non	10	10		20,00	1	1	1		0,00	1	1	1	20,00			20,00	1,5	1,5	100%			100%														
	Obligatoire	Méthodologie d'analyse d'article	Français	C	Non	10	10		20,00	1	1	1		0,00	1	1	1	20,00			20,00	1,5	1,5		100%		100%														
	Obligatoire	Statistiques inférentielles 1	Français	C	Non	10	10		20,00	1	1	1		0,00	1	1	1	20,00			20,00	2	2	100%			100%														
	TOTAL VOLUME HORAIRE ENSEIGNEMENT					0	202,00	164,00	0,00	366,00	5	4	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0	0	0	366,00	105,00	471,00	30	30																

Effectif attendu (nouvelle formation)	0	Normes groupes	CM	TD	TD(L)	TP
		Présentiel :	400	36	24	18
Effectif au 15/01/2026	35	A distance :	400	36	24	18
		Accompagnement :	400	36	24	18

INFORMATIONS	
Champ disciplinaire : Chimie, Biologie, Santé	Type de diplôme : Capacité
Domaine de formation : Sciences, Technologies, Santé	Année de formation : --- Sélectionner un niveau de formation ---
Composante : UFR Santé	Année universitaire : Année universitaire 2022-2023
Intitulé de la mention : Certificat de Capacité en Orthophonie	

[illegible]

Effectif attendu (nouvelle formation)	0	Normes groupes	CM	TD	TD(L)	TP
		Présentiel :	400	36	24	18
		A distance :	400	36	24	18
Effectif au 15/01/2026	34	Accompagnement :	400	36	24	18

INFORMATIONS	
Champ disciplinaire : Chimie, Biologie, Santé	Type de diplôme : Capacité
Domaine de formation : Sciences, Technologies, Santé	Année de formation : --- Sélectionner un niveau de formation ---
Composante : UFR Santé	Année universitaire : Année universitaire 2022-2023
Intitulé de la mention : Certificat de Capacité en Orthophonie	

S5 - CCO 1er cycle					VOLUMES HORAIRES														Volume horaire étudiant (Stage, projet tutoré, mémoire, ...) A déclarer en heures (1 semaine = 35h)		T O T A L											
					Heures présentiellees						Heures distancielles						T O T A L						Contrôle continu				Examen terminal		Session de rattrapage			
																							CM/TD		TP / Stage / Projet / Mémoire							
						Nature	Intitulé de l'élément constitutif	Langue Enseignement	NC	Comodalité	CM	TD	TP	Total	Mutualisation(s)			CM					TD	TP	Total	Mutualisation(s)			Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales
⬇										CM	TD	TP		CM	TD	TP		CM	TD	TP												
	UE1	3.2.3 Troubles de la communication et du langage secondaires à l'école	-	C	Non	24,00	24,00	0,00	48,00					0,00	0,00	0,00	0,00				48,00	0,00	48,00	4	4	100%			100%			
	Obligatoire	Troubles de la communication et du langage secondaires à l'école	Français	C	Non	24	24		48,00	1	1	1					0,00	1	1	1	48,00		48,00									
	UE2	3.2.7 Troubles des apprentissages en mathématiques 1	-	C	Non	24,00	24,00	0,00	48,00					0,00	0,00	0,00	0,00				48,00	0,00	48,00	4	4	100%			100%			
	Obligatoire	Troubles des apprentissages en mathématiques 1	Français	C	Non	24	24		48,00	1	1	1					0,00	1	1	1	48,00		48,00									
	UE3	3.3.1 Troubles de la communication et du langage secondaires à l'école	-	C	Non	24,00	24,00	0,00	48,00					0,00	0,00	0,00	0,00				48,00	0,00	48,00	4	4	100%			100%			
	Obligatoire	Troubles de la communication et du langage secondaires à l'école	Français	C	Non	24	24		48,00	1	1	1					0,00	1	1	1	48,00		48,00									
	UE4	3.4.1 Troubles des fonctions faciales, orales, pharyngées et laryngées	-	C	Non	24,00	24,00	0,00	48,00					0,00	0,00	0,00	0,00				48,00	0,00	48,00	4	4	100%			100%			
	Obligatoire	Troubles de la communication et du langage secondaires à l'école	Français	C	Non	24	24		48,00	1	1	1					0,00	1	1	1	48,00		48,00									
	UE5	3.4.2 Troubles des fonctions faciales, orales, pharyngées et laryngées	-	C	Non	24,00	24,00	0,00	48,00					0,00	0,00	0,00	0,00				48,00	0,00	48,00	4	4	100%			100%			
	Obligatoire	Troubles des fonctions faciales, orales, pharyngées et laryngées	Français	C	Non	24	24		48,00	1	1	1					0,00	1	1	1	48,00		48,00									
	UE6	3.5.2 Troubles du langage, de la parole, de la communication, de l'apprentissage	-	C	Non	30,00	30,00	0,00	60,00					0,00	0,00	0,00	0,00				60,00	0,00	60,00	5	5	100%			100%			
	Obligatoire	Troubles du langage, de la parole, de la communication, de l'apprentissage	Français	C	Non	30	30		60,00	1	1	1					0,00	1	1	1	60,00		60,00									
	UE7	3.6.2 Stages cliniques 2	-	C	Non	0,00	6,00	0,00	6,00					0,00	0,00	0,00	0,00				6,00	140,00	146,00	5	5	100%			100%			
	Stage	Stages cliniques 2	Français	C	Non		6		6,00	1	1	1					0,00	1	1	1	6,00	140	140,00	5								
	Obligatoire	Méthodologie du rapport de stage	Français	C	Non		6		6,00	1	1	1					0,00	1	1	1	6,00		6,00									
	TOTAL VOLUME HORAIRE ENSEIGNEMENT					0	150,00	156,00	0,00	306,00	0	0	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0	0	0	306,00	140,00	446,00	30	30							

																MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES																					
Effectif attendu (nouvelle formation)						0		Normes groupes		CM	TD	TD(L)	TP																								
								Présentiel :		400	36	24	18																								
Effectif au 15/01/2026						34		A distance :		400	36	24	18																								
								Accompagnement :		400	36	24	18																								
INFORMATIONS																																					
Champ disciplinaire : Chimie, Biologie, Santé										Type de diplôme : Capacité																											
Domaine de formation : Sciences, Technologies, Santé										Année de formation : --- Sélectionner un niveau de formation ---																											
Composante : UFR Santé										Année universitaire : Année universitaire 2022-2023																											
Intitulé de la mention : Certificat de Capacité en Orthophonie																																					
S6 - CCO 1er cycle																VOLUMES HORAIRES										Volume horaire étudiant (Stage, projet tutoré, mémoire, ...) A déclarer en heures (1 semaine = 35h)										T O T A L	
																Heures présentesielles					Heures distancielles																T O T A L
																CM	TD	TP	Total	Mutualisation(s)			CM	TD	TP												Total
↓	Nature	Intitulé de l'élément constitutif	Langue Enseignement	NC	Comodalité	CM	TD	TP	Total	CM	TD	TP	Total	CM	TD	TP	ECTS	COEF	Contrôle continu				Examen terminal		Session de rattrapage												
	UE1	3.2.2 Troubles du langage oral, de la parole et de la fluence	-	C	Non	20,00	40,00	0,00	60,00				0,00	0,00	0,00	0,00				60,00	0,00	60,00	5	5													
	Obligatoire	Troubles du langage oral, de la parole et de la fluence 2	Français	C	Non	20	20		40,00	1	1	1				0,00	1	1	1	40,00		40,00	3	3	100%						100%						
	Obligatoire	Recueil et analyse de corpus et de données	Français	C	Non		20		20,00	1	2	1				0,00	1	1	1	20,00		20,00	2	2	100%						100%						
	UE2	3.2.6 Troubles du langage écrit 2	-	C	Non	25,00	25,00	0,00	50,00				0,00	0,00	0,00	0,00				50,00	0,00	50,00	5	5	100%						100%						
	Obligatoire	Troubles du langage écrit 2	Français	C	Non	25	25		50,00	1	1	1				0,00	1	1	1	50,00		50,00															
	UE3	3.4.3 Troubles des fonctions laryngées chez l'enfant et l'adulte 2	-	C	Non	20,00	20,00	0,00	40,00				0,00	0,00	0,00	0,00				40,00	0,00	40,00	4	4	100%						100%						
	Obligatoire	Troubles des fonctions laryngées chez l'enfant et l'adulte 2	Français	C	Non	20	20		40,00	1	1	1				0,00	1	1	1	40,00		40,00															
	UE4	3.4.4 Troubles des fonctions faciales, orales et pharyngées	-	C	Non	20,00	20,00	0,00	40,00				0,00	0,00	0,00	0,00				40,00	0,00	40,00	4	4	100%						100%						
	Obligatoire	Troubles des fonctions faciales, orales et pharyngées chez l'adulte 2	Français	C	Non	20	20		40,00	1	1	1				0,00	1	1	1	40,00		40,00															
	UES	3.6.3 Stages cliniques 3	-	C	Non	0,00	6,00	0,00	6,00				0,00	0,00	0,00	0,00				6,00	140,00	146,00	5	5	100%						100%						
	Stage	Stages cliniques 3	Français	C	Non				0,00	1	1	1				0,00	1	1	1	0,00	140	140,00	5														
	Obligatoire	Rapport de stage	Français	C	Non		6		6,00	1	1	1				0,00	1	1	1	6,00		6,00															
	UE6	4.3 Méthodologie de la recherche : applications	-	C	Non	0,00	0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00	4	4	100%						100%						
	Obligatoire	Méthodologie de la recherche : statistiques inférentielles 2	Français	C	Non				0,00	1	1	1				0,00	1	1	1	0,00		0,00															
	UE7	4.5 Stage de sensibilisation à la recherche	-	C	Non	0,00	0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00	0,00				0,00	140,00	140,00	3	3	100%						100%						
	Stage	Stage	Français	C	Non				0,00	1	1	1				0,00	1	1	1	0,00	140	140,00	3														
	Obligatoire	Encadrement de stage	Français	C	Non				0,00	1	1	1				0,00	1	1	1	0,00		0,00															
	UE8	Certificat de Compétence Clinique 1	-	C	Non	0,00	40,00	0,00	40,00				0,00	0,00	0,00	0,00				40,00	0,00	40,00	0	1				50%	50%	50%	50%						
	Obligatoire	Certificat de Compétence Clinique 1	Français	C	Non		40		40,00	1	1	1				0,00	1	1	1	40,00		40,00															
	TOTAL VOLUME HORAIRE ENSEIGNEMENT					0	85,00	151,00	0,00	236,00	0	1	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0	0	0	236,00	280,00	516,00	30	31												

Effectif attendu (nouvelle formation)	0	Normes groupes	CM	TD	TD(L)	TP
		Présentiel :	400	36	24	18
		A distance :	400	36	24	18
Effectif au 15/01/2026	34	Accompagnement :	400	36	24	18

INFORMATIONS	
Champ disciplinaire : Chimie, Biologie, Santé	Type de diplôme : Capacité
Domaine de formation : Sciences, Technologies, Santé	Année de formation : --- Sélectionner un niveau de formation ---
Composante : UFR Santé	Année universitaire : Année universitaire 2022-2023
Intitulé de la mention : Certificat de Capacité en Orthophonie	

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES	
Mise en place de la seconde chance :	Non
<i>Dispositions particulières :</i>	

S7 - CCO 2nd cycle					VOLUMES HORAIRES													Volume horaire étudiant (Stage, projet tutoré, mémoire, ...) A déclarer en heures (1 semaine = 35h)		TOTAL	ECTS		COEF		Contrôle continu				Examen terminal		Session de rattrapage		
					Heures présentes					Heures distancielles					TOTAL																		
					CM	TD	TP	Total	Mutualisation(s)			CM	TD	TP		Total	Mutualisation(s)																
	Nature	Intitulé de l'élément constitutif	Langue Enseignement	NC	Comodalité	CM	TD	TP	Total	CM	TD	TP	Total	CM	TD	TP	TOTAL			CM/TD	TP / Stage / Projet / Mémoire	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves TP			
⬇	UE1	3.2.4 Troubles de la communication et du langage secondaires	-	C	Non	20,00	40,00	0,00	60,00					0,00	0,00	0,00	0,00	60,00	0,00	60,00	5	5	100%					100%					
	Obligatoire	Troubles de la communication et du langage secondaires à	Français	C	Non	20	40		60,00	1	1	1		0,00			0,00	60,00		60,00													
	UE2	3.3.2 Troubles de la communication et du langage secondaires	-	C	Non	20,00	40,00	0,00	60,00					0,00	0,00	0,00	0,00	60,00	0,00	60,00	5	5	100%					100%					
	Obligatoire	Troubles de la communication et du langage secondaires à	Français	C	Non	20	40		60,00	1	1	1		0,00			0,00	60,00		60,00													
	UE3	3.3.3 Troubles de la communication et du langage secondaires	-	C	Non	12,00	24,00	0,00	36,00					0,00	0,00	0,00	0,00	36,00	0,00	36,00	3	3	100%					100%					
	Obligatoire	Troubles de la communication et du langage secondaires à	Français	C	Non	12	24		36,00	1	1	1		0,00			0,00	36,00		36,00													
	UE4	3.5.3 Troubles du langage, de la parole, de la communication	-	C	Non	20,00	40,00	0,00	60,00					0,00	0,00	0,00	0,00	60,00	0,00	60,00	5	5	100%					100%					
	Obligatoire	Troubles du langage, de la parole, de la communication, de	Français	C	Non	20	40		60,00	1	1	1		0,00			0,00	60,00		60,00													
	UE5	3.6.4 Stages cliniques 4	-	C	Non	0,00	6,00	0,00	6,00					0,00	0,00	0,00	0,00	6,00	150,00	156,00	6	6	100%					100%					
	Stage	Stages cliniques 4	Français	C	Non				0,00	1	1	1		0,00			0,00	150	150,00	6													
	Obligatoire	Méthodologie du rapport de stage	Français	C	Non		6		6,00	1	1	1		0,00			0,00	6,00		6,00													
	UE6	4.4.1 Mémoire 1	-	C	Non	0,00	30,00	0,00	30,00					0,00	0,00	0,00	0,00	30,00	30,00	60,00	4	4	100%					100%					
	Mémoire	Mémoire 1	Français	C	Non		30		0,00	1	1	1		0,00			0,00	30		30,00	4												
	Obligatoire	Méthodologie du mémoire	Français	C	Non				30,00	1	1	1		0,00			0,00	30,00		30,00													
	UE7	6.1 UE Optionnelle 1	-	C	Non	0,00	24,00	0,00	24,00					0,00	0,00	0,00	0,00	24,00	0,00	24,00	2	2											
	Nb Choix	1 choix parmi 5	Français	C	Non		24		24,00	1	1	1		0,00			1	24,00		24,00	2	2											
	Choix	Langue des Signes Française Approfondissement	Français	C	Non		24		24,00	1	1	1		0,00			1	24,00		24,00	2	2	100%					100%					
	Choix	Spécialisations disciplines de santé	Français	C	Non		24		24,00	1	1	1		0,00			1	24,00		24,00	2	2	100%					100%					
	Choix	UE validée par le département d'orthophonie	Français	C	Non		24		24,00	1	1	1		0,00			1	24,00		24,00	2	2	100%					100%					
	Choix	Valorisation de l'engagement étudiant premier cycle	Français	C	Non		24		24,00	1	1	1		0,00			1	24,00		24,00	2	2	100%					100%					
	Choix	UE Master EAD Sciences du Langage LDS 1	Français	C	Non		24		24,00	1	1	1		0,00			1	24,00		24,00	2	2	100%					100%					
		TOTAL VOLUMEHoraire Enseignement		0		72,00	204,00	0,00	276,00	0	0	0		0,00	0,00	0,00	0	180,00	456,00	30	30												

Effectif attendu (nouvelle formation)	0	Normes groupes	CM	TD	TD(L)	TP
		Présentiel :	400	36	24	18
Effectif au 15/01/2026	34	A distance :	400	36	24	18
		Accompagnement :	400	36	24	18

INFORMATIONS	
Champ disciplinaire : Chimie, Biologie, Santé	Type de diplôme : Capacité
Domaine de formation : Sciences, Technologies, Santé	Année de formation : --- Sélectionner un niveau de formation ---
Composante : UFR Santé	Année universitaire : Année universitaire 2022-2023
Intitulé de la mention : Certificat de Capacité en Orthophonie	

[illegible]

Effectif attendu (nouvelle formation)	0	Normes groupes	CM	TD	TD(L)	TP
		Présentiel :	400	36	24	18
Effectif au 15/01/2026	29	A distance :	400	36	24	18
		Accompagnement :	400	36	24	18

INFORMATIONS	
Champ disciplinaire : Chimie, Biologie, Santé	Type de diplôme : Capacité
Domaine de formation : Sciences, Technologies, Santé	Année de formation : --- Sélectionner un niveau de formation ---
Composante : UFR Santé	Année universitaire : Année universitaire 2022-2023
Intitulé de la mention : Certificat de Capacité en Orthophonie	

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES	
Mise en place de la seconde chance :	Non
Dispositions particulières :	

S9 - CCO 2nd cycle					VOLUMES HORAIRES														Volume horaire étudiant (Stage, projet tutoré, mémoire, ...) A déclarer en heures (1 semaine = 35h)		T O T A L		ECTS	COEF	Contrôle continu					Examen terminal		Session de rattrapage		
					Heures présentiellees				Heures distancielles					T O T A L																				
					CM	TD	TP	Total	Mutualisation(s)			CM	TD		TP	Total	Mutualisation(s)																	
									CM	TD	TP						CM	TD							TP									
⬇	Nature	Intitulé de l'élément constitutif	Langue Enseignement	NC	Comodalité	CM	TD	TP	Total	CM	TD	TP	Total	CM	TD	TP	CM	TD	TP	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves TP						
	UE1	3.1.5 Intervention en orthophonie 1	-	C	Non	0,00	84,00	0,00	84,00					0,00	0,00	0,00	0,00				84,00	0,00	84,00											
	Obligatoire	Intervention en orthophonie 1	Français	C	Non		84		84,00	1	1	1					0,00	1	1	1							100%							
	UE2	3.6.6 Stages cliniques 6	-	C	Non	0,00	6,00	0,00	6,00					0,00	0,00	0,00	0,00				6,00	270,00	276,00	10	10	100%								
	Stage	Stages cliniques 6	Français	C	Non				0,00	1	1	1					0,00	1	1	1	0,00	270	270,00	10										
	Obligatoire	Méthodologie du rapport de stage	Français	C	Non		6		6,00	1	1	1					0,00	1	1	1	6,00		6,00											
	UE3	4.4.3 Mémoire 3	-	C	Non	0,00	30,00	0,00	30,00					0,00	0,00	0,00					30,00	60,00	90,00	6	6	100%								
	Mémoire	Mémoire 3	Français	C	Non				0,00	1	1	1					0,00	1	1	1	0,00	60	60,00	6				100%						
	Obligatoire	Méthodologie du mémoire	Français	C	Non		30		30,00	1	1	1					0,00	1	1	1	30,00		30,00											
	UE4	5.3.2 Dépistage, prévention et formation en orthophonie	-	C	Non	12,00	24,00	0,00	36,00					0,00	0,00	0,00					36,00	0,00	36,00	3	3	100%								
	Obligatoire	Dépistage, prévention et formation en orthophonie	Français	C	Non	12	24		36,00	1	1	1					0,00	1	1	1	36,00		36,00											
	UE5	5.6 Education thérapeutique du patient	-	C	Non	12,00	12,00	0,00	24,00					0,00	0,00	0,00					24,00	0,00	24,00	2	2	100%								
	Obligatoire	Education thérapeutique du patient	Français	C	Non	12	12		24,00	1	1	1					0,00	1	1	1	24,00		24,00											
	UE6	6.3 UE Optionnelle 3	-	C	Non	0,00	24,00	0,00	24,00					0,00	0,00	0,00					24,00	0,00	24,00	2	2									
	Obligatoire	1 choix parmi 6	Français	C	Non		24		24,00	1	1	1					0,00	1	1	1	24,00		24,00	2	2									
	Choix	Langue des Signes Française Approfondissement	Français	C	Non		24		24,00	1	1	1					0,00	1	1	1	24,00		24,00	2	2	100%		100%						
	Choix	Spécialisations disciplines de santé	Français	C	Non		24		24,00	1	1	1					0,00	1	1	1	24,00		24,00	2	2	100%		100%						
	Choix	UE validée par le département d'orthophonie	Français	C	Non		24		24,00	1	1	1					0,00	1	1	1	24,00		24,00	2	2	100%		100%						
	Choix	Valorisation de l'engagement étudiant second cycle	Français	C	Non		24		24,00	1	1	1					0,00	1	1	1	24,00		24,00	2	2	100%		100%						
	Choix	UE Master EAD Sciences du Langage LDS 3	Français	C	Non		24		24,00	1	1	1					0,00	1	1	1	24,00		24,00	2	2	100%		100%						
	Choix	Prévention	Français	C	Non		24		24,00	1	1	1					0,00	1	1	1	24,00		24,00	2	2	100%		100%						
		TOTAL VOLUME HORAIRE ENSEIGNEMENT		0		24,00	180,00	0,00	204,00	0	0	0	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0	0	0	204,00	330,00	534,00	30	30									

Effectif attendu (nouvelle formation)	0	Normes groupes	CM	TD	TD(L)	TP
		Présentiel :	400	36	24	18
Effectif au 15/01/2026	29	A distance :	400	36	24	18
		Accompagnement :	400	36	24	18

INFORMATIONS	
Champ disciplinaire : Chimie, Biologie, Santé	Type de diplôme : Capacité
Domaine de formation : Sciences, Technologies, Santé	Année de formation : --- Sélectionner un niveau de formation ---
Composante : UFR Santé	Année universitaire : Année universitaire 2022-2023
Intitulé de la mention : Certificat de Capacité en Orthophonie	

SA - CCO 2nd cycle					VOLUMES HORAIRES																		Volume horaire étudiant (Stage, projet tutoré, mémoire, ...) A déclarer en heures (1 semaine = 35h)	T O T A L	ECTS		COEF		Contrôle continu					Examen terminal		Session de rattrapage			
					Heures présentesielles					Heures distancielles					T O T A L																								
					CM	TD	TP	Total	Mutualisation(s)			CM	TD	TP		Total	Mutualisation(s)																						
									CM	TD	TP						CM	TD	TP																				
↓	Nature	Intitulé de l'élément constitutif	Langue Enseignement	NC	Comodalité	CM	TD	TP	Total	CM	TD	TP	Total	CM	TD	TP	CM	TD	TP	CM	TD	TP	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves TP								
	UE1	3.1.6 Intervention en orthophonie 2	-	C	Non	0,00	60,00	0,00	60,00					0,00	0,00	0,00	0,00				60,00	0,00	60,00	5	5	100%					100%								
	Obligatoire	Intervention en orthophonie 2	Français	C	Non		60		60,00	1	1	1					1	1	1	60,00		60,00																	
	UE2	3.6.7 Stages cliniques 7	-	C	Non	0,00	6,00	0,00	6,00					0,00	0,00	0,00	0,00				6,00	270,00	276,00	10	10	100%					100%								
	Stage	Stages cliniques 7	Français	C	Non				0,00	1	1	1					0,00	1	1	1	0,00	270	270,00	10															
	Obligatoire	Méthodologie du rapport de stage	Français	C	Non		6		6,00	1	1	1					0,00	1	1	1	6,00		6,00																
	UE3	4.4.4 Mémoire 4	-	C	Non	0,00	30,00	0,00	30,00					0,00	0,00	0,00	0,00				30,00	0,00	30,00	6	6				50%	50%	50%	50%							
	Mémoire	Mémoire 4	Français	C	Non				0,00	1	1	1					0,00	1	1	1	0,00		0,00	6															
	Obligatoire	Méthodologie du mémoire	Français	C	Non		30		30,00	1	1	1					0,00	1	1	1	30,00		30,00																
	UE4	5.2.3 Anglais 3	-	C	Non	0,00	24,00	0,00	24,00					0,00	0,00	0,00	0,00				24,00	0,00	24,00	2	2	100%					100%								
	Obligatoire	Anglais 3	Français	C	Non		24		24,00	1	1	1					0,00	1	1	1	24,00		24,00																
	UE5	5.7 Exercice professionnel	-	C	Non	12,00	24,00	0,00	36,00					0,00	0,00	0,00	0,00				36,00	0,00	36,00	3	3	100%					100%								
	Obligatoire	Exercice professionnel	Français	C	Non	12	24		36,00	1	1	1					0,00	1	1	1	36,00		36,00																
	UE6	5.8 Séminaires professionnels	-	C	Non	12,00	12,00	0,00	24,00					0,00	0,00	0,00	0,00				24,00	0,00	24,00	2	2				VAL										
	Obligatoire	Séminaires professionnels	Français	C	Non	12	12		24,00	1	1	1					0,00	1	1	1	24,00		24,00																
	UE7	6.4 UE Optionnelle 4	-	C	Non	0,00	24,00	0,00	24,00					0,00	0,00	0,00	0,00				24,00	0,00	24,00	2	2														
	Nb Choix	1 choix parmi 4	Français	C	Non		24		24,00	1	1	1					0,00	1	1	1	24,00		24,00	2	2														
	Choix	Langue des Signes Française Approfondissement	Français	C	Non		24		24,00	1	1	1					0,00	1	1	1	24,00		24,00	2	2	100%						100%							
	Choix	Spécialisations disciplines de santé	Français	C	Non		24		24,00	1	1	1					0,00	1	1	1	24,00		24,00	2	2	100%						100%							
	Choix	UE validée par le département d'orthophonie	Français	C	Non		24		24,00	1	1	1					0,00	1	1	1	24,00		24,00	2	2	100%						100%							
	Choix	UE Master EAD Sciences du Langage LDS 4	Français	C	Non		24		24,00	1	1	1					0,00	1	1	1	24,00		24,00	2	2	100%						100%							
	UE8	Certificat de Compétence Clinique 3	-	C	Non	0,00	40,00	0,00	40,00					0,00	0,00	0,00	0,00				40,00	0,00	40,00	0	1				50%	50%	50%	50%							
	Obligatoire	Certificat de Compétence Clinique 3	Français	C	Non		40		40,00	1	1	1					0,00	1	1	1	40,00		40,00																
		TOTAL VOLUME HORAIRE ENSEIGNEMENT			0	24,00	220,00	0,00	244,00	0	0	0	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0	0	0	244,00	270,00	514,00	30	31														